

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Du PSC au CDH. 2 : 1999-2004

Wynants, Paul

Publication date:
2005

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2005, *Du PSC au CDH. 2 : 1999-2004*. CRISP. Courrier hebdomadaire, vol. 1895-96, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

DU PSC AU CDH

II. 1999-2004

Paul Wynants

CRISP | « *Courrier hebdomadaire du CRISP* »

2005/30 n° 1895-1896 | pages 5 à 73

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2005-30-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Paul Wynants, « Du PSC au CDH. II. 1999-2004 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2005/30 (n° 1895-1896), p. 5-73.
DOI 10.3917/cris.1895.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Du PSC au CDH II. 1999-2004

CRISP | *Courrier hebdomadaire du CRISP*

2005/30-31 - n° 1895-1896

pages 5 à 73

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2005-30-page-5.htm>

Pour citer cet article :

"Du PSC au CDH" II. 1999-2004, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2005/30-31 n° 1895-1896, p. 5-73.

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire
n° 1895-1896 • 2005

Du PSC au CDH
II. 1999-2004

Paul Wynants

Centre de recherche et d'information socio-politiques
CRISP

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION

SOCIO-POLITIQUES – CRISP

Président : Xavier Mabilie
Directeur général : Vincent de Coorebyter
Secrétaire général : Pierre Blaise
Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Équipe de recherche :
Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter,
Caroline Sägers, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :
Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président*), Camille Deguelle, Franklin Dehousse (en congé), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (*président fondateur*), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (*président honoraire*), Laura Iker, Malou Julin, Xavier Mabilie (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

COURRIER HEBDOMADAIRE

Le numéro simple : 6,90 € – Le numéro double : 12,40 €
Abonnement : 235,00 €
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles – Tél.: 02/211 01 80
Banque : 310-0270551-07 – CCP : 000-0065824-58
Site web : www.crisp.be

Le *Courrier hebdomadaire* bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays
ISSN 0008 9664

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. UNE ANNÉE DIFFICILE (OCTOBRE 1999 - OCTOBRE 2000)	7
1.1. les instances sociales-chrétiennes	7
1.2. L'apprentissage de l'opposition	9
1.3. Un repositionnement problématique	10
1.4. Défections dans l'agglomération bruxelloise	13
1.5. J. Milquet en première ligne	14
1.6. OPA sur le PSC ?	16
1.7. Les élections provinciales et communales du 8 octobre 2000	19
1.8. Un malaise persistant	22
2. LE SURSAUT (NOVEMBRE 2000 - MAI 2002)	24
2.1. Le PSC se remet en mouvement	24
2.2. Les péripéties communautaires de 2001	25
2.2.1. Les accords du Lambermont (ou de la Saint-Polycarpe)	25
2.2.2. L'accord du Lombard	26
2.2.3. L'accord de la Saint-Boniface	28
2.2.4. Qui a gagné, qui a perdu ?	30
2.3. Le Manifeste de l'humanisme démocratique	34
2.4. La rénovation se poursuit	37
2.5. Le parti change de nom et de sigle	41
3. NOUVELLES VICISSITUDES (MAI 2002 - FÉVRIER 2004)	45
3.1. Une dissidence : les CDF	45
3.2. La préparation des élections fédérales du 18 mai 2003	47
3.3. Les résultats du scrutin	49
3.4. Élection présidentielle : des voix discordantes	52
3.5. Une offensive du mouvement réformateur	55
4. LE REBOND	60
4.1. La préparation des élections du 13 juin 2004	60
4.2. Les résultats des scrutins	62
4.3. La formation des gouvernements régionaux et communautaires	64
4.4. La réorganisation des instances	67
CONCLUSION	70

INTRODUCTION

Une première livraison du *Courrier hebdomadaire* s'est attachée à l'évolution du Parti social-chrétien pendant les deux dernières décennies du XX^e siècle. Elle a mis en lumière l'existence de problèmes internes et externes, qui expliquent en partie la défaite électorale de cette formation, le 13 juin 1999, puis son renvoi dans l'opposition.

Associé au pouvoir depuis 1958, le PSC connaît une longue période de stabilité sous la direction de Gérard Deprez (1981-1996). Sa ligne pragmatique est déterminée par un trio formé du président et de deux ministres, Philippe Maystadt et Melchior Wathelet. Son personnel politique ne connaît pas de grand renouvellement. Sa gestion centralisée suscite quelquefois des frustrations. La priorité accordée aux participations gouvernementales tend à reléguer le débat d'idées au second plan. Les mesures de rationalisation adoptées dans l'enseignement mécontentent certains milieux éducatifs. Lorsqu'ils célèbrent le cinquantenaire de leur formation, en 1995, les sociaux-chrétiens francophones reconnaissent qu'elle a besoin de ressourcement.

À peine entamé, le processus de rénovation s'enlise à la suite de luttes intestines. La tentative de Gérard Deprez d'imposer Joëlle Milquet à sa succession provoque l'entrée en lice de Charles-Ferdinand Nothomb, élu président de justesse, le 29 mars 1996. Pendant des mois, le PSC se déchire. Il ne peut mener à bien l'actualisation de sa doctrine, ni la relance de son recrutement. Une tentative de renversement des alliances avec les libéraux tourne court, amenant ceux-ci à se rapprocher des socialistes en vue des scrutins de 1999. Ch.-F. Nothomb refuse finalement de participer à une recomposition du paysage politique francophone, alors que son prédécesseur s'engage résolument dans cette voie. G. Deprez est à l'origine d'une dissidence, le Mouvement des citoyens pour le changement. Exclu des rangs sociaux-chrétiens, il rallie la fédération libérale. Les sondages d'opinion annoncent de mauvais résultats électoraux pour le PSC. Ch.-F. Nothomb n'a d'autre alternative que de mettre prématurément un terme à son mandat.

Élu à la présidence en ticket avec Joëlle Milquet, appelée à lui succéder, Philippe Maystadt rétablit une certaine unité au sein du parti, mais il n'a guère le temps d'en relancer la rénovation. Il choisit un cap qui sera maintenu au cours des années suivantes : une politique de proximité, axée sur la prise en compte des besoins des citoyens dans leur vie quotidienne. Le gouvernement fédéral ne sort pas indemne de la crise de la dioxine. Celle-ci survient deux semaines avant des scrutins au cours desquels la formation sociale-chrétienne réalise un des plus mauvais scores de son histoire. La lutte entre les factions a manifestement brouillé son message et détérioré son image. Le déclin structurel que le parti semble connaître s'explique aussi par l'accélération de mutations à l'œuvre dans la société : la sécularisation, la dépillarisation, l'émergence de nouvelles lignes de fracture. S'interrogeant sur son identité et son positionnement, le PSC est devenu « comme les autres » : il n'est plus l'indispensable pivot des coalitions gouvernementales. Pour cinq ans, il siège dans l'opposition.

La seconde livraison du *Courrier hebdomadaire* consacrée au PSC-CDH se focalise sur la rénovation du parti entreprise, de 1999 à 2004, sous l'impulsion de J. Milquet. Le *terminus ad quem* retenu est le retour au pouvoir des sociaux-chrétiens dans la Région de Bruxelles-Capitale, en Région wallonne et en Communauté française. Le découpage adopté est chronologique.

La première partie pointe les nombreuses difficultés auxquelles le PSC demeure confronté durant la première année de la nouvelle présidence. Un sursaut se produit à l'automne 2000. Il s'amplifie au cours de l'année suivante : le parti réintègre le jeu politique en contribuant à l'aboutissement d'une cinquième réforme de l'État et au refinancement de la Communauté française. Une nouvelle charte doctrinale, le Manifeste de l'humanisme démocratique, est adoptée. Le PSC change de nom et de sigle : il se mue en Centre démocrate humaniste (CDH). Ces changements sont examinés dans la deuxième partie. Entre mai 2002 et février 2004, toutefois, la formation de J. Milquet doit faire face à de nouvelles vicissitudes, analysées dans la troisième partie : il y est question d'une dissidence, d'un scrutin fédéral (18 mai 2003) aux résultats décevants et d'une offensive de grande ampleur déclenchée par le Mouvement réformateur. Par la suite – tel est l'objet de la quatrième partie – le CDH semble connaître un rebond : les scrutins du 13 juin 2004 débouchent sur une participation à des coalitions en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française.

À la différence de la livraison précédente, la présente étude s'appuie sur une littérature scientifique moins abondante. Au plan des sources d'information, elle est plus largement tributaire de la presse et des documents publiés par le parti, notamment sur son site internet. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre : pour complexe qu'il soit, l'itinéraire du PSC-CDH ne manque ni de péripéties, ni d'intérêt.

1. UNE ANNÉE DIFFICILE (OCTOBRE 1999 - OCTOBRE 2000)

Le 23 octobre 1999, J. Milquet accède *ex officio* à la présidence du PSC, à la suite de la démission de Ph. Maystadt. Au 1^{er} janvier 2000, ce dernier doit succéder à Sir Brian Unwin à la direction de la Banque européenne d'investissement. Les cadres du parti regrettent ce départ ¹. Les observateurs créditent l'ancien ministre des Finances d'un bilan en demi-teinte : il a pacifié sa formation politique, mais il n'a pas eu le temps de la rénover ². La tâche qui attend la nouvelle présidente est à la fois lourde et délicate.

1.1. LES INSTANCES SOCIALES-CHRÉTIENNES

Comme on le verra par la suite, J. Milquet est rapidement confrontée à des problèmes liés à des personnalités et au rôle que celles-ci assument au sein du PSC. C'est pourquoi il importe d'examiner les structures de cette formation à l'entame de sa présidence.

Selon Peter Biondi, le comité directeur suspend ses activités dès le 4 octobre 1999 : il s'efface devant un organe non statutaire, l'assemblée générale ³. Au vu de la composition de celle-ci ⁴, un tel scénario est invraisemblable. En réalité, une autre instance, dont l'existence n'est pas non plus prévue par les statuts de l'époque, pilote le parti : le bureau politique ⁵.

Dans sa composition restreinte, cet organe se réunit hebdomadairement. Il compte une vingtaine de membres ⁶. À sa tête se trouvent la présidente et deux vice-présidents, intronisés eux aussi le 23 octobre 1999 : Jean-Pol Poncelet, chef de groupe à la Chambre, et André Antoine, chef de groupe au Parlement wallon. Un moment envisagée par Ph. Maystadt, l'hypothèse d'une présidence collégiale est écartée. J.-P. Poncelet s'en explique en ces termes : « Un système à trois présidents n'est pas dans nos mœurs et crée la confusion. De notre formule à une présidente et deux vice-présidents, que l'on doit en grande partie à Joëlle Milquet, c'est son fonctionnement qui m'intéresse. Y-a-t-

¹ J.-P. Poncelet, *Le Soir*, 14 octobre 1999.

² *La Libre Belgique*, 25 octobre 1999.

³ P. BIONDI, « Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999 », *Res Publica*, t. 42, 2000, p. 367.

⁴ Y siègent avec voix délibérative : la présidente nationale, les vice-présidents, l'administrateur général, les parlementaires, les présidents d'arrondissement ou leurs représentants, les secrétaires nationaux et chargés de mission, les président(e)s des associations (aînés, femmes, jeunes, mandataires locaux), un délégué des sections locales par arrondissement et dix-huit délégués (trois par province) des mandataires locaux. Y sont invités : le directeur politique, le coordinateur du département Animation, le secrétaire général, le président du conseil d'administration et le secrétaire général du CEPES, le porte-parole, les secrétaires politiques des groupes parlementaires, mais aussi, le cas échéant, les membres qui souhaitent procéder à une interpellation, les délégations externes qui veulent exposer une problématique et même les citoyens qui en font la demande.

⁵ J. NOPPE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001 », *Res Publica*, t. 44, 2002, pp. 505-506 et 508.

⁶ Compte tenu de l'un ou l'autre double mandat.

il des décisions unilatérales de l'une ou des autres ? Ce n'est pas le cas, nous allons nous concerter sur beaucoup de choses ⁷. »

Encore faut-il trouver des terrains d'entente entre chefs de file. Apparemment, cette condition n'est pas toujours aisée à remplir. Le tempérament fougueux de J. Milquet tranche avec la rigueur austère de J.-P. Poncelet. Par ailleurs, celui-ci est politiquement proche de l'ancien président Nothomb. Les mots dont l'intéressé use, pour caractériser ses relations avec sa coéquipière, sont assez révélateurs : « Nous sommes totalement différents. Je viens du schiste, de l'Ardenne, avec des références rurales un peu traditionnelles (...). Elle est une jeune femme avec de l'ambition, nous en avons besoin. Mais on construit entre nous une animosité largement exagérée ⁸. »

Au bureau politique siège une autre personnalité connue pour son indépendance d'esprit : le démocrate-chrétien Jean-Jacques Viseur, député de Charleroi, ancien ministre des Finances. Ph. Maystadt l'a investi d'une mission d'information et de proposition, en qualité de rapporteur au renouveau. Il garde les coudées franches durant les premiers mois de la nouvelle présidence.

Les autres membres du bureau politique restreint sont les sept présidents des groupes parlementaires ⁹, six délégués de ces mêmes groupes ¹⁰ et les secrétaires nationaux, dont J. Milquet accroît sensiblement le nombre.

Trois d'entre eux ont été désignés par Ph. Maystadt en juin 1998 : Alda Colson pour le secteur associatif, Michel Barbeaux pour la fonction publique et Richard Fournaux pour les PME et les classes moyennes. Sept autres sont nommés en octobre 1999 : Josy Arens pour l'agriculture, Julie de Groote pour la culture, Christian Brotcorne pour l'environnement, Fatima Moussaoui pour l'intégration, Vanessa Matz pour l'intérieur et l'immigration, Georges Dallemagne pour les matières internationales, Clotilde Nyssens pour la justice et les questions de société. Élargi aux parlementaires, aux présidents des associations et des arrondissements, le bureau tient une séance mensuelle ¹¹.

L'organigramme du PSC comprend aussi un certain nombre de départements qui relèvent de la direction du parti. En 1999, Jean-François Brouillard demeure en charge du secrétariat général. Les quatre départements – Politique, Communication, Animation, Finances et personnel – sont confiés respectivement à André-Marie Poncelet (directeur politique), Léon Vivier (porte-parole), Benoît Drèze (coordinateur) et René Thissen (administrateur général). Les présidences des associations sont exercées par Élisabeth Dispaux (aînés), Monique Dewil (femmes), Xavier Papier (jeunes) et Michel Bols (mandataires locaux). Étienne Michel demeure secrétaire général du CEPESS. Au cours des années suivantes, ce personnel connaîtra un *turn-over* assez important.

⁷ *La Libre Belgique*, 14 octobre 1999.

⁸ *Ibidem*.

⁹ Soit J.-P. Poncelet (Chambre), M. Willame (Sénat), A. Antoine (Région wallonne), A.-M. Corbisier (Communauté française), B. Cerexhe (Région de Bruxelles-Capitale), M. Schunck (Communauté germanophone) et M. Hansenne (Parlement européen).

¹⁰ Soit J.-P. Grafé (Chambre), R. Thissen (Sénat), M. Lebrun (Région wallonne), W. Ancion (Communauté française), D. Grimberghs (Région de Bruxelles-Capitale) et M. Grosch (Parlement européen).

¹¹ P. BIONDI, « Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999 », *op. cit.*, p. 368.

Au début de la présidence de J. Milquet, le PSC enregistre de nouveaux reculs en termes d'affiliations. Le parti annonce, en effet, 25 283 membres en 1999, 21 263 en 2000, 20 048 en 2001, 19 485 en 2002¹². Son renvoi dans l'opposition explique probablement une partie de la décade.

1.2. L'APPRENTISSAGE DE L'OPPOSITION

Les semaines qui suivent les scrutins de juin 1999 sont difficiles. Le moral des militants est au plus bas. J.-P. Poncelet rapporte à ce propos : « Un grand nombre, dans les structures intermédiaires, considèrent comme une injustice flagrante que nous soyons dans l'opposition. Ils croient que c'est la fin du monde : ils ont toujours connu des ministres PSC et, soudain, c'est sur nous que l'on tire, il n'y a que sur nous que l'on tire¹³. »

Politiquement et psychologiquement, les sociaux-chrétiens doivent s'ajuster à un rôle qu'ils n'ont plus tenu depuis 1958 : ils n'ont pas à soutenir l'action des gouvernements, mais à la contrôler et à la critiquer. La reconversion semble malaisée¹⁴. De plus, le PSC, relégué au quatrième rang des partis francophones, est privé d'une partie de sa force de frappe parlementaire. Il ne peut plus compter sur des leaders aussi expérimentés que G. Deprez, Ph. Maystadt et M. Wathélet. Constituant la seule formation de l'opposition démocratique, il éprouve des difficultés à se faire entendre. Son isolement est d'autant plus palpable que certains liens avec la société civile organisée s'affaiblissent : pour préserver ses intérêts, une partie du monde associatif cherche et trouve des interlocuteurs de substitution, que ce soit à Écolo, au PS ou à la Fédération PRL FDF MCC.

Le « style » de la majorité arc-en-ciel ne simplifie pas la tâche du PSC. Les coalisés ne manquent pas une occasion pour brocarder « l'héritage du passé ». Multipliant les effets d'annonce, ils axent leur communication sur les « ruptures » qu'apporterait le gouvernement Verhofstadt I^r : l'allègement de la pression fiscale, l'apaisement communautaire, l'émergence d'une culture du débat, de nature, disent-ils, à rendre le processus de décision plus transparent... La majorité ne laisse guère d'espace médiatique à l'opposition. Servie par une embellie conjoncturelle, elle donne l'impression que chacun des associés pourra réaliser ses priorités sans nuire à celles des partenaires. Elle dispose de marges budgétaires – dégagées grâce à l'assainissement antérieur des finances publiques – pour lancer des initiatives nouvelles, qui tranchent avec les années d'austérité.

Plus fondamentalement, le PSC n'a plus l'excuse de l'exercice du pouvoir pour différer la recherche de solutions à ses problèmes internes. Il se retrouve face à lui-même,

¹² J. NOPPE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001 », *op. cit.*, p. 512 et compléments d'information communiqués (septembre 2005) par Éric Poncin, secrétaire général du CDH.

¹³ *La Libre Belgique*, 14 octobre 1999.

¹⁴ P. MAGNETTE, « Grandeur et décadence d'un parti patricien », *Politique*, n° 15, mars 2000, pp. 14-15 ; S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », *La Revue politique*, 2001-2002, n° 1, pp. 42-45, 47 et 60-62.

obligé de sortir sa rénovation de l'enlissement. Et ce avec, à sa tête, une présidente qui n'a pu encore asseoir pleinement sa légitimité, en conduisant une campagne électorale ou en menant des négociations d'envergure au plan fédéral, communautaire ou régional.

Enfin, l'asymétrie des paysages politiques éloigne l'une de l'autre les deux composantes de la « famille » sociale-chrétienne. Dans une Flandre où quatre formations sont au coude à coude, le CVP opte pour une opposition dure : il concentre le tir sur le VLD et l'orgne, non sans surenchère communautaire, sur les franges en déshérence de l'électorat nationaliste¹⁵. Le PSC ne peut adopter un cap symétrique¹⁶ : s'il veut redevenir un acteur gouvernemental, il peut s'en prendre à Écolo, dans une certaine mesure aussi à la Fédération PRL FDF MCC, mais il lui faut ménager le PS. Il s'engage, dès lors, sur la voie d'une « opposition constructive ». Pareille stratégie n'est pas la plus commode à endosser, ni la plus lisible pour un électorat désorienté¹⁷.

1.3. UN REPOSITIONNEMENT PROBLÉMATIQUE

Au lendemain des scrutins de juin 1999, témoigne J.-J. Viseur¹⁸, un certain nombre de dirigeants du PSC refusent de considérer l'échec de leur parti comme un reflux purement conjoncturel. De leur point de vue, l'usure du pouvoir, l'impact de l'affaire Dutroux et de la crise de la dioxine, les tensions internes et les dissidences n'expliquent pas, à eux seuls, les mauvais scores enregistrés. Il y a lieu de prendre en compte d'autres dimensions, sans doute plus fondamentales.

La première est le déclin de la pratique religieuse et le pluralisme de fait qui s'est instauré au sein du « pilier » chrétien. « La question posée à l'interne, note le député de Charleroi, était d'évaluer si ne s'achevait pas le cycle d'un parti dont la mission était de défendre les intérêts du monde chrétien dans la sphère politique et dont le ciment était l'appartenance à la famille idéologique chrétienne, appartenance que ne comprenaient plus les générations les plus jeunes (...). Notre pénétration était extrêmement faible parmi les électeurs de 18 à 25 ans (...). Notre morosité était d'autant plus grande que nombre de nos mandataires avouaient que leurs propres enfants avaient souvent voté pour un autre parti. »

Une deuxième considération retient l'attention, poursuit J.-J. Viseur : le potentiel de séduction insuffisant que recèle une posture de « bon gestionnaire ayant le sens de l'État et de la responsabilité : ce positionnement n'a pas empêché les crises de gouver-

¹⁵ P. WYNANTS, « Les partis politiques », in M.-Th. COENEN et al. (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, 2004, p. 145.

¹⁶ Cf. J.-P. PONCELET, *La Libre Belgique*, 14 octobre 1999 : « Nous ne calquons pas notre attitude sur celle du CVP. Nous mènerons une opposition de courtoisie. Si le CVP continue d'allumer des feux communautaires, le fossé se creusera entre eux et nous. » Cf. aussi P. PIRET, *La Libre Belgique*, 25 octobre 1999 : « Tout semble vouloir distancier CVP et PSC : les accents plus communautaires du CVP, certes, mais aussi un projet plus droitier et populiste qui n'est pas celui de Joëlle Milquet. »

¹⁷ Cf. les termes du communiqué du 14 janvier 2000, « Les six objectifs et projets du PSC pour 2000 », <<http://www.lecdh.be/presse/p3002.htm>> : « Le PSC souhaite mener une opposition réactive, active sans être excessive, sur les idées et non contre les personnes, sur la balle mais sans guérilla ni show parlementaire, réfléchi sans être manichéenne. »

¹⁸ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

nance des années 1990 et a été trop souvent synonyme de rigueur excessive, de compromis permanent ». Selon le rapporteur au renouveau, J. Milquet exprime, dès lors, son intention d'associer « l'image de bonne gouvernance à celle d'intégrité morale des mandataires, d'une plus grande transparence et de la défense de l'éthique ».

Une troisième dimension interpelle le sommet du parti, ajoute Viseur : c'est la distance qui s'est creusée entre les instances dirigeantes des organisations chrétiennes et leurs troupes. En relayant surtout les demandes des premières, le PSC n'a pas été suffisamment attentif aux aspirations des secondes. « D'où l'idée que mener une politique proche des préoccupations des gens passait moins par la concertation avec les grands appareils que par le contact plus direct avec les personnes et avec cette société civile qui voulait s'émanciper des grandes organisations. »

Selon le Carolorégien, la présidente du PSC en conclut que « le parti ne survivrait pas à l'immobilisme et qu'il fallait profiter de l'opposition pour sortir du cadre, devenu trop étroit, des clivages classiques ». Dès ce moment, elle est persuadée que « c'est en partant à la rencontre des aspirations de la génération des 18-25 ans que le PSC trouvera un nouveau positionnement et un vecteur d'expansion suffisant ». De ces réflexions naîtrait « l'idée d'un investissement dans les valeurs non matérialistes et de l'humanisme comme fondement de la démarche politique ». Ce cap est progressivement dévoilé à l'opinion publique.

Dès le 1^{er} octobre 1999, comme rapporteur au renouveau, J.-J. Viseur, révèle à la presse une des pistes qu'il est en train d'explorer : il s'agirait de transformer le PSC en vecteur d'une « laïcité moderne ¹⁹ ». Selon lui, les relations entre chrétiens et laïques ont connu une évolution sensible. De part et d'autre se trouvent des « idéalistes porteurs d'éléments de messianisme ». Il faut qu'ils se reconnaissent mutuellement et conjuguent leur action, pour construire ensemble un monde meilleur. Sous peine de se marginaliser, l'institutionnel catholique doit « devenir le champion d'une laïcité moderne (...), qui reconnaît les apports incontestables de valeurs appartenant à des mondes différents ». En clair, le député de Charleroi plaide en faveur d'une large ouverture du parti à d'autres conceptions philosophiques.

Moins de deux semaines plus tard, J.-P. Poncelet, futur vice-président du PSC, tempère : il se déclare favorable au maintien de la référence chrétienne qui, dit-il, « correspond bien à ce que nous sommes ²⁰ ». D'autres milieux, très attachés au « C » du sigle, ne goûtent guère la démarche de J.-J. Viseur. Guy Daloze, chroniqueur à *La Libre Belgique*, se fait leur porte-parole : « Ce 'strip-tease' bien intentionné me paraît au moins équivoque et sûrement dangereux, vain à vrai dire (...). De grâce, que l'important PSC ne tire pas des plans sur la lune ! ²¹ »

Non sans enthousiasme, J. Milquet annonce l'élaboration d'un « projet d'avenir » sous l'impulsion du rapporteur au renouveau ²². En décembre 1999, elle laisse entrevoir

¹⁹ *La Libre Belgique*, 1^{er} octobre 1999. Cf. aussi « Éloge de la recomposition. Entretien avec J.-J. VISEUR », *Politique*, n° 15, février-mars 2000, p. 48.

²⁰ *La Libre Belgique*, 14 octobre 1999.

²¹ *La Libre Belgique*, 6-7 novembre 1999.

²² Le 23 octobre 1999, elle qualifie ce projet de « notre nouvelle raison d'être dans le prochain siècle, notre nouvelle légende personnelle », en ajoutant : « Il devra rendre humain ce qui ne l'est pas et rendre à l'humain ce qu'il n'a pas. Il devra parler au cœur et à l'âme des gens, non à leur portefeuille ou leur intérêt » (*La Libre Belgique*, 6-7 novembre 1999).

quelques axes de la réflexion en cours : la « redéfinition » des clivages qui structurent la société, la « remise à l'honneur de valeurs universelles et humanistes, dénuées de tout moralisme lié à une religion », le centrisme, l'attention à porter à la ligne de partage entre matérialistes et post-matérialistes comme substitut à la tension entre la droite et la gauche²³. À l'intérieur du parti, cependant, de telles vues suscitent d'emblée des résistances. J.-J. Viseur rapporte à ce propos : « Je ne peux nier que l'accueil au sein des structures fut très réservé. Nos mandataires, désorientés par la perte de leurs repères (parti de majorité, parti chrétien, relais des organisations chrétiennes...), envisageaient avec beaucoup de méfiance ce qui leur apparaissait comme une démarche intellectuelle, féminine, urbaine et trop moderne (...). Nombreux étaient ceux qui, au sein du PSC, accusaient la présidente et la réorientation du parti d'être responsables de ce qu'ils qualifiaient d'abandon. Il apparut donc très tôt que la rénovation se ferait dans la douleur²⁴. »

En pareil contexte, l'interview donnée le 26 janvier 2000 par le même J.-J. Viseur provoque des remous : « Ma conviction, c'est qu'il y aura recomposition. Autour d'une ligne de partage entre matérialistes et post-matérialistes et entre ceux qui souhaitent ou non promouvoir les formes nouvelles d'une 'régulation' de la société²⁵. » Par ce dernier membre de phrase, le député de Charleroi révèle son intention d'ancrer le PSC « dans le camp progressiste ». Les trois personnalités qu'il cite comme emblématiques de son approche sont le Français Jacques Delors, l'Italien Romano Prodi et le Portugais Antonio Guterres : trois chrétiens profilés à gauche.

L'aile droite du parti s'abstient de toute réaction publique, mais son mécontentement ne fait pas de doute. Louis Michel profite de l'occasion pour lancer un appel du pied aux catholiques de sensibilité libérale, qui se trouveraient « bien mieux », affirme-t-il, au sein de la Fédération PRL FDF MCC²⁶.

Outre les tensions internes qu'il avive, le cap adopté par J.-J. Viseur soulève trois questions que pointe Pascal Delwit²⁷. Tout d'abord, c'est la référence commune au christianisme qui a permis l'agrégation, dans un parti transversal, de visions et d'intérêts différents. Son affaiblissement ou son extinction ne mettraient-ils pas à mal un socle auquel nombre d'adhérents et d'électeurs s'identifient encore ? Ensuite, la formation sociale-chrétienne s'est toujours présentée comme une force d'équilibre sur le clivage socio-économique. Est-il opportun de rompre avec ce positionnement pour l'arrimer au camp progressiste ? Enfin, la ligne de partage entre matérialistes et post-matérialistes, chère à Ronald Inglehart²⁸, fait l'objet, de débats au sein de la communauté scientifi-

²³ *Le Soir*, 18-19 décembre 1999.

²⁴ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

²⁵ *Le Matin*, 26 janvier 2000.

²⁶ *La Dernière Heure*, 9 février 2000.

²⁷ Cf. P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », in P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, 2002, p. 25 ; P. DELWIT, *Composition, décomposition et re-composition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, 2003, pp. 126-127.

²⁸ R. INGLEHART, *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles among Western Publics*, Princeton, 1997 ; R. INGLEHART, « Post-Materialism in an Environment of Insecurity », *American Political Science Review*, t. 75, 1981, pp. 880-900 ; R. INGLEHART, « Value Change in Industrial Societies », *American Political Science Review*, t. 81, 1987, pp. 1289-1303.

que²⁹. À supposer qu'elle ne soit plus sujette à caution, comment les sociaux-chrétiens, optant assez tardivement pour le versant post-matérialiste, pourraient-ils marquer leurs spécificités face à la concurrence, en particulier face à Écolo ?

1.4. DÉFECTIONS DANS L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

Fils d'un des fondateurs du PSC, Dominique Harmel est conseiller communal à Woluwe-Saint-Pierre. C'est dans cette localité que sont également domiciliés Joëlle Milquet et Benoît Cerexhe, chef de groupe au Parlement bruxellois. Proche de Ch.-F. Nothomb, l'intéressé a été vice-président du parti, à l'époque où le Luxembourgeois en assurait la direction. Il a siégé au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale de 1989 à 1999, avec rang de chef de groupe *in fine*. De mars 1994 à mai 1995, il a succédé à Jean-Louis Thys en qualité de ministre régional des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés. Comme deuxième candidat effectif sur la liste sociale-chrétienne, il pouvait espérer être élu au Parlement européen en juin 1999. La perte d'un siège par le PSC l'a empêché de réaliser cette aspiration.

À la fin du mois de février 2000, D. Harmel annonce son intention de se présenter, comme candidat indépendant, aux élections communales du 8 octobre : il figurera sur la liste du bourgmestre libéral Jacques Vandenhoute. Il exclut, cependant, tout ralliement au PRL et même au MCC, lequel « n'a pu conserver une spécificité sociale-chrétienne ». Quelques jours plus tard, deux mandataires locaux du PSC de Schaerbeek annoncent leur passage au PRL : il s'agit de l'échevin Étienne Noël et du conseiller Patrick Brusten³⁰.

C'est surtout la défection de l'ancien ministre – « un honorable faiseur de voix dans la capitale³¹ » – qui retient l'attention des médias. Il est de notoriété publique que D. Harmel ne s'entend pas avec la présidente Milquet, dont il a contesté la légitimité. Lorsqu'il claque la porte, il dénonce la gestion « autoritaire » du parti et son virage à gauche, en renvoyant explicitement aux déclarations de J.-J. Viseur³². Une ambition déçue ne serait cependant pas étrangère à cette rupture : D. Harmel aurait souhaité conduire la liste sociale-chrétienne de Woluwe-Saint-Pierre ; or sa formation lui aurait

²⁹ L'adhésion aux valeurs post-matérialistes serait le fait des jeunes générations qui n'ont pas connu les affres de la guerre et de la reconstruction, mais le plein emploi et l'abondance. Or, il apparaît que la plupart des citoyens, à quelque génération qu'ils appartiennent, mêlent volontiers adhésion à des valeurs matérialistes et ralliement à des valeurs post-matérialistes. Bien plus, l'extrême droite, réputée matérialiste, recrute une part de son électorat dans les couches jeunes de la population. Cf. P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 185.

³⁰ *La Libre Belgique*, 29 février 2000 ; *Le Soir*, 2 mars 2000.

³¹ P. PIRET, *La Libre Belgique*, 29 février 2000.

³² « Le diktat de quelques rares personnes semble devoir servir de ligne de pensée à tous. L'évaluation et la confrontation régulière aux principes fondateurs et fédérateurs, comme au souci de l'ensemble des membres, sont interdites (...). Je suis en désaccord profond avec le projet politique du Nouveau PSC. Il s'égare. Je ne m'y sens plus chez moi (...). J'ai toujours dit qu'il fallait essayer de créer, à Bruxelles, un cartel PRL-FDF-PSC, une espèce d'UDF à la belge. On ne m'a pas écouté. Maintenant, on en est loin quand vous écoutez les déclarations de Monsieur Viseur » (*Le Soir*, 2 mars 2000).

proposé la deuxième place, derrière B. Cerexhe, et un éventuel mandat d'échevin, au cas où elle participerait à la gestion locale. Cette offre n'aurait pas satisfait l'intéressé ³³.

Sitôt les intentions du dissident connues du public, J.-P. Poncelet prend position : il veut « donner des gages à la droite du PSC », note Paul Piret ³⁴. Il exprime trois sentiments devant ce départ : la tristesse, le soulagement et l'incompréhension. Il passe ensuite à l'attaque, en dénonçant « la versatilité de Dominique Harmel (...), sa déloyauté (...), le caractère purement alimentaire de sa défection ». Dans la foulée, il procède à une mise au point plutôt sèche à l'égard des déclarations de J.-J. Viseur : non seulement il a exprimé, dit-il, son désaccord avec les propos du rapporteur au renouveau, mais ceux-ci ont été aussi mis en question au sein des instances du parti « d'une manière très claire et très cordiale..., comme on dit dans le langage diplomatique ³⁵ ». Ce désaveu est désormais connu de l'opinion publique.

La presse s'interroge sur la signification politique de ces nouvelles turbulences. Paul Piret ³⁶ relève que le départ de D. Harmel s'effectue dans l'agglomération bruxelloise, « là où le PSC lutte contre rien d'autre que sa disparition ». Il y voit l'expression d'un « mal de tête, hémisphère droit » : en d'autres termes, cette défection manifesterait le malaise éprouvé par une mouvance plutôt conservatrice, irréductiblement attachée au « C » du sigle et opposée à J. Milquet dès 1996, devant les projets de recomposition politique en cours d'élaboration à la rue des Deux-Églises. Selon Guy Daloze ³⁷, les « centristes » ou « sans famille » seraient exaspérés par les propositions de J.-J. Viseur sur « le virage à gauche, la perte d'une spécificité chrétienne, la course-poursuite avec les Écolos (et eux seuls) ». Bref, le retrait de quelques-uns devrait « avoir valeur de signal d'alarme, pour une formation dont la vocation reste profondément centriste ».

1.5. J. MILQUET EN PREMIÈRE LIGNE

C'est dans ce climat que J.-J. Viseur persiste et signe : le 8 mars 2000, il s'explique sur ses orientations, sa méthode et son mandat. L'entretien ³⁸ paraît sous le titre : « PSC : Viseur à gauche toutes ». Sur le fond, le député de Charleroi maintient ses positions : il rompt une lance en faveur d'une déconfessionnalisation plus poussée et d'une option progressiste « à la portugaise ». La mission qui lui est confiée, précise-t-il, n'a rien de cosmétique : elle doit être décapante. La tenant de la présidence, il ne doit en référer qu'à celle-ci. Sans citer de nom, il fait état de contacts noués dans divers milieux, notamment non chrétiens, écologistes et socialistes, pour « mesurer l'évolution de nos sociétés (...) et vérifier combien l'option progressiste pouvait être politiquement opérationnelle ». On lui objecte le désaveu infligé par les instances du parti. Il répond : « Vous avez remarqué que la présidente, Joëlle Milquet, ne s'est pas exprimée sur le sujet. Quant à la réaction de Jean-Pol Poncelet, il faut la resituer dans son contexte :

³³ Finalement, D. Harmel, comme mandataire indépendant, deviendra président du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre.

³⁴ *La Libre Belgique*, 29 février 2000.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ *Le Matin*, 8 mars 2000.

elle tenait pour une large part à la déception suscitée par la décision de Dominique Harmel de quitter le PSC (...). C'est une réaction épidermique (...). D'ailleurs, par définition, une mission comme la mienne se doit de ne pas être bridée par les instances. »

Le jour même, la présidente du PSC publie le communiqué suivant ³⁹ :

- « 1. Les propos tenus par Jean-Jacques Viseur sont des propos tout à fait personnels qui n'incarnent en rien une ligne ou une tendance qui aurait été adoptée par le PSC.
2. Jean-Jacques Viseur a simplement reçu la mission de remettre un rapport personnel pour le mois de mars au bureau politique, portant sur les différents options et scénarios possibles de renouveau (...). Si Jean-Jacques Viseur semble pointer, à titre purement personnel, dans une interview, un des différents scénarios envisageables, cela n'engage que lui et n'occulte en rien l'existence des autres scénarios du rapport, et notamment ceux consistant à dire que l'avenir du PSC se situe hors du clivage traditionnel entre gauche et droite. Ces différents scénarios visent des hypothèses de développement intrinsèque au PSC, et non pas des scénarios de re-composition politique d'appareil à appareil.
3. Le rapport exhaustif de Jean-Jacques Viseur, rédigé avec l'aide du CEPSS, ne doit en fait que constituer un objet de réflexion, notamment pour le groupe 'renouveau' composé d'une quinzaine de personnes représentatives de toutes les sensibilités du parti. Ce groupe devra, comme prévu, prendre le relais dès le mois d'avril pour continuer à préparer le lancement du débat sur le renouveau.
4. (...) Ce débat sera mené démocratiquement et sereinement avec l'ensemble des membres et des mandataires du PSC. Et ce sera, *in fine*, l'ensemble des membres du parti, qui auront été au préalable chacun consultés, qui décideront de l'option finale à l'occasion d'un congrès qui n'aura pas lieu avant la fin de l'année 2001.

En conclusion, il n'y a pas de 'gauche toute' au PSC, comme le titre *Le Matin* ».

La célérité de la réaction présidentielle s'explique. Les déclarations de J.-J. Viseur soulèvent une vague de réprobation dans les rangs du parti, sociologiquement ancré plutôt au centre-droit ⁴⁰. Rétrospectivement, aux yeux de certains électeurs, elles pourraient crédibiliser le départ de D. Harmel et consorts vers la galaxie libérale. Cette fois, J.-P. Poncelet s'abstient de toute réaction publique, mais son courroux ne fait aucun doute. L'autre vice-président du PSC, A. Antoine, marque ses distances à l'égard des vues du rapporteur au renouveau, plaidant en faveur d'un «centrisme radical ⁴¹ ». Le quotidien *Le Soir* considère que la sortie de J.-J. Viseur est mal venue pour sa formation, à sept mois des élections communales et provinciales d'octobre 2000 : « Elle a brouillé un peu plus l'image d'un parti en quête éperdue d'identité et semé la zizanie au sein des troupes dont le moral est loin d'être au zénith ⁴². »

Le bureau politique du PSC élargi se réunit le 13 mars 2000. J.-J. Viseur essuie des critiques. Aussitôt, il en tire la conclusion : il anticipe de deux semaines le terme de sa mission. En d'autres termes, il s'efface devant la présidente, chargée de finaliser l'opération. Celle-ci annonce la ligne qui sera la sienne : « Le PSC ne doit être ni à gau-

³⁹ Cf. <<http://www.lecdh.be/presse/p3021.htm>>.

⁴⁰ P. DELWIT, *La Libre Belgique*, 9 mars 2000. De son côté, R. Fournaux, excédé, déclare : « Il sort son truc au moment où certains de nos amis sont tentés par les sirènes libérales » (*Le Soir*, 9 mars 2000).

⁴¹ *La Libre Belgique*, 9 mars 2000.

⁴² *Le Soir*, 9 mars 2000.

che, ni à droite, mais se positionner sur d'autres clivages (...). Son renouveau ne s'inscrit pas dans le cadre d'une fusion ou d'une filialisation de droite, de gauche ou plurielle. Le PSC est un parti atypique centriste⁴³. » À en croire des quotidiens francophones⁴⁴, la présidente « remet l'église au milieu du village ». Réputée « sans famille », elle se place au-dessus de la mêlée. Elle devient l'unique pilote de l'entreprise de rénovation, appelant ses troupes à serrer les rangs.

De son côté, le bureau politique réaffirme les objectifs à atteindre : construction d'une opposition crédible, recours à des méthodes privilégiant le travail de terrain et la proximité, actualisation du projet social-chrétien, renouvellement du personnel politique, pacification d'une formation où doivent régner la cohérence et la collégialité. Les premières échéances sont fixées. Après avoir pris le pouls de la société, la présidente aura quelques mois devant elle pour affiner sa réflexion. Après les élections d'octobre 2000, elle devrait pouvoir présenter un projet, à débattre lors d'une université d'automne, puis à soumettre à un congrès.

1.6. OPA SUR LE PSC ?

L'agitation qui saisit le PSC, au printemps 2000, génère des ondes de choc en cascade. Surtout, elle aiguise les appétits des concurrents. De la mi-mars au début mai, les appels du pied lancés aux sociaux-chrétiens francophones ne manquent pas. Parfois maladroits, ils demeurent sans résultats. Ils n'en témoignent pas moins d'une certaine fragilité : si elle était sans défauts, y aurait-il des tentatives de percer la cuirasse du parti ?

Le premier ballon d'essai émane de Daniel Ducarme, président de la Fédération PRL FDF MCC. Avec leurs associés, les libéraux représentent environ 28 % des voix en Communauté française. Ils semblent avoir atteint un plafond électoral. À court terme, leur seule possibilité d'expansion consisterait à « fixer sur une formation, débarrassée de ses oripeaux bleus, 35 % des votes francophones en allant chercher des électeurs errants, à commencer par les citoyens orphelins d'un PSC en perdition⁴⁵ ». Il s'agirait de constituer, sous le nom de Parti démocrate, « une nouvelle force de rassemblement et de réconciliation, axée sur l'humanisme ». Fraîchement accueilli dans les rangs libéraux, ce projet est abandonné avant même d'être soumis à un congrès, le 19 mars 2000. Il se retourne contre son auteur : une partie de la presse voit dans la tentative avortée de D. Ducarme le révélateur d'une crise d'identité au sein de la Fédération PRL FDF MCC, devenue un « attrape-tout⁴⁶ ».

Puisque le « dépiautage du PSC » est à l'ordre du jour dans certains milieux, le Parti socialiste ne peut rester sur la touche. Pour l'heure, il lui est impossible de tirer profit des tiraillements entre sociaux-chrétiens, estime Philippe Moureaux, chef de file de la fédération bruxelloise et vice-président du PS. D'une part, en effet, sa formation a beaucoup évoqué une volonté d'ouverture aux catholiques, mais elle n'en a pas encore tiré les conclusions pratiques. D'autre part, rendus euphoriques par le rejet du PSC et

⁴³ *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 14 mars 2000.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ *Le Soir*, 16 mars 2000.

⁴⁶ G. DALOZE, *La Libre Belgique*, 20 mars 2000.

du CVP dans l'opposition, des leaders du PS – dont le président Di Rupo – ont adopté des positions publiques jugées assez anticléricales. Dans l'immédiat, poursuit Ph. Moureaux, «je suis tout à fait opposé à ceux qui voudraient jeter les sociaux-chrétiens en enfer». Et d'ajouter : «Si je devais m'occuper du PSC, je dirais qu'il a sa place au centre. C'est, par définition, un parti centriste, c'est ce terrain-là qu'il doit relabourer ⁴⁷. »

À moyen terme, cependant, des initiatives socialistes ne sont pas à exclure en direction des catholiques progressistes, pourvu qu'elles ne se déploient pas à contre-temps. Charles Picqué le reconnaît sans ambages : «J'imagine un énorme milk-shake dont sortira, à un moment donné, une recomposition de la vie politique en deux pôles essentiellement, l'un de centre-gauche et l'autre de centre-droit, avec une formation écologiste qui doit encore se déterminer». Dans cette hypothèse, la disparition du PSC ferait partie de «l'inévitable cours des choses ⁴⁸. »

Écolo ne s'en tient pas à de telles spéculations : il va de l'avant. Le 28 avril 2000, Jacky Morael, Christophe Derenne, Luc Carton et Éric Biérin soumettent au Conseil de fédération – le « parlement écologiste » – une note intitulée «De la recomposition à la refondation ⁴⁹ ». Ancien secrétaire fédéral du mouvement et sénateur, le premier nommé serait le principal initiateur du document. Il se défend de «vouloir la mort du PSC » : la disparition de la seule véritable opposition francophone ne serait pas saine pour la démocratie. Il ne peut s'empêcher, cependant, de pointer «la crise existentielle » de la formation de J. Milquet, « par l'incapacité à se redéfinir dans la course du PRL et du PS vers le centre de l'échiquier ». Il relève aussi «la crise logistique » vécue à la rue des Deux-Églises, «puisque de nombreux mandataires quittent le navire ». J. Morael se refuse, toutefois, à pratiquer «le débauchage sur le mode footballistique ». Il n'entend pas non plus participer, sur le dos des sociaux-chrétiens, à un «Yalta entre appareils partisans, fondés sur les seuls appétits électoraux ».

Il n'empêche qu'Écolo ne peut demeurer inactif, estiment les signataires : il lui faut «anticiper un mouvement qui devrait aller en s'amplifiant à l'issue des élections d'octobre 2000 ». Au-delà des péripéties partisans, le parti vert devrait prendre en compte les risques induits par la «décomposition politique ». Celle-ci se traduirait par une convergence croissante des familles traditionnelles sur une vision de la société «globalisée » et régie par le marché. Elle se manifesterait aussi par une crise de confiance à l'égard des institutions. À terme, faute d'initiative écologiste, elle permettrait l'établissement d'un condominium entre le PS et la Fédération PRL FDF MCC dans le paysage politique francophone : après avoir pillé le PSC, socialistes et libéraux s'entendraient sur l'adoption du scrutin majoritaire ⁵⁰, en vue de marginaliser Écolo.

À l'estime des quatre signataires de la note, les Verts devraient prolonger l'élargissement de leur sphère d'influence, entamé par les États généraux de l'écologie

⁴⁷ *La Libre Belgique*, 25-26 mars 2000.

⁴⁸ *Le Soir*, 28 mars 2000.

⁴⁹ *La Libre Belgique*, 5 mai 2000 ; *Le Soir*, 6 mai 2000.

⁵⁰ Effectivement, depuis plusieurs années, des projets socialistes et libéraux existent en ce sens. Cf. P. WYNANTS, «Scrutin majoritaire : retour d'une vieille lune?», *La Revue nouvelle*, t. 108, 1998, n° 10, pp. 90-109.

politique⁵¹. Il s'agirait de « reformuler les axes essentiels d'un projet de transformation de la société, de stimuler les adhésions à ce projet, enfin de voir comment accueillir, à Écolo, les acteurs qui adhèrent à ces objectifs ». L'offre s'adresse, sans doute, à des « ex-PS et à des sans-famille ». Dans le contexte de l'heure, il est clair qu'elle vise avant tout les démocrates-chrétiens du PSC. Le projet pourrait se concrétiser sous trois formes, à moduler en fonction des interlocuteurs : soit l'adhésion pure et simple à Écolo, soit la mise en place d'une structure plus large de rassemblement, soit encore la création d'un sas apparenté au parti, mais distinct de lui, pour gérer le processus d'ouverture.

L'opération échoue, en raison des tiraillements entre écologistes. Tout d'abord, l'initiative est portée par de fervents défenseurs des participations gouvernementales vertes, alors que ces dernières ne font pas l'unanimité, loin s'en faut⁵². Ensuite, elle peut apparaître comme un coup de force, qui bouscule le secrétariat fédéral Bauduin-Defeyt-Ernst, incarnant une autre sensibilité, accusé explicitement de « manque de vision prospective⁵³ ». Enfin, le clivage philosophique, qu'Écolo prétend transcender, demeure bien présent en ses rangs : les libres-exaministes ne sont guère disposés à « accueillir un afflux de cathos⁵⁴ ». Le secrétariat fédéral lâche apparemment du lest : il accepte la création d'un groupe de travail qui, outre ses trois membres, réunirait le bureau du conseil de fédération et quelques personnalités (Jacky Morael, Marcel Cheron, Abraham Franssen...). Le 7 mai 2000, il profite cependant d'une assemblée générale pour « fixer les repères qui doivent baliser le projet écologiste de recomposition politique » : il n'est pas question de « rassembler uniquement des chrétiens » ; il convient de « toucher aussi les forces politiques, sociales, syndicales, associatives qui s'identifient à la gauche laïque⁵⁵ ». Élargi de la sorte, le plan Morael et consorts a peu de chances de se concrétiser.

Les débats entre Verts ne mériteraient pas une telle attention s'ils ne débouchaient sur de nouvelles prises de position au sein du PSC. Logique avec lui-même, J.-J. Viseur marque son intérêt pour l'initiative écologiste. Il se réjouit que « d'autres aboutissent aux mêmes conclusions que les siennes », avant de tempérer : « J'ai touché à un tabou en osant dire que le monde n'est pas immuable. Jacky Morael en transgresse un autre en affirmant qu'Écolo n'a pas une réponse globale à tous nos problèmes de société⁵⁶. » De son côté, J. Milquet apprécie l'intention, affichée par J. Morael, de « relever le débat et de ne pas le limiter à des stratégies d'appareil, comme le font les libéraux ». Mais, très vite, elle se cabre : « Nous ne sommes pas dupes lorsqu'ils présentent comme de la recomposition politique ce qui n'est qu'un plan d'expansion d'Écolo. » En d'autres termes, « le PSC n'est pas opérable (...), il n'est pas la proie sur laquelle PRL et Écolo

⁵¹ Tenus entre 1996 et 1998, ces forums ont permis à Écolo de renforcer ses contacts avec les milieux associatifs, de gagner la sympathie de certains éléments des gauches chrétienne et socialiste, d'étoffer son programme. Cf. P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 127.

⁵² *Ibidem*, p. 128.

⁵³ *Le Soir*, 8 mai 2000.

⁵⁴ Témoignages de participants à l'assemblée générale de Barvaux-sur-Ourthe recueillis par l'auteur.

⁵⁵ *Le Soir*, 8 mai 2000.

⁵⁶ *Le Soir*, 6-7 mai 2000.

doivent se précipiter⁵⁷ ». Toutefois l'heure n'est pas encore venue, pour les sociaux-chrétiens, de diffuser *ad extra* un seul et même message.

Le constat se vérifie dans l'orbite du parti, tant chez certains intellectuels que dans le chef de la société civile organisée. Ainsi, à propos du repositionnement du PSC, Rudolf Rezsohazy, professeur émérite à l'UCL, ne cache pas son insatisfaction : « Le PSC a déjà amorcé sa refondation en annonçant qu'il s'appelle désormais 'nouveau', mais son profil actuel est moins clair que son profil ancien. » Et de brocarder « les formules insignifiantes » alignées par la direction du parti : « Ce n'est pas parce qu'une banalité est énoncée par des gestes énergiques qu'elle cesse d'être une banalité⁵⁸. » Dans un autre ordre d'idées, Édouard Descampe, secrétaire général de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes, s'inquiète des plaidoyers tenus par certains catholiques de gauche en faveur d'une dépolarisation : « Je regrette particulièrement que la critique anachronique des piliers vienne des progressistes, qui renforcent l'attaque de ceux qui veulent confier au marché et à sa logique de profit les missions sociales exercées aujourd'hui par l'associatif⁵⁹. » Devant ces mises en garde et tirs de barrage, il est bien difficile de tracer un itinéraire novateur.

1.7. LES ÉLECTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2000

Pour l'heure, le PSC renoue avec « les choses de la vie déclinées couleurs locales ». Il présente un programme axé sur la quotidienneté, qui va du « naître » au « bien vieillir » en passant par « se défouler » ou « respirer⁶⁰ ».

Le discours tenu par la présidente, lors du congrès de Liège du 20 mai 2000, se veut résolument optimiste : « Le temps des crises internes, de l'incertitude idéologique, du malaise, est définitivement fini. Nous sommes là avec un nouveau souffle, une nouvelle équipe, un nouveau cap et de nouveaux projets (...). Nous ne sommes plus un parti fermé, confessionnel (...). Nous ne sommes plus un parti exclusif de pouvoir (...). Ce ne sont pas les vaines tentatives de récupération de certains partenaires en mal d'expansion qui seraient susceptibles de nous fragiliser. » Pour le scrutin communal qui s'annonce, le mot d'ordre est « humaniser la vie » : il faut « aider chacun à bien vivre chaque moment, chaque étape, chaque rendez-vous de son existence⁶¹ ».

Cependant, les observateurs extérieurs au PSC restent dubitatifs : à leurs yeux, la ligne du parti n'est vraiment pas claire. Où donc va une formation « dont le cœur ne bat ni à gauche, ni à droite, mais pour celui des gens⁶² » ? Au vu des réflexes plutôt traditionnels de la base sociale-chrétienne, comment concilier pratiquement « une conception

⁵⁷ *Ibidem*.

⁵⁸ *La Libre Belgique*, 7 avril 2000. Comme sociologue, l'intéressé s'est spécialisé dans l'étude du « système des valeurs ». À ce titre, il a été invité, sous les présidences antérieures, à participer à des réflexions du parti, pour lequel il éprouve une sympathie manifeste.

⁵⁹ *La Libre Belgique*, 19 mai 2000. À l'instar de Jean Hallet, son mentor, É. Descampe n'a jamais caché son engagement au PSC.

⁶⁰ *La Libre Belgique*, 20 mai 2000.

⁶¹ *Le Soir*, 22 mai 2000.

⁶² *Ibidem* (propos de J. Milquet).

de la vie et de l'homme héritée du christianisme, dont on n'a pas à rougir» et l'adhésion à des «valeurs universelles, aussi intéressantes pour un croyant que pour un non-croyant, pour un juif que pour un musulman, un athée ou un agnostique⁶³»? Plus fondamentalement, le projet du PSC doit-il se fonder sur des «clivages spécifiques⁶⁴»? En pareil cas, on aimerait que ces lignes de fracture soient clairement identifiées. Ou bien le repositionnement du parti s'articule-t-il sur «un clivage de base, construit sur la tension entre l'humain et le non-humain, et non la droite et la gauche⁶⁵»? Dans cette hypothèse, on peut se demander quels partis, hormis ceux d'extrême droite, devraient être positionnés sur le versant «non-humain». Bref, c'est encore une image assez confuse que le PSC présente à l'automne 2000 et dans les premiers mois de 2001.

Aussi est-ce sans surprise que l'on enregistre les résultats sociaux-chrétiens lors des scrutins du 8 octobre 2000⁶⁶. Il convient, cependant, de nuancer le tableau selon les niveaux de pouvoir.

Par rapport à ses scores des élections provinciales du 9 octobre 1994, le PSC est en net recul. En Wallonie, il passe de 440 765 voix (23,13 % des votes valables exprimés) à 344 688 suffrages (18,24 %). Il cède 19 sièges de conseillers provinciaux (67 contre 86). Dans les différentes provinces, la situation se présente comme suit :

Provinces	1994				2000			
	Voix	%	Sièges	Rang	Voix	%	Sièges	Rang
Brabant wallon	41 309	20,60	12/56	3 ^e	27 839	13,50	8/56	4 ^e
Hainaut	143 364	20,22	18/84	2 ^e	110 021	15,91	14/84	3 ^e
Liège	124 643	21,56	19/80	2 ^e	100 528*	17,51 ¹	16/84 ¹	3 ^e
Luxembourg	54 442	36,53	19/47	1 ^{er}	45 854	30,38	16/47	2 ^e
Namur	77 002	28,65	18/56	2 ^e	60 446	22,66	13/56	3 ^e

¹ Dont 11 809 voix (2,06 %) et 3 sièges pour le CSP.

Bref, le PSC perd 7,1 % des voix en Brabant wallon, 4,3 % en Hainaut, 4 % à Liège, 6,1 % en Luxembourg, 6 % à Namur. Dans toutes les provinces, il régresse d'un rang, le plus souvent au profit de la Fédération PRL FDF MCC, à l'avantage d'Écolo en Brabant wallon. En Hainaut, il est rejeté dans l'opposition, alors qu'il siégeait à la députation permanente durant les deux mandatures précédentes. Tous les exécutifs provinciaux sont désormais contrôlés par le PS et la Fédération PRL FDF MCC. La baisse

⁶³ J. MILQUET, *Le Soir*, 9 juin 2000.

⁶⁴ J. MILQUET, *Le Soir*, 14 mars 2000.

⁶⁵ J. MILQUET, *Le bilan d'un an d'opposition du PSC... ou une deuxième naissance*, Bruxelles, 13 juin 2000, p. 11.

⁶⁶ É. ARCQ, P. BLAISE et V. DE COOREBYTER, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1685-1686, 2000 ; É. ARCQ, « Les résultats des élections provinciales du 8 octobre 2000 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1711, 2001 ; É. ARCQ, P. BLAISE et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000, I, En Wallonie et à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1742-1743, 2001 ; P. DELWIT, « Les mutations électorales du parti social-chrétien », in P. P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, op. cit., pp. 78-80 ; W. FRAEYS, « Où en sont les partis politiques, au lendemain du 8 octobre 2000 ? », *Res Publica*, t. 42, 2000, pp. 575-587 ; H. REYNAERT et T. VALCKE, « De provincieraadsverkiezingen van 9 oktober 1994 en 8 oktober 2000 », *Res Publica*, t. 43, 2001, pp. 403-426 ; S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », op. cit., pp. 48-49.

de 2000, par rapport à 1994, est globalement de la même ampleur que celle de 1999 par rapport à 1995, soit un bon cinquième. Elle est plus nette en Brabant wallon et à Namur, mais moins marquée à Liège et au Luxembourg.

Le PSC offre une meilleure résistance lors des élections communales. Dans ce type de scrutin, le rayonnement personnel des candidats pèse lourd, et les sociaux-chrétiens peuvent compter sur la popularité de bourgmestres solidement implantés, surtout dans les zones rurales. Signalons deux performances qui détonnent dans un ensemble assez morose : à Mouscron et à Dinant, les listes emmenées respectivement par Jean-Pierre Detremmerie et Richard Fournaux gagnent 2,5 et 7,4 % des voix.

En Wallonie, le PSC est évincé du pouvoir à Braine-le-Comte et à Bastogne, où Jean-Jacques Flahaux et Philippe Collard ont rallié le MCC. Il abandonne 17,2 % des voix et 5 sièges à Visé, commune de Pierrette Cahay, également passée à la formation de G. Deprez. Il est écarté du collège à Habay et Rochefort, où Charles-Ferdinand Nothomb et Amand Dalem ne se présentent plus. Il perd douze des vingt-six majorités absolues ou relatives qu'il détenait.

Dans les neuf villes de plus de 50 000 habitants, les sociaux-chrétiens reculent partout, sauf à Mouscron. Ils sont relégués dans l'opposition à Mons (- 10,9 % et - 6 sièges) et à Namur (- 4,7 % et - 2 sièges). Ils restent associés au pouvoir à Liège et à Verviers mais, dans la cité lainière (- 9,2 % et - 5 sièges), ils cèdent le maïorat aux socialistes. Ils ne siègent plus que dans trois majorités sur neuf, contre cinq en 1994.

À Bruxelles, les résultats sont nettement orientés à la baisse. Dans les seize communes où des comparaisons sont possibles avec le scrutin de 1994, le PSC est dépossédé de plus d'un quart de ses voix : il recueille 45 205 suffrages, contre 60 951 six ans plus tôt. L'unique majorité absolue en sièges – celle de la liste de Luc Barbay à Ganshoren – est perdue. Les deux listes bilingues emmenées par un bourgmestre social-chrétien – Hervé Doyen à Jette et Julien Gooskens à Berchem-Sainte-Agathe – conservent leur majorité relative en voix, tout en cédant du terrain. Le PSC recule fortement à Bruxelles-Ville (perte de plus de la moitié de son électorat et de 9 sièges sur 13), où sa liste était précédemment tirée par l'ancien bourgmestre Michel Demaret et poussée par Paul Vanden Boeynants. Il est délesté de la moitié de son score de 1994 à Uccle, suite au ralliement de Nathalie de T'Serclaes au MCC. Par contre, il ne semble quasiment pas affecté (-1 %) par la défection de Dominique Harmel à Woluwe-Saint-Pierre. Au total, il participe à sept collèges, dont Bruxelles, contre neuf six ans plus tôt.

En Wallonie, l'estimation de William Fraeys crédite les sociaux-chrétiens de 21,6 % des voix, contre 24,9 % en 1994. Le recul (3,3 %) est sensiblement moindre que celui observé entre les scrutins législatifs de 1995 et de 1999. Il faut y voir l'effet de la bonne tenue de listes emmenées par des « locomotives électorales ». La baisse de 2000, par rapport à 1994, est plus forte que celle de 1999, par rapport à 1995, dans le seul Brabant wallon. Par contre, elle est nettement plus réduite dans les provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg. Malgré tous ses déboires, le PSC garde une assise municipale non négligeable.

1.8. UN MALAISE PERSISTANT

Que se passe-t-il le 13 octobre 2000, au cours de la réunion du bureau du parti tenue au Château de Namur ? Selon Philippe Engels, « une intervention miraculeuse du revenant Michel Hansenne a sauvé Milquet du naufrage : jusqu'à ce moment-là, les pontes jouaient le remake de l'époque Nothomb, où les tentatives de putsch se succédaient à une cadence trimestrielle ⁶⁷ ». La séance est, il est vrai, marquée par une intervention très remarquée de J.-P. Poncelet. Selon la presse ⁶⁸, ce dernier critique la présentation – jugée « euphorique » – des résultats du 8 octobre par la présidente ⁶⁹. Il regrette vivement le manque de collégialité à la direction de la formation sociale-chrétienne. Il exprime aussi son mécontentement envers la ligne suivie par J. Milquet. Il présente sa démission de la vice-présidence du parti. Il reste parlementaire et chef de groupe à la Chambre. Le 16 août 2001, il quittera la vie politique pour devenir directeur de la stratégie et des relations extérieures à l'Agence spatiale européenne ⁷⁰.

Durant la même séance du 13 octobre, Richard Fournaux, crédité d'un bon score cinq jours plus tôt, monte en ligne à son tour. Peu après, il déclare : « Manifestement, le climat n'est pas bon. J'ai des appels incessants des membres du personnel du PSC. Tout le monde s'en va. Les gens sont démotivés (...). Ils ne comprennent pas bien quelle est la ligne du PSC pour le moment. Un coup, on tape d'un côté, un coup, on tape de l'autre. On ne voit pas bien quelle est la raison d'être du PSC. Il y a un malaise, renforcé par les événements récents ⁷¹. »

Il semble que l'intervention de M. Hansenne calme effectivement les esprits. Toujours est-il que le bureau du parti décide de créer un collège des chefs de groupe, chargé de coordonner le travail d'opposition. J. Milquet demeure investie de la rénovation du PSC.

Le parti ne peut continuer à errer. Il doit se ressaisir et se remettre en mouvement. Telle est la conviction qui anime un nombre croissant de cadres : « La peur du vide est parfois bonne conseillère », note Ph. Engels ⁷².

Mais quelles orientations adopter ? Les diagnostics des politologues ne sont guère optimistes. Ainsi, pour Jean Beaufays, professeur à l'Université de Liège, le PSC reste « en déficit d'image et en panne de positionnement ». Il s'en explique en ces termes : « Un parti doit d'abord répondre à des demandes, des besoins de la population (...). Il doit aussi défendre des valeurs et des intérêts (...). Or, on ne voit plus très bien quels intérêts le PSC défend, quelles sont ses valeurs et sa couche sociale. » À une question sur l'idéologie qui pourrait se substituer aux connotations confessionnelles, le politologue liégeois répond : « Le noyau dur de l'électorat du PSC, sa moitié environ, c'est celui qui pense devoir voter PSC par une sorte de tradition, d'obéissance. Retirer le 'C' risque de se l'aliéner. Il faut donc mettre autre chose à la place. Sinon, c'est le vide absolu, c'est

⁶⁷ *Le Vif-L'Express*, 24 novembre 2000.

⁶⁸ *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 14-15 octobre 2000.

⁶⁹ Manifestement, celle-ci compare les résultats des scrutins de 2000 avec ceux des élections de 1999, non avec ceux des élections de 1994.

⁷⁰ Sur le curriculum scientifique et professionnel de l'intéressé, cf. <<http://www.fsa.ucl.ac.be>>.

⁷¹ *La Libre Belgique*, 14-15 octobre 2000.

⁷² *Le Vif-L'Express*, 24 novembre 2000.

suicidaire. Mais l'individualisme est pris en charge par les libéraux, le social dans ses aspects matérialistes par le PS, l'héritage boy-scout par Écolo (...). La grande difficulté, pour le PSC, c'est de trouver une position centrale qui soit différente de celle occupée par les autres ⁷³. »

De son côté, Pascal Delwit, professeur à l'ULB, ne croit pas à un repositionnement sur de « nouveaux clivages » : « Tant le PSC que le CVP sont intimement liés à leur rapport à la chrétienté. Je ne vois pas quel autre espace politique ils pourraient occuper. L'espace à gauche est occupé par le PS, et, dans une certaine mesure, par Écolo, l'espace de centre-droit par le PRL. Je ne vois pas sur quel autre clivage que le rapport à la religion le PSC pourrait avoir quelque chose de structurellement distinctif ⁷⁴. »

Alors que les sociaux-chrétiens s'apprêtent à entamer effectivement la réflexion sur leur identité et leurs objectifs d'avenir, en novembre 2000, les appétits des libéraux seraient en train de se réveiller, si l'on en croit la presse : il s'agirait de « cannibaliser le centre ⁷⁵ ». Daniel Ducarme et Louis Michel nourriraient le dessein de lancer un Mouvement du centre progressiste, qui briserait le PSC et absorberait les composantes de la Fédération PRL FDF MCC, afin de faciliter l'emboîtement de coalitions ultérieures avec le PS. Le projet ne sourirait guère, cependant, à l'aile droitiste du PRL, ni à un FDF peu désireux de se fondre dans un ensemble plus intégré. Quoi qu'il en soit, les couloirs bruissent de rumeurs. Il est urgent que le PSC trouve sa voie.

⁷³ *La Libre Belgique*, 16 octobre 2000.

⁷⁴ *Le Soir*, 25-26 novembre 2000.

⁷⁵ *Le Soir*, 2-3 décembre 2000.

2. LE SURSAUT (NOVEMBRE 2000 - MAI 2002)

En novembre 2000, un ancien ministre social-chrétien déclare à un journaliste : « Les chances d'une réelle rénovation sont plus grandes qu'il y a un an ou deux. Davantage de membres et de cadres du parti ont pris conscience qu'il fallait faire quelque chose. À défaut, le déclin structurel se poursuivra ⁷⁶. » Ce pronostic se vérifie : au sein du PSC, l'évolution des mentalités confère une influence croissante aux partisans d'un renouveau. Les péripéties communautaires, liées aux accords du Lambert, permettent aux sociaux-chrétiens francophones de sortir de la morosité : brisant l'isolement dans lequel ils étaient confinés, ils réintègrent le jeu politique. Ils présentent leur manifeste, centré sur « l'humanisme démocratique », avant de modifier leur dénomination.

2.1. LE PSC SE REMET EN MOUVEMENT

Le 13 novembre 2000, J. Milquet et ses chefs de groupe exposent au public « la méthodologie et l'échéancier du renouveau ⁷⁷ ». Un débat de fond va s'engager sur le projet politique et l'organisation du PSC : il se tiendra le 25 novembre, à l'occasion d'une université d'automne ouverte à tous les membres. Il reviendra ensuite aux instances sociales-chrétiennes d'élaborer un projet de manifeste, en prévision d'un congrès à tenir en mai 2001. À l'issue de celui-ci, une opération « Des idées en chantier » sera lancée à destination de la société civile par la tenue de forums. Le projet et le programme du parti devraient être finalisés pour la fin 2002. Entre-temps, l'organisation et les statuts seront revus lors d'un congrès programmé en novembre 2001. Pour apaiser les esprits, la direction sociale-chrétienne donne des assurances aux militants. Aucune question, en particulier celle du nom du parti, n'est tranchée. Toutes les pistes sont ouvertes. C'est aux membres qu'il appartiendra d'arrêter les décisions en fin de processus.

Le 25 novembre 2000, plus de six cents personnes se retrouvent à Louvain-la-Neuve en université d'automne. Alors que les responsables du parti semblent redouter de nouveaux heurts, les débats sont francs, mais sereins : il est vrai qu'il ne s'agit pas de fixer des orientations, mais d'échanger des idées.

Le discours introductif de J. Milquet balise la réflexion, en traçant des perspectives d'avenir ⁷⁸. La rénovation, déclare-t-elle, n'est pas une opération de marketing ou un simple lifting. Elle impliquera le recours à des méthodes de proximité, un renouvellement du personnel politique, une réorganisation des structures internes, ainsi qu'une opération d'ouverture à mener en direction des jeunes, des parents, des enseignants, du non-marchand et des personnes d'origine étrangère. Le parti ne doit pas fonder son identité sur un clivage droite-gauche « de moins en moins structurant ». Il faut qu'il se positionne au centre, mais qu'il définisse plus clairement le cap, « en précisant les prin-

⁷⁶ *Le Vif-L'Express*, 24 novembre 2000.

⁷⁷ Communiqué du 13 novembre 2000 sur <<http://www.lecdh.be/presse/p3092.htm>>.

⁷⁸ « Pourquoi redéfinir notre projet politique ? Discours d'ouverture de l'Université d'automne », <<http://www.lecdh.be/documents/discours/discoursJMi251100.htm>>.

cipes dont il incarne la synthèse ». Même si le PSC devrait être « requalifié pour offrir une autre image » – c’est de l’abandon éventuel du « C » du sigle qu’il s’agit – il est hors de question de renoncer « aux principes universels de l’humanisme chrétien » sur lesquels repose sa vision. Et de conclure : « Nous devons *sans doute* faire évoluer le C, *peut-être* le requalifier dans sa forme pour démontrer clairement son indépendance par rapport à l’institution de l’Église, *en tout cas* le rendre universel et l’ouvrir à tous (...). Mais nous ne devons *sûrement pas* abandonner la force de l’imaginaire qu’il symbolise, le supplément d’âme qu’il offre. »

La question de la dénomination du parti divise toujours la base sociale-chrétienne : « C’est un peu Gore-Bush au PSC, avec 50 % pour garder le C, 50 % pour l’enlever », constate la présidente⁷⁹. *Le Soir* observe : « Les militants sont prêts à bouger. Et ils veulent le faire ensemble, au sein du parti, pas dans une grande fédération⁸⁰. »

2.2. LES PÉRIPIÉTIES COMMUNAUTAIRES DE 2001

C’est paradoxalement le gouvernement arc-en-ciel qui remet le PSC en selle : sans l’abstention des sociaux-chrétiens francophones, Guy Verhofstadt ne pourrait faire voter la cinquième réforme de l’État⁸¹. Celle-ci ne peut être éludée. En mars 1999, le Parlement flamand a adopté cinq résolutions, par lesquelles il réclame non seulement la défédéralisation de nouveaux pans de l’action publique, mais encore un élargissement de l’autonomie fiscale des entités fédérées. Par ailleurs, la Communauté française, asphyxiée par la pénurie de moyens, éprouve un évident besoin de refinancement.

2.2.1. Les accords du Lambermont (ou de la Saint-Polycarpe)

Conclus le 23 janvier 2001, ces accords⁸² devraient concrétiser un compromis négocié, le 16 octobre 2000, entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Par l’adoption de lois spéciales et ordinaires, sans révision de la Constitution, il s’agirait de mettre en œuvre les mesures suivantes : la régionalisation (ou sa poursuite) de la politique agricole, de la pêche maritime, du commerce extérieur et de la législation organique des provinces et des communes ; la défédéralisation de la coopération au développement, à l’horizon 2004 ; le refinancement structurel des communautés ; la régionalisation de certains impôts ; l’accroissement de l’autonomie fiscale, avec reconnaissance du droit

⁷⁹ *La Libre Belgique*, 27 novembre 2000.

⁸⁰ *Le Soir*, 27 novembre 2000.

⁸¹ Cf. A. ALEN (s. dir.), *De vijfde Staatshervorming van 2001*, Bruges, 2002 ; F. DELPÉRÉE, « La nouvelle configuration de la Belgique », *Journal des Tribunaux*, 8 septembre 2001, pp. 601-609 ; J.-P. NASSAUX, *La réforme de l’État de 2001* (supplément au Dossier du CRISP n° 40), Bruxelles, 2002 ; G. PAGANO, *Le financement des régions et des communautés 1970-2002. Solidarité, responsabilité, autonomie et concurrence fiscale*, Bruxelles, CRISP, 2002, pp. 151-199 ; J.-P. STROOBANTS, « La réforme de l’État de juin 2001 : les détours de Polycarpe », in A. LETON (s. dir.), *La Belgique : un État fédéral en évolution*, Bruxelles-Paris, 2001, pp. 51-59 ; *Saint-Polycarpe, Lombard, Saint-Boniface : une réforme à plusieurs visages* (n° spécial d’*Administration publique*, t. 26, 2002), Bruxelles, 2003.

⁸² P. DELWIT et B. HELINGS, « Les accords du Lambermont-Saint-Polycarpe », in *L’année sociale 2001*, Bruxelles, 2002, pp. 43-58.

des régions à établir, dans des limites strictes, des additionnels ou des soustractions à l'impôt des personnes physiques.

Bien qu'elle siège dans l'opposition à l'échelon fédéral, la Volksunie (VU) ⁸³ est associée à l'exécutif flamand, qui donne son aval aux accords. Cependant, dès le 24 janvier, le parti nationaliste se divise sur le sujet : la moitié de ses députés récuse le compromis. De son côté, le Front démocratique des francophones, composante de la Fédération PRL FDF MCC, participe à des majorités aux niveaux fédéral et des entités fédérées. Toutefois, dès la fin du conclave, son président annonce que les parlementaires de son parti ne voteront pas la loi spéciale régionalisant le droit organique des provinces et des communes. Dès lors, l'ensemble de la réforme risque de capoter, faute de recueillir la majorité des deux tiers ⁸⁴. La défection des élus du FDF rend toutes les voix de la Volksunie indispensables. C'est pour tenter d'obtenir ces suffrages que le Premier ministre déplace le centre de gravité des négociations de l'échelon fédéral vers le niveau régional bruxellois ⁸⁵.

Le PSC ⁸⁶ critique les accords du Lambermont pour inconstitutionnalité, atteinte aux principes fondamentaux du fédéralisme belge et oubli des priorités des citoyens. Il dénonce l'établissement d'une « démocratie locale à plusieurs vitesses », ainsi que « la trahison des francophones des communes à facilités ». Le refinancement structurel des communautés l'agréerait, s'il n'était obtenu au prix de « concessions exorbitantes » de la part des francophones. Constatant que G. Verhofstadt s'efforce de convaincre les récalcitrants de la Volksunie en parrainant un accord intra-bruxellois, J. Milquet tend une perche aux autres partis francophones : « À eux de définir leur stratégie et de faire leur choix entre les différentes approches qui s'ouvrent à eux : accorder de nouvelles concessions à la VU ou envisager une éventuelle discussion raisonnable avec le PSC ⁸⁷. » Cette ouverture demeure sans suite. Aussi la présidente sociale-chrétienne hausse-t-elle le ton : elle insiste sur « le prix très élevé que les partis francophones de la majorité risquent de devoir payer », lors de la négociation bruxelloise ⁸⁸.

2.2.2. L'accord du Lombard

Après une semaine de tractations, l'accord du Lombard ⁸⁹ est conclu dans la nuit du 28 au 29 avril 2001. Sans examiner son contenu dans le détail, bornons-nous à en indiquer les principaux axes : la représentation néerlandophone sera accrue au Parlement bruxellois et dans certaines communes de l'agglomération ; un nouveau mécanisme

⁸³ Sur les vicissitudes que traverse ce parti, cf. S. GOVAERT, « La Volksunie. Du déclin à la disparition », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1748, 2002.

⁸⁴ G. Verhofstadt comptait sur une majorité composée du VLD, du SP, d'Agalev, de la VU, de la Fédération PRL FDF MCC, du PS et d'Écolo, soit 102 députés sur 150.

⁸⁵ P. DELWIT et B. HELLINGS, « La nouvelle réforme de l'État : processus, contenu et méthode », in *Saint-Polycarpe, Lombard, Saint-Boniface : une réforme à plusieurs visages*, *op. cit.*, p. 102.

⁸⁶ Conférence de presse « L'autre version des accords du Lambermont », <<http://www.lecdh.be/presse/p3125.htm>>.

⁸⁷ Communiqué « Les accords du Lambermont : suite du feuilleton », sur le même site, p3126.htm.

⁸⁸ Appel aux partis francophones « Évitez la Saint-Polycarpette », sur le même site, p3132.htm.

⁸⁹ B. BAYENET, M. GASSNER, É. LENTZEN et F. THYS-CLÉMENT, « L'accord du Lombard et ses effets électoraux », in *L'année sociale 2001*, *op. cit.*, pp. 25-42.

sera mis en place, afin d'éviter la paralysie des institutions de la capitale par le Vlaams Blok ; les commissions communautaires de la région seront structurellement refinancées.

Dès le lendemain, au nom des éléments radicaux de la Volksunie, Geert Bourgeois se déclare insatisfait du compromis. Le déblocage des accords du Lambermont par le détour bruxellois est voué à l'échec.

Le PSC dénonce l'attitude de la majorité arc-en-ciel, qui a privilégié des négociations à volets avec les nationalistes de la VU pour déboucher sur une impasse. Il accuse les partis de la coalition de céder au chantage des extrémistes flamands et de conduire le pays sur la voie du confédéralisme. Il déplore que ses appels à l'élaboration d'une stratégie commune des partis démocratiques francophones n'aient pas été entendus. Il renvoie la balle au PS, à la Fédération PRL FDF MCC et à Écolo : « Il appartient à la majorité d'évaluer les conséquences de la méthode choisie et d'effectuer un choix politique clair de méthode, le cas échéant, pour l'avenir. En conséquence, le PSC considère que la question de son appui aux accords du Lambermont n'est pas à l'ordre du jour⁹⁰. »

Les principaux dirigeants sociaux-chrétiens francophones feignent de refuser le dialogue pour s'y engager avec plus de poids. Ils n'ignorent pas que le recours au CVP, qui campe sur des positions intransigeantes, est inimaginable pour les partis de la majorité. Par ailleurs, les responsables politiques francophones, et ceux du PSC les premiers, ont toujours su qu'en cas d'impasse, l'appoint ou l'abstention de la formation conduite par J. Milquet pourraient s'avérer déterminants⁹¹. Un tel scénario est d'autant moins à exclure qu'en matière de refinancement de la Communauté française, l'acquis à engranger n'est pas négligeable et que le prix à payer pour l'obtenir n'a rien d'excessif⁹².

Le PSC est donc approché. Certains de ses dirigeants et nombre de ses cadres répugnent à « venir au secours » du gouvernement Verhofstadt. Après coup, J.-J. Viseur analyse le débat interne comme suit : « Au sein du parti et chez certains de ses dirigeants, trois considérations dominaient. Tout d'abord, l'hostilité et la méfiance à l'égard des formations politiques de la majorité qui, depuis près de deux ans, méprisaient le PSC et, pour certains, voulaient sa perte. Presque tous engagés sur le terrain local, nos responsables intermédiaires n'avaient pas oublié qu'après les élections communales d'octobre 2000, le PRL avait voulu constituer, presque partout, des alliances qui nous excluaient. Ensuite, on pouvait mesurer la rancune de bon nombre de dirigeants à l'encontre de la CSC-Enseignement et de son leader Régis Dohogne, accusés d'avoir précipité le recul du parti en 1999. Enfin, un certain nombre de responsables, avec Jean-Pol Poncelet à leur tête, ne voulaient pas d'une rupture marquée avec le CVP, où la volonté de faire tomber le gouvernement le disputait au sentiment que les accords pourraient être beaucoup trop favorables aux francophones. » Selon le député de

⁹⁰ Communiqué « La situation politique concernant les accords du Lambermont », <<http://www.lecdh.be/presse/p3158.htm>>.

⁹¹ P. DELWIT et B. HELINGS, « La nouvelle réforme de l'État : processus, contenu et méthode », in *Saint-Polycarpe, Lombard, Saint-Boniface : une réforme à plusieurs visages*, op. cit., p. 103.

⁹² *La Libre Belgique*, 2 février 2001.

Charleroi, J. Milquet doit jeter toute son autorité dans la balance pour décrocher le mandat de négociation qu'elle souhaite obtenir ⁹³.

Le 14 mai 2001, le bureau du parti fait connaître à ses interlocuteurs potentiels les préalables qu'il pose à l'ouverture de négociations : un report des votes prévus dans les commissions parlementaires, un geste du Premier ministre reconnaissant le PSC comme un partenaire éventuel, une ouverture à la discussion sur les amendements jugés prioritaires par les sociaux-chrétiens francophones, l'expression d'une volonté commune du PS, de la Fédération PRL FDF MCC et d'Écolo à entamer des pourparlers sérieux sur les points jugés essentiels à la rue des Deux-Églises ⁹⁴. La balle est dans le camp de la majorité.

Une semaine plus tard, la formation sociale-chrétienne constate que ces préalables n'ont pas été rencontrés. Elle confirme, dès lors, son intention de repousser le projet de transfert des compétences et l'accord bruxellois : il en sera ainsi aussi longtemps que ce dernier document n'aura pas été rééquilibré et les autres textes amendés, de manière à ce que soient assurés le respect de la Constitution et la protection des francophones de la périphérie. Le PSC annonce également un vote négatif sur le projet modifiant la loi de financement des communautés, à moins que quatre conditions ne soient remplies : le respect de l'égalité de traitement entre élèves, l'amélioration du financement de la Communauté française avant 2004, l'encadrement de l'autonomie fiscale pour empêcher la concurrence interrégionale et l'octroi de garanties quant au financement de Bruxelles. En ce qui concerne l'égalité de traitement des élèves, les sociaux-chrétiens francophones précisent leurs revendications : ils attendent « un rééquilibrage majeur en matière de frais de fonctionnement pour tous les élèves de l'enseignement communal, provincial et libre » et « un système identique de financement des bâtiments scolaires pour tout l'enseignement subventionné ». La présidente est mandatée pour communiquer ces conditions aux interlocuteurs francophones ⁹⁵.

2.2.3. L'accord de la Saint-Boniface

J. Milquet rencontre ses homologues, puis fait rapport au bureau du parti. Ce dernier considère que des pourparlers peuvent s'engager, pour autant qu'ils se déroulent dans des conditions de temps permettant une discussion sereine et approfondie. Non sans habileté, le PSC suggère que, dans l'intervalle, le terrain soit déblayé par un groupe de techniciens ⁹⁶. Pour avoir soigneusement préparé le dossier avec la direction, en ce compris les éventuelles concessions à faire sur les points les plus délicats, les experts sociaux-chrétiens pourraient orienter les tractations dès l'entame. On verra par la suite que, selon certaines sources, cet espoir semble s'être réalisé.

⁹³ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

⁹⁴ Communiqué « Négociations concernant les accords de la Saint-Polycarpe : position du bureau du PSC », <<http://www.lecdh.be/presse/p3164.htm>>. Ces points, on le verra, ont trait à l'enseignement.

⁹⁵ *Ibidem*.

⁹⁶ Communiqué « Position du PSC sur les accords du Lambermont », sur le même site, p3166.htm.

Le 31 mai, le PSC fait savoir qu'à son estime, les conditions d'une véritable négociation sont réunies. Conformément à l'option politique à large spectre qu'il a choisie, il insiste sur sa ferme volonté « d'améliorer la situation de toutes les écoles et de tous les élèves ». C'est ainsi que le rééquilibrage des frais de fonctionnement, avec lissage dans le temps, ne bénéficierait pas au seul réseau libre : l'enseignement communal et provincial pourrait également en tirer parti, sans léser en aucune manière le réseau de la Communauté française. Il devrait en être de même pour le financement des bâtiments scolaires au profit de toute forme d'enseignement subventionné ⁹⁷. Bref, c'est en promoteur des intérêts du monde de l'éducation, dans son ensemble, que le parti se profile. Il semble vouloir indiquer que, dans son chef, le temps de la défense exclusive de la citadelle chrétienne est révolu.

Les rounds de négociation se succèdent au château de Val-Duchesse. Autour de la table, le PSC est représenté par J. Milquet, J.-J. Viseur et É. Michel, avec la présence intermittente de parlementaires spécialisés dans les matières d'enseignement. Au sein des instances sociales-chrétiennes, se souvient J.-J. Viseur, le climat demeure tendu : « Lorsque les négociations avec la majorité sont suspendues, des réunions houleuses se tiennent au parti. La position de la présidente y est souvent critiquée à l'occasion de débats passionnés, proches de la rupture ⁹⁸. » J. Milquet fait front. Elle finit par imposer son cap.

L'accord de la Saint-Boniface est scellé entre les quatre principales formations francophones, le 5 juin 2001. Les sociaux-chrétiens de Wallonie et de Bruxelles prennent l'engagement de s'abstenir sur le volet financier des accords du Lambermont en échange de dispositions décrétales coulant le contenu de l'accord du 5 juin dans les textes. Ils tiendront parole.

Une partie de la presse ⁹⁹ présente les termes du compromis en six points, en laissant dans l'ombre des dimensions sur lesquelles nous reviendrons par la suite. Contentons-nous pour l'instant de cet aperçu incomplet :

- un Fonds des générations futures (Fonds Écureuil) sera créé afin de préserver l'avenir budgétaire de la Communauté française : il s'agit d'éviter que celle-ci soit obligée de solliciter un nouveau refinancement lors de négociations ultérieures ;
- une fois les montants du Fonds Écureuil déduits, les marges dégagées par le refinancement seront partagées à raison de trois quarts pour l'éducation, un quart pour d'autres compétences communautaires ;
- sur les 75 % dévolus à l'éducation, une fraction (environ 40 %) sera affectée à la revalorisation des traitements des enseignants ;
- sur le solde du même volet « éducation », 25 % seront destinés à l'enseignement non obligatoire et 75 % à l'enseignement obligatoire ;
- au sein de ce dernier sous-ensemble, la Communauté puisera pour opérer un rattrapage progressif entre les réseaux en matière de frais de fonctionnement : à terme et pour appliquer pleinement une disposition du Pacte scolaire exécutée jusqu'alors de

⁹⁷ Communiqué « Position du PSC sur le projet de refinancement des Communautés », sur le même site, p3167.htm.

⁹⁸ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

⁹⁹ *Le Soir*, 27 juin 2001.

- manière incomplète, les écoles subventionnées¹⁰⁰ recevront 75 % des dotations de fonctionnement des établissements de la Communauté française, moyennant un contrôle de leur comptabilité comparable à celui prévu pour les asbl ;
- le mode de financement des bâtiments scolaires ne sera pas modifié substantiellement, contrairement aux vœux du PSC. Par contre, les moyens affectés à ce type de dépenses augmenteront de manière non négligeable : les capacités globales de construire et de rénover seront considérablement accrues pour tous les réseaux.

Sans compléter ce tableau dès à présent¹⁰¹, examinons la suite des négociations politiques. Aucune solution n'existe encore pour assurer l'adoption de la deuxième loi spéciale, relative notamment à la régionalisation du droit organique des provinces et des communes. La difficulté ne se situe pas à la Haute assemblée, puisque l'appui des sénateurs de la Volksunie est acquis. Par contre, à la Chambre, l'abstention des députés sociaux-chrétiens francophones s'avère indispensable. Afin de l'obtenir, on procède en deux temps. D'abord, cinq amendements techniques chers au PSC sont acceptés. Ensuite, deux autres conditions posées par ce parti sont satisfaites : l'annonce de la signature par l'État fédéral de la convention-cadre du Conseil de l'Europe relative à la protection des minorités et la constitution d'un fonds de 75 millions € pour la Région de Bruxelles-Capitale¹⁰². Le premier geste a une portée essentiellement symbolique : la convention-cadre devra faire l'objet d'une ratification et d'un assentiment de la part des organes des entités fédérées, et chacun sait que le Parlement flamand n'y est guère favorable¹⁰³...

Quoi qu'il en soit, la deuxième loi spéciale est votée le 29 juin 2001, notamment grâce aux abstentions du PSC. Les accords du Lambermont se muent en cinquième réforme de l'État.

2.2.4. Qui a gagné, qui a perdu ?

La question agite la presse et le monde politique, sans oublier divers groupes de pression. La thèse selon laquelle l'enseignement libre subventionné serait le seul ou le principal bénéficiaire des accords de la Saint-Boniface circule dans certains milieux. Ainsi, si l'on en croit *Le Soir*, grâce au PSC qui « rafle la montre en or », c'est le chanoine Beauduin, directeur du Secrétariat général de l'enseignement catholique, qui « touche le gros lot¹⁰⁴ ». Même son de cloche à la CGSP-Enseignement, dont le chef de file, Jacques Giot, ne décolère pas : « C'est un accord qui donne des cacahuètes à l'enseignement de la Communauté française, un betterfood au subventionné officiel, mais de beaux gros paquets de biscuits à l'enseignement libre¹⁰⁵. » De son côté, le Cen-

¹⁰⁰ Libres, *communales* et *provinciales* (nous soulignons). Contrairement à ce qui a parfois été publié, il ne s'agit pas des seules écoles libres, ni *a fortiori* du seul réseau catholique.

¹⁰¹ Les compléments figurent infra, section 3.2.4.

¹⁰² P. DELWIT et B. HELINGS, « La nouvelle réforme de l'État : processus, contenu et méthode », in *Saint-Polycarpe, Lombard, Saint-Boniface : une réforme à plusieurs visages, op. cit.*, p. 104.

¹⁰³ Ce que le PSC ne précise pas. Cf. le communiqué « Saint-Polycarpe : le bilan global des négociations », <<http://www.le.cdh.be/presse/p3172.htm>>.

¹⁰⁴ *Le Soir*, 6 juin 2001.

¹⁰⁵ *La Libre Belgique*, 6 juin 2001.

tre d'étude et de défense de l'école publique ¹⁰⁶ « maudit Boniface, car il fait la part trop belle à l'enseignement confessionnel privé », au point d'inviter les parlementaires laïques de la Communauté française à émettre un vote négatif ¹⁰⁷.

Tel n'est pas l'avis des milieux politiques. Ainsi, le bourgmestre (PS) de Bruxelles, Freddy Thielemans, affirme : « Politiquement, je dirais que les retombées, enseignement officiel subventionné compensent les retombées pour l'enseignement libre ¹⁰⁸. » Marcel Cheron, chef de groupe Écolo au Parlement de la Communauté française, va plus loin : « L'enseignement de la Communauté bénéficie largement, peut-être davantage que l'enseignement subventionné, du refinancement ¹⁰⁹. » Le ministre-président de la Communauté française, Hervé Hasquin (Fédération PRL FDF MCC), abonde dans le même sens : « Si l'on procède à des ventilations d'un certain nombre de chiffres, on se rend compte que, globalement, l'enseignement officiel, tous réseaux confondus, reçoit finalement davantage en pourcentage que le réseau libre confessionnel ¹¹⁰. »

Comment départager les thèses en présence ? On peut se référer, nous semble-t-il, à l'avis de deux experts. Le premier est Xavier Delgrange, chargé d'enseignement aux Facultés universitaires Saint-Louis et auditeur au Conseil d'État. Au terme d'une analyse fouillée, il démontre que le rattrapage en matière de frais de fonctionnement, dont bénéficie le réseau libre subventionné, est contrebalancé par deux autres dispositions passées sous silence dans certains commentaires : d'une part, l'octroi de solides compensations financières à l'enseignement de la Communauté française, au motif qu'il ne peut élarger aux avantages sociaux accordés par les pouvoirs locaux ; d'autre part, l'attribution de compensations, elles aussi largement calculées, à l'enseignement officiel subventionné pour le surcoût auquel il est exposé, en raison de l'obligation de garantir le libre choix entre un cours de morale et les cours de religions reconnues ¹¹¹. Le second expert est Jacky Leroy, ancien conseiller d'Elio Di Rupo et ancien directeur de cabinet de Laurette Onkelinx, lorsque ces deux personnalités socialistes étaient en charge de l'Éducation. Selon ses calculs, « le réseau de la Communauté française gagnera dans l'opération Boniface 1133,2 millions FB. En gain moyen par élève, cela représente 8408 FB. Les 4470,2 millions que le subventionné reçoit représentent 6 420 FB par élève. En chiffres absolus, l'officiel (Communauté et subventionné) reçoit 2 872,1 millions, le libre 2 731,2 millions. En pourcentages : 51,3 % pour l'officiel, 48,7 pour le libre. » S'il en est ainsi, poursuit J. Leroy, c'est notamment parce que « aujourd'hui, avec Boniface, pour augmenter les uns, on augmente les autres ¹¹² ».

¹⁰⁶ Le CEDEP regroupe les associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), la Ligue de l'enseignement, les organisations syndicales CGSP (socialiste) et SLFP (libérale), l'Association des enseignants socialistes, le Centre d'études Charles Rogier, l'Association des professeurs issus de l'ULB, le Centre d'action laïque et la Fédération des associations d'action laïque.

¹⁰⁷ *Le Soir*, 30 juin 2001. Cf. aussi P. HULLEBROEK, « Une analyse laïque des accords de la Saint-Boniface », *Cahiers marxistes*, novembre-décembre 2001, pp. 165-173.

¹⁰⁸ *La Libre Belgique*, 6 juin 2001.

¹⁰⁹ Propos rapportés par X. DELGRANGE, « Le financement de l'enseignement et l'égalité des réseaux », in *Saint-Polycarpe, Lombard, Saint-Boniface : une réforme à plusieurs visages*, op. cit., p. 309.

¹¹⁰ *Ibidem*.

¹¹¹ *Ibidem*, pp. 303-310.

¹¹² *Le Soir*, 6 juillet 2001.

Plutôt que de chercher un vainqueur ou un vaincu parmi les réseaux d'enseignement, ne vaudrait-il pas mieux identifier l'éventuel bénéficiaire politique, à terme ¹¹³, de la Saint-Boniface ? Il pourrait s'agir du PSC, et ce pour sept raisons.

Primo, le parti de la rue des Deux-Églises a pu se positionner comme le défenseur des intérêts de l'enseignement subventionné dans son ensemble. De la sorte, il retrouve une crédibilité dans le monde de l'éducation, où il avait perdu des plumes depuis 1989 ¹¹⁴. Il prouve aussi, sur un dossier concret, que son ouverture idéologique n'est pas un slogan creux ou une pure déclaration d'intention, mais une pratique effective.

Secundo, le PSC apparaît comme la formation dont l'apport a été décisif pour obtenir le refinancement de la Communauté française. Devant les médias, les interlocuteurs socialistes, libéraux et écologistes le reconnaissent, en saluant le « sens des responsabilités » des sociaux-chrétiens francophones.

Tertio, même si les résultats des tractations paraissent assez équilibrés, la présence du PSC à la table des négociations a exercé une influence indéniable sur le contenu des accords. Elio Di Rupo en personne le concède ¹¹⁵.

Quarto, les experts et négociateurs du PSC ont fort bien préparé le dossier. Ils jouent un rôle déterminant dans l'élaboration du compromis. Comme des adversaires politiques ne leur déniaient pas ce mérite, bien au contraire ¹¹⁶, qui les empêcherait de mettre la plume à leur chapeau ? De leur côté, les organisations de la mouvance chrétienne doivent reconnaître « le professionnalisme et l'efficacité du parti dans la négociation ¹¹⁷ ». Quinto, en participant au processus de décision sur une problématique

¹¹³ Dans l'immédiat, le PSC n'en tire aucun bénéfice. À la fin juin, les sondages le créditent de 16 % des intentions de vote en Wallonie et de 9,1 % à Bruxelles. Cf. *La Libre Belgique*, 25 juin 2001 et *Le Soir*, 29 juin 2001.

¹¹⁴ Parmi les réactions qui lui parviennent, J. Milquet retient surtout « le soulagement et la gratitude du monde scolaire ». Cf. *Le Soir*, 29 juin 2001.

¹¹⁵ À un journaliste qui lui objecte que « le libre réclame la clé de répartition de 75 % depuis quarante ans. Alors, dire aujourd'hui que vous auriez spontanément honoré cette demande... », le président du PS répond : « Spontané, ce n'est pas. Si la question est 'Est-ce que, de par la négociation avec le PSC, il y a eu une accélération en matière de frais de fonctionnement ?', la réponse est oui. » Cf. *Le Soir*, 25 juin 2001.

¹¹⁶ Mi-ironique, mi-admiratif, le socialiste Jacky Leroy écrit, dans une carte blanche publiée par *Le Soir*, le 6 juillet 2001 : « Le PSC a cuisiné lui-même son frichti. Et il a eu le culot, après pas mal d'hésitations, je crois, de le déposer sur la table. D'après *Le Soir*, c'était le mardi 29 mai, dans une simple réunion de techniciens, presque à la sauvette. Dès ce moment, celui qui bloquait, perdait. Le PSC, en ouvrant le jeu, s'obligeait lui aussi à gagner la partie (...). Le plus étonnant – aucun observateur ne l'a noté – c'est la méthode du PSC. On l'a connu jadis, au pouvoir, marchandant tout. Ici, il devance les revendications des autres, les intègre dans son texte avant même qu'elles soient exprimées, comme s'il jouait avec les deux jeux en même temps. Ainsi sa trouvaille, car c'en est une, des avantages sociaux pour l'enseignement de la communauté. Ainsi, cette impossibilité de fixer des dotations forfaitaires dans la communauté, qui a amené le PSC au pouvoir à accepter pendant quinze ans de reporter l'application de l'article 413, voilà que dans l'opposition, il découvre comment la contourner. Le PSC, dans l'opposition, c'est l'imagination au pouvoir. » La version des faits de J. Milquet est plus condensée, mais elle va dans le même sens : « En avançant dès le départ une proposition équilibrée, susceptible d'assurer le rééquilibrage des réseaux subventionnés tout en trouvant une solution de compensation pour l'enseignement de la Communauté française, le PSC a pris ses distances avec la logique des piliers (...), ce qui en a surpris plus d'un. » Cf. J. MILQUET, « L'humanisme démocratique : un nouveau chantier », in P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, op. cit., p. 143.

¹¹⁷ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

fondamentale, le PSC rompt l'isolement dans lequel il était confiné, pour réintégrer l'échiquier politique¹¹⁸.

Sexto, la direction du parti peut monter ce succès en épingle durant les heures qui précèdent le congrès de Liège du 9 juin 2001, dont il est question dans la partie suivante. De la sorte, elle désamorce préventivement d'éventuelles critiques qui auraient pu lui être adressées. L'épisode de la Saint-Boniface conforte aussi l'autorité de la présidente, au moment où elle s'apprête à dévoiler les lignes de force du renouveau qu'elle a programmé pour sa formation¹¹⁹.

Enfin, septimo, les reproches amers du CVP, qui accuse son alter ego du Sud d'avoir vendu son âme pour un plat de lentilles, servent la cause de leur cible : qui pourrait encore prétendre que le PSC demeure « le petit frère » de son équivalent flamand¹²⁰ ?

Ces considérations, pourrait-on objecter, ne pèsent guère en regard des sondages d'opinion qui, dans l'immédiat, demeurent peu encourageants pour le parti. Certes, la perception du PSC par le corps électoral ne peut être modifiée en l'espace de quelques semaines, à partir d'un dossier complexe dont les tenants et aboutissants échappent encore à de nombreux citoyens. L'essentiel se situe probablement à deux autres niveaux : d'une part, le regard que le PSC jette sur lui-même est plus positif ; d'autre part, l'image qu'il présente aux autres formations francophones est plus avenante. Pierre Bouillon résume la situation comme suit : la formation de J. Milquet « s'est offert une pilule d'extase, mais pas un ticket pour le pouvoir¹²¹ ».

¹¹⁸ S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », *op. cit.*, p. 59 ; P. DELWIT et B. HELLINGS, « Les accords du Lambermont-Saint-Polycarpe », *op. cit.*, p. 106. J.-J. Viseur (lettre, 27 octobre 2005) va plus loin, en anticipant la suite des événements : « Il y a, en tout cas, un négociateur qui est persuadé que le PSC a bien changé et que sa présidente est capable de mener à bien son renouvellement et son repositionnement : c'est Elio Di Rupo. Il ne cache pas l'estime qu'il porte à la manière dont J. Milquet a su conduire une négociation difficile et faire preuve d'une réelle ouverture d'esprit (...). Il en gardera un souvenir fort, qui l'influencera dans les années ultérieures. Pour lui, le parti de J. Milquet est, dès ce moment, redevenu un partenaire gouvernemental potentiel, si les résultats électoraux le permettent. »

¹¹⁹ L'enquête menée par une équipe de l'ULB auprès des cadres du PSC, lors de ce congrès, donne des résultats significatifs, probablement influencés par l'issue des négociations de la Saint-Boniface. Ils sont ainsi 87,21 % à considérer positivement « la marque du PSC dans son rôle de parti d'opposition », trois quarts à récuser l'assertion selon laquelle l'image de leur formation se détériore, 92,75 % à estimer que « cela bouge au PSC » et neuf dixièmes à penser que ce dernier est « un parti d'avenir ». Alors que J. Milquet souffrait au départ d'un certain déficit de légitimité, 40,1 % des cadres sont tout à fait d'accord et 41,3 % plutôt d'accord avec la proposition « Joëlle Milquet est une bonne présidente ». Celle-ci, estiment les auteurs de l'enquête, est « largement créditée de la représentation positive des initiatives intérieures et extérieures du parti ». Cf. P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1804-1805, 2003, pp. 32-33.

¹²⁰ S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », *op. cit.*, pp. 59-60. Rappelons cette déclaration de Stefaan De Clerck, président du CVP, rapportée par *La Libre Belgique* du 12 juin 2001 : « Si le PSC approuvait à la Chambre le deuxième volet des accords du Lambermont, la collaboration entre nous deviendrait difficile. Notre solidarité serait brisée. Cela pourrait avoir des conséquences au niveau de la formation des prochaines coalitions. Et, dans ce cas, je me poserais aussi des questions au sujet de l'opportunité d'avoir encore un centre d'études commun. » Effectivement, l'existence de ce centre d'études commun au PSC et au CVP n'a pas résisté à l'éloignement des deux partis.

¹²¹ *Le Soir*, 29 juin 2001.

2.3. LE MANIFESTE DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

L'élaboration de ce document est progressive. Selon Paul Piret, il s'agirait d'une « partition à six mains en trois mouvements ¹²² », ce qui expliquerait des longueurs et imprécisions. Après le retrait de J.-J. Viseur, la rédaction d'un avant-projet est confiée à un groupe de travail présidé par le parlementaire européen M. Hansenne. Remis à la fin janvier, ce document consiste surtout en un diagnostic à l'usage des militants : les temps ont changé et le parti doit se transformer pour rester lui-même. Le contenu et les modalités de la rénovation y sont insuffisamment développés. C'est pour remédier à cette lacune que la présidente en personne prend la plume, considérant le rapport Hansenne comme une introduction à son propre texte. Soumises au bureau du PSC en mars 2001, les deux copies sont jugées trop longues et trop hétérogènes. Il est demandé à André-Marie Poncelet d'en établir la synthèse ¹²³.

Le projet est soumis au bureau du parti, le 23 avril 2001. Il est débattu une journée durant – « sans conflit apparent ¹²⁴ » – et adopté à l'unanimité, moyennant quelques corrections. La presse en révèle la teneur dès le 24 avril. Le trimestriel du PSC *L'Oranger* en publie la version intégrale, largement diffusée, quelques semaines plus tard ¹²⁵.

Le Manifeste de l'humanisme démocratique débute par une analyse de grandes transformations qui se sont opérées dans la société : la montée de l'individualisme, la mondialisation de l'économie et ses corollaires, la crise de la médiation politique, la déconfectionnalisation et la dépillarisation, l'affirmation des autonomies communautaires et régionales. Le parti entend assumer ces mutations et adapter sa doctrine en conséquence. C'est pourquoi il se trace un certain nombre de lignes de conduite : déconfectionnalisation plus poussée, ouverture à des non-croyants qui partagent une vision exigeante de l'homme, redéfinition de ses relations avec les citoyens, en vue de « représenter la société civile dans l'État », accentuation de son action européenne et internationale, encadrement de la nouvelle économie pour éviter les excès de la marchandisation.

Selon J. Milquet ¹²⁶, ces lignes de conduite déboucheraient sur trois ruptures. Tout d'abord, il y aurait rupture avec l'exercice du pouvoir pour lui-même : « Nous n'avons plus vocation exclusive à occuper l'État à n'importe quel prix, en oubliant de représenter avant tout les attentes de la population. » Ensuite, il y aurait rupture avec « le parti des chrétiens, pour les chrétiens, par les chrétiens » : « Nous prenons définitivement acte de la transformation de la société de piliers. » Enfin, il y aurait rupture avec le « centre mou / ventre mou » : « Nous ne quittons pas le centre, mais il devient insuffisant pour nous définir : notre identité relève plus de la qualité de l'être que du bien-être matériel, du non-matérialisme plutôt que du matérialisme. »

¹²² *La Libre Belgique*, 27 mars 2001.

¹²³ *Ibidem*.

¹²⁴ *Le Soir*, 24 avril 2001.

¹²⁵ Numéro spécial « Manifeste », *L'Oranger*, 17 mai 2001.

¹²⁶ J. MILQUET, « L'humanisme démocratique : un nouveau chantier », *op. cit.*, pp. 140-141.

Vient ensuite l'affirmation de principes d'action, qui devraient présider à la définition d'une nouvelle offre politique : la priorité à accorder au lien social et à la relation avec les autres, l'adoption de normes collectives et du principe de précaution face aux progrès de la science, l'accent à placer sur la responsabilité, qui induit un renforcement de la société civile, l'encadrement du marché et la régulation étatique, la réconciliation entre l'homme et la nature, le développement de l'éducation et du capital humain.

Manifestement, le PSC est en quête d'une quatrième voie ou d'un triple « au-delà ». Au-delà du socialisme, qui diminuerait excessivement l'autonomie des personnes. Au-delà du libéralisme, qui incarnerait l'individualisme absolu. Au-delà de l'écologie politique, qui négligerait la capacité de l'être humain à prendre distance à l'égard de sa composante naturelle afin d'agir sur elle. Bref, il s'agit de « tempérer les excès de la liberté et de compléter la notion d'égalité par la fraternité ».

Emprunté à Jacques Attali, auteur de *La fraternité, nouvelle utopie du XXI^e siècle*¹²⁷, ce dernier concept renvoie, selon le PSC, au principe selon lequel « l'homme existe avant tout dans sa relation à l'autre, qui lui confère son sens et sa dignité ». Lu dans un sens personneliste, il aurait, dans la vie publique, une série d'implications pratiques. Il conviendrait ainsi de :

- remettre la force des relations humaines au cœur des débats démocratiques, en vue de « civiliser le marché » ;
- fédérer des identités plurielles, mais « animées par un même souffle », au nom d'une conception forte du pluralisme ;
- focaliser l'attention sur le sort des plus fragiles et des plus démunis ;
- mettre en place un « État social participatif », qui garantisse « la contribution de chacun en fonction de ses capacités et l'aide à chacun en fonction de ses besoins » ;
- promouvoir un fédéralisme basé sur le respect mutuel et la coopération ;
- favoriser l'émergence d'une société civile forte, par la conclusion d'un pacte associatif ;
- refuser un « libéralisme excessif », source de relativisme moral et d'un estompement des repères.

Afin de réaliser ce catalogue d'intentions, le PSC entend se resituer en mettant l'accent sur quatre dimensions : la modernité, l'ouverture, le maintien d'une posture centriste, ainsi qu'un positionnement fondé sur « d'autres clivages plus inédits »¹²⁸ que le seul cli-

¹²⁷ J. MILQUET, *La Libre Belgique*, 24 avril 2001.

¹²⁸ J. Milquet expose son point de vue comme suit : « Nous avons la conviction qu'il existe aujourd'hui des clivages plus inédits et plus porteurs de progrès que le clivage gauche-droite : des clivages où la ligne de fracture est la solidarité ou l'égoïsme, la participation ou le repli sur soi, la dignité ou l'injustice, la protection des plus fragiles ou la flatterie de sa clientèle, le pluralisme ou l'esprit de système, la participation ou la non-participation... Je peux en citer beaucoup d'autres sans en épuiser l'inventaire. » Cf. J. MILQUET, « L'humanisme démocratique : un nouveau chantier », *op. cit.*, p. 141. D'un point de vue scientifique, ce catalogue extensif de clivages appelle des réserves. Cf. P. WYNANTS, « Le 'centre' : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », in P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, *op. cit.*, pp. 59 et 61. Par contre, l'analyse de la présidente du PSC paraît plus rigoureuse lorsqu'elle fait observer : « Le clivage gauche-droite garde une pertinence dans le secteur socio-économique, mais n'explique plus tout seul un positionnement politique multidimensionnel. On ne peut pas parler d'un clivage gauche-droite sur l'euthanasie ou la mobilité » (*La Libre Belgique*, 24 avril 2001). P. Piret, qui s'exprime le même jour dans le même quotidien, fait remarquer que « le parti renonce alors à décréter que le clivage gauche-droite est dépassé ».

vage socio-économique », jugé « dépassé », grâce à la prise en compte de nouveaux enjeux de société, en particulier « la dimension non matérialiste de la vie ».

Ces dimensions convergeraient pour donner naissance à « un concept politique nouveau » : l'humanisme démocratique. Humanisme, tout d'abord, dans la mesure où « parler humain, c'est considérer chaque personne, son bonheur, son épanouissement, ses rêves, sa quête de sens comme seule raison de l'action politique¹²⁹ ». Démocratique, ensuite, parce qu'un tel projet doit s'appuyer sur la participation d'une société civile forte et sur la mobilisation de celles et ceux qui s'y reconnaissent. Le PSC lance, dès lors, cinq chantiers qui devraient déboucher sur autant de contrats à conclure avec la société civile : il s'agirait d'édifier une économie « éco-sociale », d'encadrer la science, de bâtir un nouveau système de solidarité, de redéfinir le rôle des différents acteurs du régime démocratique, de promouvoir un système éducatif plus égalitaire et plus formant.

Le Manifeste du PSC fait l'objet de lectures divergentes de part et d'autre de la frontière linguistique. Les intellectuels flamands, tels que S. Van Hecke¹³⁰ et W. Beke¹³¹, ne peuvent s'empêcher de comparer l'évolution du PSC à celle du CVP-CD&V. Ils sont sensibles surtout aux accents nouveaux qui émergent au sein du parti francophone : rareté des références à la chrétienté, au personnalisme et à la subsidiarité ; prise de distance à l'égard de l'exercice du pouvoir ; attention portée à la société civile, au-delà du pilier catholique ; abandon d'un centrisme incolore. Selon les observateurs néerlandophones, J. Milquet imprimerait à sa formation un cap de centre-gauche, somme toute logique au vu des rapports de forces en Wallonie et à Bruxelles : elle ne pourrait ramener son parti aux affaires en ignorant le poids du PS, ni redresser ses performances sans tenter une reconquête des électeurs perdus au profit d'Écolo.

Les analystes francophones abordent le Manifeste d'un autre point de vue : connaissant les pesanteurs internes auxquelles la direction du PSC doit faire face, ils ont tendance à pointer les limites du document. Ainsi P. Delwit¹³² s'interroge sur le caractère novateur de l'humanisme démocratique. Il émet aussi des doutes sur l'échafaudage des clivages « tel que l' imagine le PSC » : « Il n'est pas sûr qu'il corresponde à une réalité structurale. » De son côté, J. Beaufays¹³³ estime que le Manifeste ne recèle guère de nouveautés. La déconfectionnalisation ? Elle était déjà à l'ordre du jour en 1945, mais elle n'a pas été réalisée. Le positionnement du parti sur les questions de société ? Il s'agit toujours de chercher une troisième voie entre libéralisme et socialisme, à ceci près que le PSC doit aussi se démarquer d'Écolo. La fraternité et l'humanisme ? Ils rappellent la solidarité et le personnalisme, mais sans en avoir la netteté. Bref, « les sociaux-chrétiens devraient procéder au nettoyage de leurs concepts, les vérifier pour qu'ils soient clairs, précis, bien distingués des concepts qui leur étaient traditionnellement associés, plutôt

¹²⁹ J. MILQUET, « L'humanisme démocratique : un nouveau chantier », *op. cit.*, p. 138.

¹³⁰ S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », *op. cit.*, pp. 56-58.

¹³¹ W. BEKE, « Living Apart Together. Christian Democracy in Belgium », in S. VAN HECKE et E. GERARD (s. dir.), *Christian Democratic Parties in Europe since the End of the Cold War*, Louvain, 2004, pp. 145-146.

¹³² P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, *op. cit.*, p. 26.

¹³³ *La Libre Belgique*, 25 avril 2001.

que de changer les mots par des synonymes non expliqués (...). Plutôt que de dire ce qu'ils ne sont pas, ce qu'ils ne sont plus ou contre quoi ils sont, qu'ils mettent l'accent sur ce pour quoi ils sont. » Pour ma part, je partage l'appréciation, assez nuancée, formulée par Paul Piret : « Le projet de Manifeste relève de cet état mitigé qui s'apparente à de la convalescence. Le constat est lucide ; la volonté de modernisation paraît explicite ; les idées ne manquent pas. Dans le même temps, des formulations restent longues et énigmatiques ; on n'est pas sûr que l'inventivité terminologique recèle toujours des changements de fond ; il faudra surtout passer à la pratique ¹³⁴. »

Le document est présenté dans les arrondissements. Généralement, il est accueilli favorablement par les militants, encore que certains le trouvent compliqué ou trop intellectuel dans sa terminologie ¹³⁵. Il est soumis aux membres et adopté lors d'un congrès qui se tient à Liège, le 9 juin 2001. Le choix d'un nouveau nom n'est pas tranché : à cet égard, la base sociale-chrétienne demeure profondément divisée et la présidence a reçu plus de 300 propositions de dénomination, parmi lesquelles un tri s'impose ¹³⁶. Les militants seront appelés à prendre une décision en temps utile, c'est-à-dire lorsqu'un consensus minimal sera atteint ¹³⁷.

2.4. LA RÉNOVATION SE POURSUIT

Selon J.-J. Viseur, la présidente du PSC est persuadée, dès juin 2001, qu'un changement de dénomination interviendra à l'issue du processus de rénovation. Elle sait aussi qu'il est trop tôt pour l'imposer. Aussi faut-il décrypter ses initiatives ultérieures comme s'inscrivant dans une sorte de « démarche pédagogique ¹³⁸ ». Le 10 juillet 2001, J. Milquet annonce la désignation du député de Charleroi à la fonction de secrétaire politique ¹³⁹. En charge du Service politique, J.-J. Viseur devra aussi coordonner l'activité des groupes parlementaires et le travail des collaborateurs qui y sont attachés. Aux côtés de la présidente, il est appelé à conduire l'opération d'ouverture lancée le 31 août, à l'occasion d'une université d'été.

L'opération AIR ¹⁴⁰ (Alternatives - Idées - Réformes) pourrait être, pour le PSC, l'équivalent des États généraux de l'écologie politique (1996-1998) ou le pendant des Ateliers de progrès, lancés en mai 2001 par le Parti socialiste. Pour les mandataires sociaux-chrétiens, il s'agit de se mettre à l'écoute des citoyens et de la société civile organisée, par une politique de présence dans les milieux économiques, sociaux, éducatifs et culturels. Les attentes et les desiderata exprimés par les acteurs de terrain devraient constituer des matériaux à utiliser afin de construire un programme électoral neuf.

Pour recueillir ces nombreux avis, le PSC organise des sondages et des enquêtes. Il met sur pied des forums de discussion, au plan national et à l'échelon local. Il soumet

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ J. Milquet, *Le Soir*, 9-10 juin 2001.

¹³⁶ *Ibidem*.

¹³⁷ Un sondage interne, réalisé en novembre 2001, « est allé à ce point dans tous les sens qu'il en devient décourageant », *La Libre Belgique*, 26 novembre 2001.

¹³⁸ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

¹³⁹ Communiqué du 10 juillet 2001 <<http://www.le cdh.be/presse/p3176.htm>>.

¹⁴⁰ « Alternatives-Idées-Réformes », <<http://www.le cdh.be/air/air.1.htm>>.

l'examen de problèmes concrets à des panels de citoyens. Tous les vendredis, l'équipe nationale et les équipes locales s'en vont à la rencontre du monde associatif. Les débats et colloques promus par des tiers sont mis à profit pour nouer des contacts. Les informations et idées collectées de la sorte sont adressées à des carrefours de travail thématiques, chargés de les traduire en propositions.

Concrètement, l'opération AIR est gérée au quotidien par un comité de pilotage, emmené par J. Milquet et J.-J. Viseur. Un comité d'accompagnement constitué d'intellectuels – attachés au service d'études et externes – sélectionne les problématiques à traiter. Chaque thématique est prise en charge par une équipe *ad hoc*, où se côtoient deux coordinateurs, des parlementaires et des experts extérieurs.

Selon les dirigeants du PSC¹⁴¹, l'opération AIR donne lieu à une mobilisation de grande envergure. Le bilan établi en février 2002 se présente comme suit : « Plus de 200 experts de multiples secteurs et d'horizons idéologiques divers ont participé aux commissions de travail. Depuis le 12 novembre 2001, 32 forums ont été organisés. Plus de 5 000 personnes y ont pris part, dont 3 000 n'étaient pas membres du parti. Près de 50 % des thèmes proposés ont été traités (...). D'ici la fin juin, plus de 70 forums sont d'ores et déjà programmés. » Le travail de terrain se poursuit ultérieurement : en trois ans, plus de 300 forums auraient été tenus, rassemblant près de 30 000 personnes¹⁴². Le tout débouche sur six contrats à proposer aux citoyens en autant de domaines : la culture, la qualité de vie, la santé, l'économie, les questions sociales, l'éducation et la démocratie.

Le renouvellement du personnel politique social-chrétien va de pair avec l'opération d'ouverture : il constitue un des objectifs prioritaires de la présidente. En janvier 2002, celle-ci fait état de deux réalisations : le rajeunissement des mandataires locaux et provinciaux, dès l'automne 2000, avec plus d'un tiers de nouveaux candidats élus, et le renouvellement des présidents de section et d'arrondissement par élections internes, au premier semestre 2001. Elle annonce d'autres initiatives pour les mois suivants : « choix de secrétaires nationaux appartenant tous à la jeune génération, staff très rajeuni, plan de sélection et de formation de nouveaux éligibles potentiels, remobilisation des Étudiants sociaux-chrétiens sur les campus, désignation d'une secrétaire nationale à la Jeunesse chargée de préparer les plans de relève¹⁴³ ».

Le 26 février 2002, la présidente du PSC fait part de diverses nominations : celles d'un secrétaire général, de deux vice-présidents, d'un délégué général à l'ouverture et d'une *team* de parlementaires appelés à devenir les « pilotes du nouveau ».

Jean-François Brouillard passe à la tête d'une nouvelle cellule, constituée pour appuyer les mandataires locaux. Le secrétariat général est repris par Carlo Di Antonio. Âgé de 39 ans, l'intéressé – il s'est fait connaître comme organisateur du Festival de Dour – préside le PSC de l'arrondissement de Mons.

¹⁴¹ « Renouveau du PSC : le leadership d'une nouvelle génération », <http://www.lecdh.be/presse/pa91.htm>.

¹⁴² « 1999-2002 : trois ans de réformisme », sur le même site, pa231.htm.

¹⁴³ « Les souhaits de Joëlle Milquet pour 2002 », sur le même site, pa48.htm.

Anticipant une réforme des statuts qui surviendra en mai, J. Milquet rétablit les deux vice-présidences, caduques depuis la démission de J.-P. Poncelet. À ces fonctions, elle nomme André Antoine, âgé de 41 ans, chef de groupe au Parlement wallon, et Benoît Cerexhe, âgé de 40 ans, chef de groupe au Parlement bruxellois. À cette occasion, la présidente met en évidence deux « logiques » auxquelles elle est attentive : générationnelle, la première consiste à « donner un rôle accru aux quadras » ; plus conviviale, la seconde revient à confier les rênes du parti à des personnes qui s'apprécient mutuellement.

Ancien directeur des opérations de Médecins sans frontière et de Handicap international, le sénateur bruxellois Georges Dallemagne devient délégué général à l'ouverture et aux liens entre la société civile et le parti. En synergie avec la présidente, il est chargé de concrétiser une série de contacts noués lors de l'opération AIR, notamment en préparant l'arrivée de candidats d'ouverture sur les listes sociales-chrétiennes. Il assurera aussi l'interface avec les corps intermédiaires, les organisations non gouvernementales, les communautés étrangères et les différents milieux philosophiques.

Huit parlementaires sont investis d'une double mission : être les porte-parole du PSC dans différents domaines ; préparer, avec la présidence, le programme électoral de leur formation, les congrès et conseils régionaux à venir, sur la base de l'opération AIR. La répartition des tâches est la suivante :

Richard Fournaux	économie, congrès économique et programme sur les PME
Clotilde Nyssens	justice, conseil général sur la justice, programme sur la justice
Josy Arens	sécurité et prévention, conseil général sur la sécurité, programme sur la sécurité et la police
Denis Grimberghs	éducation et non-marchand, conseil général et congrès sur l'éducation, programme sur l'éducation et le non-marchand
Luc Paque	qualité de la vie, congrès sur la qualité de la vie, programme sur la qualité de la vie et la mobilité
Georges Dallemagne	problèmes de société, congrès sur les familles, programme sur les familles et la santé
Julie de Groote	culture, congrès sur les familles et sur la culture, programme sur la culture et l'audiovisuel
Michel de Lamotte	emploi et enseignement supérieur, forum sur les PME, programme sur l'enseignement supérieur

Nommés en 1998 ou 1999, les dix ¹⁴⁴ secrétaires nationaux demeurent en fonction. Ils sont rejoints par trois nouveaux venus : Annaïg Tounquet, issue du mouvement étudiant, pour la jeunesse, Philippe Mathis pour la mobilité et Gilbert Laurent pour les personnes handicapées.

Le staff national ¹⁴⁵ du PSC voit sa composition profondément remaniée, ainsi que l'indique la comparaison des attributions en 1999 et 2001 figurant ci-dessous. La fonc-

¹⁴⁴ En fait, ils sont neuf après la démission d'Alda Colson, chargée du secteur associatif, en octobre 2001.

¹⁴⁵ J. NOPPE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001 », *Res Publica*, t. 44, 2002, pp. 508-511.

tion de directeur de cabinet est créée en avril 2002. Elle est confiée à Christian De Bast, ancien journaliste à *Vers l'Avenir*, qui conseille la présidente.

Fonctions	1999	2001
Secrétariat général	Jean-François Brouillard	Carlo Di Antonio
Administrateur général	René Thissen	Clément Crohain
Département Politique	André-Marie Poncelet	Gaëtan Frippiat
Département Communication	Léon Vivier	Alain Raviart
Département Animation	Benoît Drèze	Benoît Lutgen
Département Structures internes	—	Jean-François Brouillard
Secrétariat général du CEPESS	Étienne Michel	Étienne Michel
Aînés du PSC	Élisabeth Dispaux	Édouard Houtart
Mandataires locaux	Michel Bols	André Namotte
Jeunes du PSC	Xavier Papier	Jean-Michel Simar
Femmes PSC	Monique Dewil	Béatrice Fraiteur

En prévision du congrès statutaire du 18 mai 2002, les instances sociales-chrétiennes sont invitées à repenser leur mode de fonctionnement. Une révision des statuts est mise en chantier¹⁴⁶.

Le premier objectif poursuivi est l'approfondissement de la démocratie interne. Les affiliés sont désormais membres de l'assemblée générale de leur section et de leur arrondissement. Ils devraient être consultés à intervalles réguliers. Lors des congrès du parti, ils jouiront du droit de vote sur toute question qui leur sera soumise par le bureau politique (article 6).

L'assemblée générale des mandataires et présidents locaux est créée, afin que ces responsables s'impliquent davantage dans la gestion de la formation sociale-chrétienne. Elle prendra les décisions relatives à la stratégie locale. Des membres de son bureau siègeront au bureau politique (articles 64 à 66).

L'ouverture à la société civile, dont le parti devrait être « la représentation et l'interface », est explicitement mentionnée dans ses missions (article 2). Elle devrait se concrétiser par la place réservée aux sympathisants, qualifiés de « citoyens intéressés » (article 9). Sans pour autant s'affilier, ceux-ci devraient recevoir des informations, mais aussi être invités aux manifestations du parti, à ses assemblées générales de section et d'arrondissement, ainsi qu'aux congrès (article 10).

Différentes dispositions visent à renforcer l'efficacité dans l'action. L'une d'elles transforme les deux vice-présidences en fonctions statutaires (article 73). Un équilibre entre les sexes et les régions est établi au sein du trio dirigeant : ce dernier devra compter au moins une personne de chaque genre, au moins un Wallon (ou une Wallonne) et un Bruxellois (ou une Bruxelloise). Un comité restreint est constitué en vue de coordonner les actions parlementaires et ministérielles au jour le jour. Il est formé de la prési-

¹⁴⁶ *Projet de statuts*, version du 25 mars 2002. La version définitive sera publiée sous le titre *Les statuts du Centre démocrate humaniste (CDH) adoptés à Bruxelles, Palais des Congrès, le 18 mai 2002*. Elle est disponible sur le site <<http://www.lecdh.be/statuts>>. Pour une analyse des innovations introduites en 2002, cf. P. DELWIT, « Du Parti catholique au Centre démocrate humaniste. Les questionnements de la démocratie chrétienne en Belgique francophone », in P. DELWIT (s. dir.), *Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence ?*, Bruxelles, 2003, p. 218.

dente, des vice-présidents, des éventuels ministres fédéraux, communautaires et régionaux, des chefs de groupe actifs à ces mêmes niveaux de pouvoir, du secrétaire politique et, sans voix délibérative, du secrétaire général (articles 70 à 72).

Rebaptisé « Charte », le Manifeste de l'humanisme démocratique est intégré aux statuts. L'exigence d'éthique politique devrait être rencontrée par l'obligation, à laquelle se soumettent les candidats et administrateurs présentés par le parti, de signer un code de déontologie (articles 143 et 144).

S'il va de l'avant dans son renouveau, le PSC semble encore s'interroger sur sa stratégie. Selon des informations convergentes publiées par la presse¹⁴⁷, l'hypothèse d'un pôle centriste, qui réunirait le PSC et la Fédération PRL FDF MCC, devenu le MR le 24 mars 2002, ferait l'objet de contacts exploratoires, de septembre 2001 à mai 2002. Toutefois, les ponts seraient rompus le 27 mai 2002, pour trois raisons : le changement de nom et de sigle du PSC manifesterait sa volonté de faire cavalier seul ; la captation du label centriste par les sociaux-chrétiens heurterait les réformateurs ; ayant eu vent de ces rencontres, Elio Di Rupo, président du PS, aurait adressé une mise en garde très sèche aux dirigeants libéraux, qui prendraient leurs distances.

2.5. LE PARTI CHANGE DE NOM ET DE SIGLE

Pour finaliser sa rénovation, le PSC ne peut éluder un débat interne sur sa dénomination. La question est délicate, on l'a vu. Il ne s'agit pas seulement de marketing électoral. L'enjeu des discussions, parfois très vives, qui se déroulent pendant de longues semaines est plus profond : c'est l'identité même d'une formation enracinée dans l'histoire qui est en cause. Le sujet est porteur d'une forte charge symbolique. Et les heurts qu'il suscite comportent souvent une dimension affective.

Les partisans d'un changement de nom et de sigle développent trois arguments¹⁴⁸. Tout d'abord, il convient de prendre en compte l'évolution du corps social : l'identité chrétienne s'érode ; de plus en plus nombreux sont les citoyens qui dissocient choix politique et appartenance confessionnelle ; la jeunesse regimbe devant l'intransigeance du Vatican sur les problèmes éthiques. Ensuite, le label chrétien s'avère, à l'expérience, plutôt contre-productif : dans certains milieux, il paraît « ringard » ; des concurrents en usent pour dénaturer les positions du parti ; à Bruxelles surtout, une telle étiquette constitue un handicap pour la conquête de l'électorat d'origine étrangère ; de plus, elle n'est guère compatible avec la stratégie d'ouverture définie en avril 2001. Enfin, poursuivent les rénovateurs, il existe un concept de substitution, dans lequel les chrétiens pourraient se reconnaître : l'humanisme démocratique, qui englobe les valeurs auxquelles ils sont attachés.

¹⁴⁷ *Le Soir*, 14 janvier 2002 et *La Libre Belgique*, 18 octobre 2002.

¹⁴⁸ Cf., par exemple, les prises de position de Carlo Di Antonio, secrétaire général du PSC (*La Libre Belgique*, 10 mai 2002), et de Georges Dallemagne, sénateur (*Le Soir*, 11-12 mai 2002).

Leurs contradicteurs sont divisés, ce qui les affaiblit. Emmenés surtout par des militants liégeois¹⁴⁹, les uns plaident en faveur du maintien intégral du sigle PSC. Selon eux, ce dernier correspondrait à la doctrine et au message du parti. Il serait la bannière qui rallierait mandataires, adhérents et électeurs. Sa modification éventuelle constituerait, de surcroît, une erreur stratégique : une nouvelle appellation ne pourrait être assimilée par l'opinion publique qu'au terme de longs mois, au prix d'un marketing coûteux. Or les élections législatives de mai 2003 se profilent à l'horizon. Les autres¹⁵⁰ ne s'opposent pas à une dénomination nouvelle, mais ils tiennent, dur comme fer, à l'adjectif « chrétien ». Ils récusent le décloisonnement entre foi et engagement politique, perçu comme une déviation idéologique imputable à l'agnosticisme ambiant. De leur point de vue, la lettre « C » serait l'expression forte d'une ouverture à la transcendance et à la dimension spirituelle, sans laquelle il n'existerait pas d'humanisme authentique.

La direction du parti est confrontée à la quadrature du cercle. En raison du timing, elle doit opérer un choix sans tarder. Pour ne pas déchirer le PSC, il lui faut aussi prendre régulièrement le pouls des adhérents et des militants, leur donner l'occasion de s'exprimer, user de persuasion et de patience. Selon J.-J. Viseur, J. Milquet s'est beaucoup investie, durant l'hiver 2001-2002, afin de convaincre les plus réticents de l'inéluctabilité d'une nouvelle dénomination. Au sommet du parti, les dernières hésitations s'estompent lorsque Raymond Langendries, chef de groupe à la Chambre, se rallie à « l'abandon du C », avec l'autorité morale qui est la sienne¹⁵¹. Il semble qu'une ligne de conduite – un changement de nom inspiré par le Manifeste de l'humanisme démocratique – ait été adoptée trois mois au moins avant le congrès du 18 mai 2002 : c'est alors qu'il est fait appel à l'agence Mc Cann-Erikson pour définir « un concept audacieux¹⁵² ». Dans l'intervalle, la parole est donnée à la base.

Le temps joue en faveur des novateurs. Au début de 2001, en effet, une enquête réalisée auprès des membres du PSC donnait une courte majorité de répondants opposée au changement de dénomination. En avril 2002, 47,3 % des adhérents qui s'expriment envisagent favorablement l'adoption d'une nouvelle appellation, alors que 41,7 % y sont plutôt ou franchement hostiles. Deux paramètres seraient de nature à inciter l'état-major du parti à aller de l'avant. D'une part, plus des six dixièmes des mandataires sociaux-chrétiens seraient acquis à la perspective d'une modification du sigle. D'autre part, 5 % des membres, tout au plus, pourraient tourner le dos à leur formation si cette opération était menée à bien¹⁵³.

¹⁴⁹ Fax du président du bureau d'arrondissement du PSC liégeois du 4 avril 2002 (documentation de l'auteur).

¹⁵⁰ Cf., par exemple, la prise de position de Marc-Antoine Mathijsen, membre du bureau du PSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, animateur de la lettre d'information *Chrétiens en politique*, publiée par *La Libre Belgique*, 10 mai 2002.

¹⁵¹ Lettre de J.-J. Viseur, 27 octobre 2005.

¹⁵² *La Libre Belgique*, 14 mai 2002.

¹⁵³ *La Libre Belgique*, 29 avril 2002.

Un coin du voile est levé à l'issue d'une réunion du bureau politique¹⁵⁴, le 13 mai 2002. Par 31 voix contre 2 et 2 abstentions¹⁵⁵, les « trois concepts fédérateurs » proposés par la présidence sont adoptés : il s'agit du centre, de la démocratie et de l'humanisme. Une seule incertitude demeure : l'ordre dans lequel ils seront déclinés. La décision finale revient au congrès statutaire, convoqué pour le 18 mai au Palais des Congrès de Bruxelles. Dans les faits, cependant, elle ne fait guère de doute¹⁵⁶.

Les tenants les plus déterminés de l'étiquette chrétienne se mobilisent. Sous la présidence de Robert van Assche, ancien président de l'ADIC, ils constituent un comité « Maintenir et développer le C », qui bénéficie du patronage de l'ancien ministre Fernand Herman, de la sénatrice honoraire Huberte Hanquet et de Rudolf Reszohazy, professeur émérite de l'UCL. Ils affirment « crouler sous les affiliations et les encouragements¹⁵⁷ », mais ils ne peuvent infléchir la position arrêtée par l'appareil du parti.

Les débuts du congrès du 18 mai n'en sont pas moins tendus. Les premières interventions en faveur d'un changement de nom font l'objet d'interruptions et de coups de sifflet¹⁵⁸. Néanmoins, le discours du président de séance, Raymond Langendries, fait baisser la tension. Les statuts sont révisés. L'article premier confirme le cap de l'humanisme démocratique, sans faire mention des sigles CDH et PSC. Il est adopté par 508 voix contre 41 et 12 abstentions. L'opposition interne est désarmée. Le Parti social-chrétien se mue en Centre démocrate humaniste, dont le logo¹⁵⁹ est présenté à l'assemblée. Dans son allocution de clôture, J. Milquet s'efforce de rassurer les inquiets¹⁶⁰, avant de décréter la mobilisation générale. Une page de l'histoire du parti est tournée.

L'accueil réservé à la nouvelle dénomination par les autres formations est, à tout le moins, critique. Louis Michel, pour le MR, y voit « de l'impro » et « une perte de spécificité ». Pour le reste, dit-il, « ce parti est un peu nulle part, mais ça, ça n'a pas changé¹⁶¹ ». Le secrétaire fédéral d'Écolo J. Bauduin salue les efforts déployés par J. Milquet pour « tenter de rénover » le PSC. Cependant, il estime que les adjectifs « démocrate » et « humaniste » font partie d'un patrimoine commun aux principales familles politiques. Il craint aussi que le terme de « centre » annonce une continuité : un jeu de bascule pratiqué par un parti-pivot, « s'alliant tantôt avec les libéraux, tantôt avec

¹⁵⁴ La presse continue à appeler cet organe « le comité directeur », mais l'examen des participants à la réunion (état-major, parlementaires, présidents d'arrondissement et des associations) et la lecture des statuts indiquent qu'il s'agit, en fait, du bureau politique.

¹⁵⁵ Les deux opposants sont Dominique Drion et Damien Buxant, respectivement présidents d'arrondissement de Liège et de Soignies. Les deux abstentions émanent de Richard Fournaux, député fédéral de l'arrondissement de Namur, et Michel de Lamotte, député régional de l'arrondissement de Liège.

¹⁵⁶ *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 14 mai 2002.

¹⁵⁷ *La Libre Belgique*, 16 mai 2002.

¹⁵⁸ *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 21 mai 2002.

¹⁵⁹ Il marie la couleur terracotta, dans laquelle s'inscrivent les lettres – en minuscules – c'est-à-dire avec l'orange distinctif de l'ancien PSC, où figure un h manuscrit, placé en exposant, comme « aspiré vers le haut ». Sur la symbolique de ce logo, cf. <<http://www.lecdh.be/presse/pa227.htm>>.

¹⁶⁰ « Un changement de nom, ce n'est ni un abandon, ni une trahison, mais une adaptation, une continuité, un lien entre le passé et l'avenir. » Cf. « Un nouveau siècle, un nouveau parti... les mêmes valeurs », <http://www.lecdh.be/documents/discours/JMI_congres020518.htm>.

¹⁶¹ *La Libre Belgique*, 21 mai et 1^{er}-2 juin 2002.

les socialistes, mais veillant avant tout à rester au pouvoir¹⁶² ». Le président du PS, Elio di Rupo, trouve «les propos sympathiques » et «la forme agréable », mais le tout, en fin de compte, peu distinctif : « Si je me base sur le discours, Joëlle pourrait entrer au PS¹⁶³. » Jean-Claude Van Cauwenberghe assimile le CDH à «un placebo politique » : « On ne sait pas ce qu'il y a dedans, ni si ça fera vraiment du bien aux gens. » Il ajoute que « le vrai centre est souvent le camouflage de la droite¹⁶⁴ ».

Les avis des politologues sont plus mesurés. Jean Beaufays, de l'Université de Liège, considère que le changement de nom est «une opération périlleuse, un véritable quitte ou double » : d'une part, en effet, un parti qui se rénove ne peut guère se permettre de conserver sa dénomination ; d'autre part, si modification il y a, en l'occurrence, elle fait courir le risque de perturber un «fonds électoral assez traditionaliste », et ce au moment où libéraux et socialistes sont tentés de lancer des OPA sur les ailes conservatrice et progressiste de l'ex-PSC¹⁶⁵.

Vincent de Coorebyter, directeur général du CRISP, fait observer : «On a beaucoup ironisé sur le fait qu'en se réclamant du centre, de la démocratie et de l'humanisme, le nouveau parti se fixait un programme trop consensuel, des objectifs partagés par tous les démocrates, sans que rien ne permette (...) de tracer des lignes de rupture. C'est évident pour le 'D' du CDH ; ce l'est dans une large mesure pour l'inscription au centre (...), le nouveau parti donnant le sentiment de rester dans la ligne de l'ancien, impression renforcée par sa manière de récuser l'axe gauche-droite tout en disant se placer au centre. » Par contre, « l'humanisme radical » dont se réclame Joëlle Milquet doit « être pris au sérieux, sous bénéfice d'inventaire : *a priori*, lui seul pourra donner une identité forte au CDH, le profiler comme une alternative claire aux trois autres formations francophones ». Il y a lieu, cependant, de se garder d'un double écueil : « éviter qu'un radicalisme éthique ne compromette (...) le positionnement au centre dans un rôle pivot ; éviter aussi que ce radicalisme puisse se lire comme l'indice d'une filiation chrétienne intacte, inchangée¹⁶⁶ ».

De son côté, Pascal Delwit, de l'ULB, s'interroge. Le CDH sera-t-il à même d'attirer des adhérents et des électeurs que n'aurait pu accueillir le PSC ? L'abandon du label chrétien «ne risque-t-il pas d'être problématique pour un segment de l'électorat que cette référence explicite amenait à voter PSC » ? Le positionnement de la formation de J. Milquet sur les questions socio-économiques et en matière d'alliances lui paraît « peu clair¹⁶⁷ ». Telle est, à mes yeux, la principale limite de l'opération. Reconnaissons, cependant, que celle-ci était délicate et exigeait une bonne dose de courage politique.

¹⁶² *La Libre Belgique*, 21 mai 2002.

¹⁶³ *Ibidem*.

¹⁶⁴ *Le Soir*, 23 mai 2005.

¹⁶⁵ *La Libre Belgique*, 13 mai 2002.

¹⁶⁶ « Centre ou humaniste », *Le Soir*, 28 mai 2002.

¹⁶⁷ P. DELWIT, «Du Parti catholique au Centre démocrate humaniste. Les questionnements de la démocratie chrétienne en Belgique francophone », *op. cit.*, pp. 219-220.

3. NOUVELLES VICISSITUDES (MAI 2002 - FÉVRIER 2004)

À peine constitué, le CDH est confronté à une dissidence. Les résultats qu'il enregistre, lors du scrutin fédéral du 18 mai 2003, sont satisfaisants à Bruxelles, mais décevants en Wallonie. La campagne menée, en 2003, pour la course à la présidence révèle l'existence de tensions internes. Enfin, le parti doit faire face à des tentatives de bipolarisation du paysage politique francophone, en particulier à une offensive lancée par le Mouvement réformateur.

3.1. UNE DISSIDENCE : LES CDF

Le 19 mai 2002, au lendemain du congrès fondateur du CDH, Dominique Harmel et six militants sociaux-chrétiens en rupture avec la ligne présidentielle¹⁶⁸ annoncent la création d'une nouvelle formation politique, les Chrétiens démocrates francophones (CDF), qu'ils présentent à la presse deux jours plus tard.

Les intéressés se disent choqués de l'abandon de la référence chrétienne par le CDH¹⁶⁹. Ils veulent la reprendre à leur compte, dans un parti qui « ose dire comment il s'appelle et comment il se situe ». Indépendant de toute formation existante¹⁷⁰, ce parti prétend se positionner au centre-droit, en mettant l'accent sur l'unité du pays. Ses promoteurs se défendent, cependant, d'être « des cathos ringards, des vieux belgicains et des frustrés » (*sic*). Selon D. Harmel, le PSC a perdu douze mille membres en cinq ans « parce que son message politique était brouillé ». Ce sont ces adhérents et ces militants en déshérence que les CDF comptent mobiliser en premier lieu.

Avec peu de moyens, les sept fondateurs lancent une campagne de recrutement en Wallonie et à Bruxelles. Ils recueillent, disent-ils, un succès à la hauteur de leurs espérances. Ils annoncent 1 200 affiliés à l'automne 2002, 2 500 en mars 2003, 3 700 en avril, 4 500 en mai. Le nombre croissant d'adhérents, mais aussi de participants à deux congrès¹⁷¹, les incite à faire preuve d'optimisme : « Avec un quart de l'effectif du CDH, nous pouvons espérer un quart des voix qu'il fait, non ? », déclare D. Harmel. En vue

¹⁶⁸ Il s'agit de Benoît Veldekens, conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert et ancien parlementaire régional bruxellois (1995-1999), Marc-Antoine Mathijssen, membre du bureau du PSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde et animateur de la lettre d'information *Chrétiens en politique*, Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert, Xavier Muller, philosophe et enseignant, Christine Dupuis et Anthony Millequant. Assez rapidement, ils peuvent compter sur le soutien de Silvio-Marcus Helmons, professeur émérite à l'UCL (*La Libre Belgique*, 11 octobre 2002).

¹⁶⁹ « Le 'C' est devenu un handicap non par ce qu'il représente, mais parce que les responsables du PSC n'y croient plus (...). Il est ahurissant d'entendre qu'il constituait un repoussoir. Il l'est parce que ceux qui le portent ne sont pas crédibles », D. HARMEL, *La Libre Belgique*, 22 mai 2002.

¹⁷⁰ « Nous ne serons jamais le rayon 'hostie et vin blanc' d'un autre parti », D. HARMEL, *Le Soir*, 22 mai 2002.

¹⁷¹ Ils seraient 6 à 800 à prendre part au congrès fondateur de Namur, le 2 novembre 2002, et 1 100 au congrès de Louvain-la-Neuve, au début avril 2003.

des élections fédérales du 18 mai 2003, l'objectif annoncé est de recueillir 100 000 suffrages et de décrocher trois sièges¹⁷².

Au début avril 2003, les CDF adoptent un programme en 110 propositions¹⁷³, à l'unanimité moins une abstention. La tonalité dominante de ce document renvoie aux positions de l'aile droite de l'ancien PSC, avec des accents conservateurs au plan éthique, assez libéraux en matière socio-économique et néo-unitaristes dans le domaine institutionnel. La nouvelle formation se réfère aux valeurs du christianisme et à la doctrine sociale de l'Église, au sens le plus traditionnel du terme : elle fait grand cas du personnelisme, du bien commun et de la subsidiarité. Elle veut « miser sur la vie, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle, revaloriser le mariage et les responsabilités parentales, consolider la famille, socle de la société basé sur l'engagement de fidélité d'un homme et d'une femme ». Elle défend le libre choix et l'égalité de traitement, surtout en matière d'enseignement¹⁷⁴ et de vie associative. Elle affirme son attachement au fédéralisme d'union, avec le souci de « mettre en exergue ce qui unit les Belges, plutôt que ce qui les divise ». C'est pourquoi elle préconise « un stop institutionnel ». Refusant de « soutenir une citoyenneté bradée », elle entend subordonner le droit de vote et l'éligibilité des résidents d'origine étrangère à l'acquisition préalable de la nationalité belge. Au plan socio-économique, la priorité est donnée à la promotion des initiatives émanant des indépendants et des PME, avec limitation du rôle des pouvoirs publics et réduction des charges sociales.

Les CDF escomptent réaliser leur percée électorale lors du scrutin du 18 mai 2003. À cet égard, ils peuvent tabler sur quelques atouts, mais ils pâtissent aussi de handicaps indéniables¹⁷⁵.

Mieux implantés dans la capitale qu'en Wallonie, les Chrétiens démocrates francophones se réjouissent de l'annulation, par la Cour d'arbitrage, du seuil d'éligibilité de 5 % dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ils alignent sur leurs listes quelques personnalités connues, dont ils espèrent de beaux scores : à la Chambre, l'ancien ministre régional Dominique Harmel (Bruxelles-Hal-Vilvorde) et l'ancien parlementaire PSC Marceau Mairesse (Hainaut) ; au Sénat, l'ancien député bruxellois Benoît Veldekens et Jean-Pierre Lutgen, fils de l'ancien ministre social-chrétien Guy Lutgen. Ils peuvent compter sur la mobilisation de nombreux bénévoles. Ils ne manquent pas d'appuis dans certains cercles de notables : apparemment, de nombreux cadres et candidats portent la particule.

En revanche, les CDF se lancent dans l'arène électorale sans financement public. Dépourvus de locaux, ils doivent multiplier les « soirées tupperware ». Faute de soutien dans le chef des autres formations politiques, ils ne peuvent obtenir un numéro natio-

¹⁷² D. HARMEL, *La Libre Belgique*, 18 avril 2003.

¹⁷³ *La Libre Belgique* en ligne, 6 avril 2003, et « Projet politique des Chrétiens démocrates francophones », <<http://www.cdf-info.be>>.

¹⁷⁴ Dans ce secteur, deux positions révèlent les orientations assez conservatrices du parti : l'opposition à l'enseignement rénové, « à l'origine de réformes en pagaille », et le souhait que soit examinée « la possibilité de supprimer l'obligation de la mixité dans les écoles ».

¹⁷⁵ Ces atouts et ces handicaps sont épinglés par la presse. Cf., par exemple, *Le Soir*, 1^{er}-2 mars 2003, et *La Libre Belgique* en ligne, 28 février et 6 avril 2003. On en trouve aussi des mentions explicites dans des publications internes, comme *CDF-Info*, décembre 2002 et septembre 2003, ou encore dans le tract *Chrétiens démocrates francophones. Osons choisir*, mai 2003.

nal, ce qui complique leur communication. En Wallonie et au Sénat, le seuil d'éligibilité de 5 % les prive d'avance de toute perspective de représentation parlementaire. Enfin, à la Chambre, quatre des six listes sont conduites par des nouveaux venus en politique¹⁷⁶, dont l'impact électoral semble aléatoire.

Il n'empêche, les CDF reprennent à leur compte le label chrétien, mais également les deux initiales du sigle du CDH. Aussi ce dernier craint-il pareille concurrence. Il redoute tout particulièrement de céder du terrain dans des segments peu informés du corps électoral et parmi les inconditionnels de l'ancien PSC.

Le plus souvent, le CDH s'abstient d'évoquer l'existence d'une dissidence, pour ne pas lui donner la notoriété qui lui fait défaut. Cependant, il lui est impossible aussi de la passer complètement sous silence. C'est pourquoi il publie un « communiqué non rédactionnel », à la veille de la Noël 2002, dans le journal *Dimanche*, hebdomadaire des paroisses catholiques de Wallonie et de Bruxelles. Le message tient en deux points : le CDH n'a pas renié son identité chrétienne ; la désunion causée par une poignée de dissidents risque de coûter cher au « monde catholique », minorisé depuis 1999¹⁷⁷. L'invitation à serrer les rangs autour des démocrates humanistes, ainsi que la presse commence à les qualifier, est explicite. Dans l'esprit des acteurs politiques et des observateurs, une incertitude demeure : dans quelle mesure cet appel sera-t-il entendu ?

3.2. LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 18 MAI 2003

Au plan idéologique, le CDH met en évidence les positions qu'il adopte en conformité avec les lignes de force de son Manifeste. Il épingle ainsi le soutien qu'il apporte au projet de loi instaurant la subsidiarité de la laïcité organisée¹⁷⁸. Il ne manque pas de souligner que ces dispositions sont adoptées grâce aux voix de ses sénateurs, la majorité n'étant pas en nombre, lors du vote, pour que le quorum soit atteint¹⁷⁹.

En matière socio-économique, le CDH se montre plus critique envers la majorité. Le souci de reconquérir l'électorat perdu dans le secteur non marchand et dans la sphère éducative transparaît au fil des communiqués : soutien aux revendications des infirmières¹⁸⁰, propositions visant à réduire les coûts de la scolarité¹⁸¹, appui aux demandes de

¹⁷⁶ En Brabant wallon, Xavier Muller (enseignant). En province de Namur, Serge Fallon (arboriculteur, administrateur d'associations agricoles). En Luxembourg, Gérard Poncelet (agriculteur). En province de Liège, Louis Breuls de Tiecken (ingénieur civil, chef d'entreprise).

¹⁷⁷ Cf. *Le Soir*, 24-25 décembre 2002, qui publie l'information et met en évidence cet extrait du communiqué, attribué à J. Milquet : « Dans un monde chrétien de plus en plus marginalisé, nous devons être unis plutôt que divisés, si nous voulons défendre efficacement en politique un idéal commun. Or, créer, en parallèle, un parti marginal qui se nomme 'chrétien', ou y adhérer, déforce plutôt que renforce un projet collectif. »

¹⁷⁸ « Le PSC appuiera le projet de loi du gouvernement sur la laïcité », <<http://www.lecdh.be/presse/pa94.htm>>.

¹⁷⁹ « Le projet de loi du gouvernement sur la laïcité adopté grâce aux voix du CDH ! », sur le même site, pa153.htm.

¹⁸⁰ Cf. les communiqués des 23 janvier et 27 mars 2002, sur <http://www.lecdh.be/presse/pa60> et pa108.htm.

¹⁸¹ « Coût de la scolarité : les propositions du CDH », sur le même site, pa184.htm.

refinancement des universités¹⁸², vigilance quant à l'exécution des accords de la Saint-Polycarpe et de la Saint-Boniface¹⁸³, etc.

Au plan du positionnement politique, le curseur est résolument placé au centre. C'est pourquoi l'existence de contacts avec le PS et Écolo, via le MOC, fait l'objet d'un démenti catégorique¹⁸⁴. La signature de convergences à gauche par les Verts et les socialistes francophones vaut une charge au parti écologiste, qualifié de « petit frère du PS¹⁸⁵ ». L'intégration à un pôle de gauche ou de droite est récusée : « Résumer le champ politique à un affrontement entre deux grands blocs, droite-gauche, cela me paraît très réducteur par rapport aux nouvelles demandes des gens », déclare J. Milquet¹⁸⁶. La présidente préconise une autre démarche : « Il faut repartir d'en bas, du 'micro' : la personne, ce qu'elle vit au quotidien »¹⁸⁷. »

Le programme électoral du CDH est intitulé *Place à l'humain !* Il est centré sur le thème du respect, « qui s'est imposé en partant des besoins des gens » : droit au respect de soi, devoir de respect de l'autre, respect des règles de la vie en société, de l'état de droit et de l'éthique. S'ensuivent une série de propositions en matière d'éducation, de sécurité, de santé, d'amélioration des conditions d'existence, d'emploi et de mobilité¹⁸⁸.

La présidente nationale exerce une influence non négligeable sur la confection des listes électorales : la direction du parti entend, dit-elle, « imposer des directives aux baronnies locales pour rajeunir les listes, les féminiser et les ouvrir à des personnalités d'origine étrangère¹⁸⁹ ». Qu'en est-il dans les faits¹⁹⁰ ?

L'effort de rajeunissement est perceptible si l'on s'en tient à l'examen des listes de candidats. Cependant, comme le montre le tableau ci-dessous, ces derniers ont un accès moindre aux places d'éligibles que dans d'autres formations politiques. Il en résulte que la proportion de parlementaires de moins de 35 ans est finalement plus faible qu'à Écolo et au MR, même si l'entrée à la Chambre de Melchior Wathelet Jr n'est pas dépourvue d'impact médiatique.

Partis	Candidats %	En ordre utile %	Élus %	Parlementaires %
Écolo	16,56	19,04	20,00	20,00
MR	16,92	13,33	13,69	13,80
CDH	21,17	10,00	10,00	10,00
PS	18,32	0,00	0,00	3,23

¹⁸² « Enseignement supérieur: Réponse 5 sur 5 du CDH à l'appel des universités », sur le même site, pa190.htm.

¹⁸³ « Accords Saint-Polycarpe et Saint-Boniface : respectez les derniers points des accords ! », sur le même site, pa253.htm.

¹⁸⁴ « Contacts entre partis : démenti du PSC », sur le même site, pa129.htm.

¹⁸⁵ « Convergences à gauche, mais alliance à droite », sur le même site, pa206.htm.

¹⁸⁶ *La Libre Belgique*, 23 octobre 2002.

¹⁸⁷ *Le Soir*, 30 novembre-1^{er} décembre 2002.

¹⁸⁸ *Place à l'humain ! Programme électoral 2003*, Bruxelles, CDH, 2003. Cf. aussi « Humain = Respect ». Discours de clôture de J. Milquet au congrès électoral de Louvain-la-Neuve, 29 mars 2003, <http://www.lecdh.be/documents/discours/290303JMI_LL.N.htm>.

¹⁸⁹ *La Libre Belgique*, 23 octobre 2002.

¹⁹⁰ « La préparation des élections fédérales du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1793-1794, 2003 ; P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1874-1875, 2005.

En ce qui concerne la féminisation de sa représentation parlementaire, le CDH n'a pas épuisé sa marge de progression. Comme tous les partis, il se conforme à l'obligation légale de parité entre les sexes dans la confection de ses listes. Toutefois, «l'effet d'entonnoir» – qui se solde par une éviction progressive des femmes à mesure que l'on avance dans le processus électoral – est plus marqué qu'au sein des deux autres grandes formations démocratiques, Écolo présentant un profil atypique en ce domaine. Le nombre, assez réduit, d'élus démocrates humanistes n'explique pas à lui seul ce résultat. À l'analyse, il apparaît que la présence limitée des femmes dans les hautes sphères du parti perpétue un rapport de force qui leur est défavorable.

Partis	Candidates %	En ordre utile %	Élues %	Sénatrices %
Écolo	47,59	47,62	60,00	80,00
MR	48,28	46,67	37,93	37,93
PS	48,28	43,33	38,71	35,48
CDH	49,66	30,00	30,00	20,00

NB : Pour la Chambre, cf. infra.

Quant à «l'ouverture aux personnalités d'origine étrangère», il n'existe pas – à ma connaissance – d'étude comparative systématique à laquelle on pourrait se référer pour le scrutin de 2003. Des indications donnent à penser que le CDH intègre effectivement cette préoccupation. Ainsi, sur quinze candidats effectifs et dix suppléants au Sénat, on trouve cinq personnes issues de l'immigration : elles sont, dans l'ordre, d'origine turque, italienne, africaine, libanaise et marocaine¹⁹¹. À la Chambre, dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le CDH aligne trois candidats originaires du monde arabe, deux de Turquie et deux d'Afrique subsaharienne. Sur la liste sénatoriale, la présence de candidats d'ouverture, issus de la société civile, est significative (7 sur 25), même certains d'entre eux sont actifs dans l'institutionnel chrétien au sens large¹⁹². À Liège, à la Chambre, une personnalité de ce type pourrait être élue¹⁹³. Un renouvellement partiel de la représentation parlementaire est attendu – et il se réalisera – du fait du retrait de leaders atteints par la limite d'âge, tels que Albert Liénard en Hainaut ou Jean-Pierre Grafé en province de Liège.

3.3. LES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Les élections fédérales du 18 mai 2003¹⁹⁴ se soldent par la victoire conjointe des deux grandes « familles » de l'arc-en-ciel : les socialistes et les libéraux. Les écologistes subis-

¹⁹¹ « La liste CDH du Sénat », <<http://www.lecdh.be/presse/pa278.htm>>.

¹⁹² Bathisen Yarol (milieux associatifs turcs, 5^e place effective), Salvatore Bongiorno (ancien délégué syndical CSC à la Sabena, 6^e place effective), Amand Ancion (arbitre international de football, 10^e place effective), Sonia Develter (soins palliatifs pour enfants, 12^e place effective), André Bosly (professeur d'hématologie à l'UCL, 13^e place effective), Francis Delpérée (professeur de droit constitutionnel à l'UCL, 15^e place effective), Simon Najm (chirurgien, 3^e suppléance). Malgré un beau score, F. Delpérée manquera, de très peu, son élection au Sénat, assemblée dans laquelle il fera son entrée en 2004, comme sénateur communautaire.

¹⁹³ Il s'agit de Louis Smal, ancien « patron » des métallurgistes chrétiens de la Cité ardente, ancien président de la fédération régionale de la CSC de Liège-Huy-Waremme, troisième candidat effectif.

¹⁹⁴ Cf. P. BLAISE et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections fédérales du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1799-1800, 2003 ; W. FRAEYS, « Les élections législatives du 18 mai 2003. Analyse des résultats », *Res Publica*, t. 45, 2003, pp. 379-399.

sent une lourde défaite, tandis que l'extrême droite progresse. Alors que les CDF ne réalisent pas de percée, le CDH ne parvient ni à récupérer les voix perdues en 1999 par le PSC, ni à profiter du recul sensible des Verts. Même si elle est modérée, son érosion se poursuit. Toutefois, deux éléments méritent d'être pointés. D'une part, en Wallonie, la somme des voix recueillies par le CDH et par les CDF approche le score obtenu par le PSC en 1999. D'autre part, à Bruxelles-Hal-Vilvorde, le Centre démocrate humaniste commence à remonter la pente. L'hypothèse d'une stabilisation, voire d'un redressement, à court ou moyen terme, ne doit donc pas être exclue.

Examinons les résultats de plus près, en commençant par la Chambre. En Wallonie, le CDH ne redevient la troisième force politique que par l'écroulement d'Écolo. Il y réalise la plus mauvaise performance de son histoire : 306 533 voix et 15,4 % des votes valables, contre 319 448 (- 12 915) et 16,8 % (- 1,4) en 1999. Il vient loin derrière le PS (36,4 %) et le MR (28,4 %). Il recule dans toutes les circonscriptions : - 0,8 % en Namurois et en Luxembourg, - 1 % à Liège, - 1,1 % en Brabant wallon, - 2,6 % en Hainaut. Dans cette province, l'absence de Ph. Maystadt et l'attractivité de la liste socialiste font sentir leurs effets. Le CDH progresse dans 41 cantons, ruraux pour la plupart et donc peu peuplés, situés au Luxembourg et en province de Liège. Il régresse dans 56 autres, surtout dans l'ancien sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre.

À Bruxelles-Hal-Vilvorde, le Centre démocrate humaniste demeure, de justesse, la quatrième formation politique, talonnant Écolo. Dans les cantons de l'agglomération, le redressement est indiscutable : 44 234 suffrages et 9,6 % des votes valables, contre 38 832 (+ 5 402) et 9,1 % (+ 0,5 %) en 1999. La même embellie s'observe dans la périphérie (8 895 voix, contre 7 038, soit + 1 857), même si le pourcentage des votes valables n'évolue guère (toujours 0,2 %). Les observateurs soulignent la performance de J. Milquet (27 530 voix de préférence, soit + 7 446), ainsi que la solidité de sa liste, tirée par des élus fédéraux sortants et par des conseillers régionaux.

Les pertes sont un peu plus importantes au Sénat. Dans le collège électoral francophone, le CDH recueille 362 705 voix (14,7 % des votes valables), contre 374 002 (16,1 %) en 1999. C'est à nouveau en Wallonie qu'il perd des plumes (309 403 voix, contre 328 121 quatre ans plus tôt). Il en regagne à Bruxelles-Hal-Vilvorde (53 302 suffrages, contre 45 881). Comme, cette fois, la candidature d'une même personne à la Chambre et au Sénat n'est pas proscrite, le score de J. Milquet dans la Haute assemblée retient l'attention : avec 185 717 voix de préférence, l'intéressée se classe en troisième position, derrière L. Michel et E. Di Rupo. Même si son parti ne peut vraiment pavoiser, la présidente sort plutôt confortée de l'épreuve électorale.

À la Chambre, le CDH obtient huit sièges : il en perd un en Hainaut et un autre en province de Liège. Au Sénat, il voit sa représentation amputée d'une unité : il compte deux élus directs (- 1), deux sénateurs communautaires francophones (+ 1), mais aucun coopté (- 1). Notons que le CSP perd son siège de sénateur germanophone, à la suite d'un accord de coalition passé entre socialistes, libéraux et écologistes.

On a vu ce qu'il en est de la représentation féminine du CDH au Sénat. À la Chambre, elle est de 25 %, contre 36 % au PS, 41,7 % au MR et 75 % à Écolo. Les électeurs de 18 à 34 ans accordent plus volontiers leurs suffrages au PS (29,7 %) et au MR (25,3 %) qu'à la formation de J. Milquet (13,5 %) : le rajeunissement des candidatures ne fait pas

encore sentir pleinement ses effets. Apparemment, l'implantation des démocrates humanistes au sein des communautés maghrébine et turque demeure encore relativement faible. Parmi les candidats d'origine allochtone, seul Bertin Mampaka, d'origine congolaise, tire son épingle du jeu, en portant ses voix de préférence de 1 445 à 3 338.

Réalisée par le CEPES, une analyse des résultats du scrutin¹⁹⁵ épingle le contraste entre les scores de Bruxelles et ceux de la Wallonie. Si la remontée qui s'amorce dans la capitale ouvre des perspectives intéressantes pour l'avenir, la situation devient préoccupante au Sud du pays : « Il n'y a plus que dans la province de Luxembourg que le CDH représente une force politique majeure, alors que son poids est de moins en moins important dans les grandes villes et dans les zones densément peuplées, situées le long de l'axe industriel wallon. » S'il veut se redresser, le CDH doit inverser cette « tendance au repli sur des bastions de plus en plus réduits et périphériques ».

Avec une force de frappe amoindrie, le Centre démocrate humaniste demeure dans l'opposition face au gouvernement « violet » (coalition des socialistes et des libéraux) de G. Verhofstadt. Si elle ne peut cacher une certaine déception, la direction du parti enregistre avec soulagement les scores des CDF : 27 956 voix (1,4 %) en Wallonie, 7 832 suffrages (1,7 %) à Bruxelles, 2 558 votes valables (0,1 %) à Hal-Vilvorde. Dans la capitale, le résultat de la nouvelle formation est à peine supérieur à celui du Parti Citoyenneté et Prospérité, de tendance islamiste.

Au cours des mois suivants, l'unité des Chrétiens démocrates francophones se lézarde. Marc-Antoine Mathijsen et Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke mettent en cause « l'image catho-conservatrice-bourgeoise » de Dominique Harmel¹⁹⁶. Des divergences de stratégie apparaissent lorsque Antoine Duquesne, accédant à la présidence du MR, lance un appel, le 28 juin 2003, en direction de « ceux qui ont une influence limitée ou moyenne sur le cours des choses », en vue de constituer un pôle réformateur¹⁹⁷. À la différence de J. Milquet, D. Harmel marque son intérêt pour pareille démarche¹⁹⁸. D'autres CDF expriment, à tout le moins, des réserves¹⁹⁹. Inquiet devant l'instauration probable d'un seuil d'éligibilité de 5 % pour le scrutin régional du 13 juin 2004, radicalement hostile à la constitution d'une majorité incluant PS, CDH et Écolo à Bruxelles, le duo Harmel-Veldekens tente de négocier la formation d'un cartel avec le MR, au sein duquel les CDF auraient une certaine visibilité²⁰⁰. La tentative est vouée à l'échec : non seulement le FDF et le MCC, mais aussi certains libéraux y sont défavorables²⁰¹. C'est un tout autre choix que posent Marc-Antoine Mathijsen et quelques amis : en janvier 2004, ils s'intègrent au CDH²⁰².

¹⁹⁵ E. DESCAMPS, « Présentation et analyse des principaux résultats », *La Revue politique*, 2003, n° 2, pp. 25-51.

¹⁹⁶ *La Libre Belgique*, 28-29 juin 2003.

¹⁹⁷ *Le Soir*, 28-29 juin 2003.

¹⁹⁸ *Le Soir*, 30 juin 2003.

¹⁹⁹ *Le Soir*, 3 juillet 2003.

²⁰⁰ *Le Soir*, 1^{er} juillet 2003 ; *La Libre Belgique*, 20 novembre 2003 et 24-25 janvier 2004.

²⁰¹ *Le Soir*, 1^{er} juillet 2003 ; *La Libre Belgique*, 20 novembre 2003.

²⁰² « Retour de Marc-Antoine Mathijsen au CDH », <http://www.le_cdh.be/presse/pa483.htm>. Cf. aussi *La Libre Belgique*, 23 janvier 2004. Rallient également le CDH : Stéphane de Lobkowicz, conseiller régional bruxellois MR et conseiller communal d'Uccle, qui a fait ses premières armes au PSC (*La Libre Belgique*, 20 novembre 2003) ; Christophe Taquin, ancien échevin de la ville de Mons, qui avait suivi G. Deprez au MCC (*La Libre Belgique*, 24-25 janvier 2004).

3.4. ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : DES VOIX DISCORDANTES

Conformément à ses statuts, le CDH doit élire un président national (ou une présidente) en septembre 2003. Contre toute attente, quatre compétiteurs annoncent leur intention de se présenter face à J. Milquet. Ils sont trois à le faire finalement²⁰³. Hantée sans doute par le souvenir de la déchirure du 1996, la direction du parti balise le débat interne : les candidats se borneront à deux interviews, tout au plus ; ils ne remettront en question ni la ligne arrêtée en 2001, ni le nom adopté en 2002 ; la presse n'aura pas accès à la tournée qu'ils effectueront dans les régionales. Un tel dispositif appelle ce commentaire : « Il est difficile de jurer que le CDH est un parti soudé. On peut dire qu'il est discipliné et qu'il réussit à ne pas trop exposer ses fêlures²⁰⁴. »

J. Milquet est la dernière à entrer en lice. Elle se présente pour un ultime mandat, dit-elle. La présidente sortante joue la carte de la continuité. Selon elle²⁰⁵, un parti en reconstruction a besoin au moins de deux législatures pour assurer son redéploiement. En dépit de circonstances défavorables, la première étape – la transformation interne – a été menée à bien. Il s'agit à présent de finaliser l'opération : l'expansion du CDH passe par le renforcement de son ancrage et de ses structures, par l'accession d'une nouvelle génération aux responsabilités²⁰⁶, puis par un retour au pouvoir. Ce nouveau cap ne peut être franchi que si les membres du parti font bloc et dotent la présidente d'une « majorité confortable ». Elle conclut : « Nous n'irons ni à gauche, ni à droite. Il faut continuer à aller de l'avant. Au centre toute ? Oui, mais sans faire des rêves de restauration²⁰⁷. »

Richard Fournaux, premier candidat à se lancer dans l'arène, est le principal compétiteur de J. Milquet. Bourgmestre de Dinant, député fédéral de la province de Namur, l'intéressé est le chef de file du Rassemblement du centre, l'aile droite du parti. Depuis 1999, il n'a pas caché son insatisfaction devant le positionnement du CDH, jugé « peu clair » sur l'axe socio-économique, ni sa préférence pour un retour au pouvoir avec le MR. Il n'entend remettre en cause, affirme-t-il²⁰⁸, ni la doctrine du parti, ni sa nouvelle dénomination. Il veut porter un discours net, cohérent, focalisé sur le redressement économique de la Wallonie et de Bruxelles. Il dément l'intention, que d'aucuns lui prêtent, de passer au MR au cas où il ne serait pas élu.

Ancien chef de cabinet de feu Jean-Louis Thys, le député régional bruxellois Denis Grimberghs est issu de la Démocratie chrétienne, mais celle-ci ne semble guère le sou-

²⁰³ Ancien président de la section locale de Wanze, Étienne Tordeur, 40 ans, ingénieur biologiste, se retire à la fin août. Il reprochait à l'équipe dirigeante du CDH de « ne pas tenir suffisamment compte de la base du parti et de ses sections locales », mais aussi d'avoir instauré « un débat à sens unique », en lieu et place d'un brassage d'idées. Cf. *La Libre Belgique*, 25 août 2003.

²⁰⁴ P. BOUILLON, *Le Soir*, 16 septembre 2003.

²⁰⁵ *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 25 août 2003.

²⁰⁶ J. Milquet annonce son intention de porter Melchior Wathelet Jr à la vice-présidence.

²⁰⁷ *Le Soir*, 25 août 2003.

²⁰⁸ *La Libre Belgique*, 1^{er} juillet et 25 août 2003.

tenir lorsqu'il annonce sa candidature²⁰⁹. Il souhaite «créer les conditions du débat interne²¹⁰» afin de préparer les élections de 2004 et de les gagner. Sur deux points, il se démarque de J. Milquet. D'une part, il voudrait que «les choses viennent d'en bas» : à son estime, le parti devrait se mettre davantage à l'écoute de la société civile organisée, laisser plus d'espace à ses membres et à ses mandataires de base. D'autre part, il déplore que le CDH «se soit positionné ailleurs, comme pour éviter de se déterminer sur l'axe gauche/droite». Il plaide pour que le parti assume sa transversalité dans les matières socio-économiques, en réalisant la synthèse de points de vue et d'intérêts nécessairement différents. Hervé Doyen, bourgmestre de Jette, proche de D. Grimberghs, partage ce point de vue et l'exprime plus nettement : «C'est quoi, le centre ? Quelles que soient ses couleurs, il n'a ni consistance, ni définition politique. Évitions de nous y égarer.» Et d'en appeler à un «positionnement clair des responsables politiques sur l'axe droite/gauche», lequel est «parfaitement lisible et signifiant²¹¹».

Président du CDH de l'arrondissement de Waremmme, Fabrice Salembier critique un fonctionnement qu'il juge trop centralisé²¹² : «Depuis 1999, dit-il, on écoute de moins en moins la base (...). À Bruxelles, quand on fait part de nos doléances, on nous dit 'oui, oui', mais il n'y a rien de concret qui se réalise (...). La présidente prend trop de décisions seule. Elle est en train de creuser un fossé entre la direction et la base (...). Elle doit savoir que nous sommes là et tenir compte de notre avis.»

Les débats sont assez vifs. «Rêves de restauration», a dit J. Milquet. Elle fait allusion à une manœuvre qu'elle goûte peu : la publication, sous la forme d'un communiqué de l'Agence Belga, du procès-verbal d'une réunion tenue, quelques semaines plus tôt, par d'anciens ministres et parlementaires du PSC²¹³. Ceux-ci se montrent critiques à l'égard de la présidente sortante : ils lui reprochent de préférer une action personnelle à un travail d'équipe, d'accorder trop peu d'attention aux structures locales et régionales, d'avoir diffusé un message manquant de clarté pendant la campagne électorale de 2003. La publication de ce document n'est pas innocente. Parmi les signataires, on trouve Jean Sondag et Joseph Michel, mais surtout Charles-Ferdinand Nothomb²¹⁴... La tension monte d'un cran.

Pendant les heures qui précèdent la clôture du dépouillement, des «scénarios alternatifs» circulent à la rue des Deux-Églises, au cas où J. Milquet, fragilisée par une courte victoire, renoncerait à la direction du parti. Il est question d'une présidence intérimaire, que le bureau confierait séance tenante à Raymond Langendries, ou de la montée en li-

²⁰⁹ La version des faits de J.-J. Viseur (lettre, 27 octobre 2005) est la suivante : «Au sein de la Démocratie chrétienne, le débat a été assez rude. J'avais refusé de présenter ma candidature et je voulais que la DC se prononce clairement en faveur de la présidente sortante. De nombreuses voix se sont opposées à la candidature de Denis Grimberghs. Ce fut le cas, notamment, de Jean Hallet, d'Anne-Marie Corbisier, de la DC de Liège et de bon nombre de militants. Plus discrètement, Philippe Maystadt encouragea ses proches à voter en faveur de Joëlle Milquet. La candidature de D. Grimberghs ne fut donc pas celle de la DC, mais une candidature personnelle.»

²¹⁰ *La Libre Belgique*, 25 août 2003.

²¹¹ *Le Soir*, 19 août 2003.

²¹² *La Libre Belgique*, 25 août 2003.

²¹³ *La Libre Belgique*, 22 août 2003 ; *Le Soir*, 25 août 2003.

²¹⁴ Non sans cruauté, *La Libre Belgique*, 22 août 2003, rappelle que l'ancien président «a lui-même été contraint de plier bagage (...) en raison de sa gestion chaotique et d'un certain manque de clarté dans la ligne politique».

gne d'un duo R. Fournaux (président) – D. Grimberghs (vice-président)²¹⁵. La proclamation des résultats²¹⁶ met fin à ces spéculations.

Avec 13 408 votes valables, 44 bulletins blancs ou nuls, le taux de participation est élevé : 63,8 % des 21 778 membres inscrits ont pris part au scrutin. Recueillant 8 392 voix (62,61 % des votes valables), J. Milquet l'emporte nettement : elle présidera le CDH pour les quatre années à venir. Déçu, R. Fournaux obtient 3 795 suffrages (28,31 %). Il devance D. Grimberghs (941 voix, 7,02 %) et F. Salembier (275 voix, 2,05 %). Les commentaires de la presse soulignent l'adhésion assez large dont bénéficie le projet de redéploiement porté par J. Milquet. Certains, toutefois, y ajoutent un bémol : « Juin 2004 sera l'heure des comptes. Car sa véritable légitimité interne, Milquet la tirera non pas d'un scrutin interne, mais d'un score honorable aux élections²¹⁷. »

Mettre le parti en ordre de bataille, telle est à présent la priorité. Comme elle s'y est engagée durant sa campagne interne, J. Milquet se fait seconder par deux vice-présidents : André Antoine, chef de groupe au Parlement wallon, et Melchior Wathélet J, député fédéral de Liège. Le staff national est partiellement remanié. Le secrétariat général est confié à Benoît Lutgen. La direction du département Animation passe à Éric Poncin. Un nouveau département, Membres et Internet, est placé sous la responsabilité de Jean Mernier. Au secrétariat général du CEPES, Étienne Michel, appelé à exercer de hautes responsabilités au Secrétariat général de l'enseignement catholique, est remplacé par André-Marie Poncelet²¹⁸. La présidence de l'assemblée générale des mandataires locaux, créée en application de la révision statutaire de mai 2002, échoit à Richard Fournaux²¹⁹. Le 8 novembre 2003, les 2 200 Jeunes CDH sont invités à élire leur président, en remplacement de Jean-Paul Bastin. C'est Hamza Fassi-Fihri, un intellectuel d'origine marocaine²²⁰, qui l'emporte par 58 % des voix. Dans cette élection, J. Milquet voit « un signe fort d'ouverture du parti à toutes les sensibilités culturelles qui composent la société²²¹ ».

Le recrutement est relancé. Pour la première fois depuis bien des années, le nombre d'adhérents se redresse : 19 823 en 2003, soit 338 de plus qu'en 2002. Quant aux sympathisants, qualifiés de « citoyens intéressés » dans les statuts adoptés en mai 2002, ils sont 4 085 en juillet 2004²²². La même année, le parti annonce 22 412 membres (+ 2 589), dont 2 634 nouveaux affiliés et réaffiliés, parmi lesquels on dénombre 862 jeunes²²³.

²¹⁵ *La Libre Belgique*, 16 septembre 2003.

²¹⁶ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 16 septembre 2003.

²¹⁷ *Le Soir*, 16 septembre 2003.

²¹⁸ J. NOPPE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2002 et 2003 », *Res Publica*, t. 46, 2004, pp. 429-436.

²¹⁹ « Constitution de la nouvelle assemblée des mandataires locaux du CDH », <<http://www.lecdh.be/presse/pa385.htm>>.

²²⁰ Sur le parcours de l'intéressé, cf. <<http://www.lecdh.be/portraits/fassi.htm>> et <<http://www.bladi.net/infos/imprimer-2624.html>>.

²²¹ « Hamza Fassi-Fihri, nouveau président des Jeunes CDH », <<http://www.lecdh.be/presse/pa404.htm>>.

²²² J. NOPPE, « Morphologie des partis politiques francophones en 2002 et 2003 », *op. cit.*, p. 435.

²²³ Information communiquée par Éric Poncin, secrétaire général du CDH.

Au plan du positionnement politique, J. Milquet décline l'invitation de Gérard Deprez à « chercher des convergences »²²⁴ avec le MR. Passant à l'offensive²²⁵, elle lance une invite aux « brebis égarées », pour qu'elles rentrent au bercail : « J'appelle les électeurs et les membres du MCC à nous rejoindre, maintenant que nous avons passé nos heures difficiles. Je lance le même appel à la grande réconciliation avec les électeurs CDF, qui conviennent qu'ils ont commis une erreur (...). Il serait absurde de ne pas ouvrir nos portes et fenêtres à ceux qui nous ont quittés. Cela s'applique aussi à ceux qui ont un jour rejoint Écolo et ne nous sont pas encore revenus. » Quant aux relations avec les socialistes et les libéraux, la présidente du CDH déclare : « Nos parlementaires ressentent souvent un plus grand respect, à leur égard, de la part des mandataires et du président du PS. De l'autre côté, l'ambition a été plutôt de nous broyer. » Quelques mois plus tard, elle devra constater que ce dessein n'est pas abandonné par le MR.

3.5. UNE OFFENSIVE DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR

Le 26 janvier 2004, Antoine Duquesne propose au CDH de rejoindre le MR au sein d'un « pôle des libertés », en vue de « créer une alternative au socialisme »²²⁶. La démarche paraît assez improvisée²²⁷. Elle soulève deux questions. Pourquoi un tel appel du pied n'a-t-il donné lieu à aucun contact préalable avec la rue des Deux-Églises ? Pourquoi la main tendue s'accompagne-t-elle d'une charge contre J. Milquet²²⁸ et de propos peu amènes à l'égard du partenaire potentiel²²⁹ ?

Le brouillard qui entoure l'opération se dissipe peu à peu. La réunion du bureau politique du CDH, qui se tient le même jour, apporte un premier élément de clarification : une nouvelle dissidence se prépare. À la quasi-unanimité, en effet, les membres du bureau se rangent derrière la position présidentielle : le parti n'a nullement l'intention de « s'inscrire dans un scénario structurel de fédération ou de pôle » ; en revanche, il est prêt à envisager toute coalition avec des formations démocratiques, pourvu qu'elle se fonde sur des résultats électoraux et sur des convergences programmatiques²³⁰. Le député Richard Fournaux est le seul à s'opposer à la ligne majoritaire : il plaide en faveur d'une alliance exclusive avec le MR. Dans les jours qui suivent, il apparaît que l'invitation lancée par A. Duquesne a toutes les apparences d'un « stratagème mis au point pour permettre au Dinantais et à quelques amis de justifier leur transfert vers la galaxie libérale »²³¹.

²²⁴ *La Libre Belgique*, 17 septembre 2003.

²²⁵ *La Libre Belgique*, 20-21 septembre 2003.

²²⁶ *La Libre Belgique*, 26 janvier 2004.

²²⁷ En témoigne le choix de l'expression « pôle des libertés ». Celle-ci renvoie au *Polo delle libertà*, nom donné en Italie à la coalition dirigée par Silvio Berlusconi, président du Conseil, à l'égard duquel L. Michel a nettement marqué ses distances.

²²⁸ « Elle joue un jeu attristant (...) en donnant sa préférence au pôle des gauches. »

²²⁹ « Le CDH, c'est l'addition des contraires divisée par deux. »

²³⁰ « Lettre de la présidente du CDH au MR », <<http://www.lecdh.be/presse/pa485.htm>>.

²³¹ *Le Soir*, 28 janvier 2004. Selon David Coppi (*ibidem*), l'opération aurait pour but « d'offrir à Fournaux l'occasion de pouvoir se démarquer publiquement de Milquet, afin de rejoindre le MR muni d'un bon argument stratégique et de quelques coreligionnaires ». Paul Piret (*La Libre Belgique*, 28 janvier 2004) évoque, lui aussi, « un marketing de transfert pour aider Richard Fournaux et quelques autres à franchir le pas ». Peu après, Francis Van de Woestyne (*La Libre Belgique*, 30 janvier 2004) fait état d'une « semaine savamment orchestrée au plan médiatique, dont l'issue n'échappait qu'aux naïfs ».

La direction du CDH n'est pas vraiment prise au dépourvu. À plusieurs reprises, au cours de l'automne 2003, des rumeurs insistantes ont circulé : elles faisaient état d'un prochain passage de R. Fournaux au Mouvement réformateur. Dans le sérail politique, il se murmure également que deux autres parlementaires – le sénateur Luc Paque et la députée régionale bruxelloise Béatrice Fraiteur – seraient tentés par un ralliement similaire²³². Encore faut-il amortir le choc et en limiter les dégâts. J. Milquet, par deux fois, et R. Langendries s'y emploient : ils rencontrent R. Fournaux, en vue de l'amener à clarifier ses intentions. Selon la presse, l'intéressé se dérobe, puis sollicite une entrevue – très médiatisée – à la rue de Naples, où l'accueillent A. Duquesne et L. Michel. Le lendemain, il annonce son départ pour le MR²³³.

Le 29 janvier, à Gembloux, le bourgmestre de Dinant réunit – en toute discrétion cette fois – une quarantaine de personnes, appartenant pour la plupart au Rassemblement du centre. Les deux tiers des présents expriment leur intention de rester au CDH. Les autres migrent vers le MR. Parmi ceux-ci, outre L. Paque et B. Fraiteur²³⁴, on pointe un groupe de la région de Soignies emmené par Line de Mecheleer²³⁵, échevine à Lessines, chef du groupe CDH au Conseil provincial de Hainaut, et Marc Bertrand, qui fut un proche collaborateur de Charles-Ferdinand Nothomb²³⁶. Les partants annoncent leur volonté de créer un mouvement qui s'arrimerait au MR²³⁷.

Des rumeurs circulent sur une éventuelle fusion du courant Fournaux avec le MCC et les CDF²³⁸. G. Deprez procède alors à une mise au point²³⁹ assez sèche. En aucune manière, déclare-t-il, le MCC n'a été associé aux tractations du MR avec le bourgmestre de Dinant. Il n'est pas question que son mouvement fasse l'objet « d'une OPA minoritaire²⁴⁰ ». Tout rapprochement avec les CDF est exclu²⁴¹. Par contre, l'ancien président du PSC se dit ouvert à une discussion, avec R. Fournaux et ses amis, sur « ce que nous pouvons faire ensemble, pour le cœur du message que nous voulons délivrer et au plan de l'organisation ». Le CDH risque donc de voir « la petite chapelle latérale²⁴² » du MR s'étoffer quelque peu.

Il y a plus. Après coup, il apparaît que le battage médiatique, organisé autour du transfert de quelques élus vers le Mouvement réformateur, masque une offensive d'envergure. Dès le 29 janvier, deux journalistes du quotidien *Le Soir* laissent entendre qu'A. Duquesne « recevra une note de téléphone record, vu les appels lancés en direction d'une flopée de centristes, maîtres et responsables locaux, invités à rallier le MR ».

²³² *Le Soir*, 28 janvier 2004.

²³³ *Le Soir*, 29 et 30 janvier 2004.

²³⁴ L'intéressée rejoint le MR comme « adhérente directe », le 30 janvier 2004. Le 8 mars 2005, elle rallie le FDF. Cf. « Béatrice Fraiteur rejoint le FDF », <<http://www.fdf.be/article.php.594>>.

²³⁵ Celle-ci accepterait mal que la direction du CDH lui préfère Jean-Paul Procureur, journaliste à la RTBF, pour conduire la liste du parti au scrutin régional dans l'arrondissement de Soignies. Cf. *Le Soir*, 30 janvier 2004.

²³⁶ *La Libre Belgique*, 30 janvier 2004.

²³⁷ *La Libre Belgique*, 29 janvier 2004.

²³⁸ *Le Soir*, 7-8 février 2004.

²³⁹ *La Libre Belgique*, 30 janvier 2004.

²⁴⁰ Au passage, l'ancien président du PSC rappelle que R. Fournaux, à l'époque très proche de Ch.-F. Nothomb, a combattu la création du MCC. Précisons que Ch.-F. Nothomb sort de sa réserve, pour déconseiller à son ami dinantais de rejoindre le MR (*La Libre Belgique*, 28 janvier 2004).

²⁴¹ « Les conservateurs archaïques, cela n'a jamais été ma tasse de thé » (*sic*).

²⁴² Selon l'expression maintes fois utilisée, L. DELFOSSE, *Le Soir*.

Ils rapportent les propos de cadres du CDH : « À croire que, rue de Naples, ils ont engagé une équipe de standardistes ». Ils font aussi état de la colère de J. Milquet, qui déclare : « On n'achète pas des mandataires²⁴³. »

La version des faits du CDH ne coïncide pas avec celle du MR. Selon J. Milquet, son parti aurait fait l'objet d'une entreprise de déstabilisation contraire à l'éthique politique. Le 31 janvier 2004, la Bruxelloise se dit « écœurée par les pratiques du MR », auquel elle reproche « une OPA par médias interposés (...) pour maquiller des débauchages ». Elle ajoute : « Ces tentatives touchent jusqu'à mon personnel (...). La plupart de nos mandataires locaux, du Hainaut au Luxembourg, sont appelés : on met de l'argent sur la table, des mandats, des postes ministériels, du financement communal..., comme si nous étions dans la pire des républiques bananières²⁴⁴. » Le 17 juillet, elle réitère ses accusations : « En tout cas, en février, avec l'assentiment de leur vice-Premier ministre, les libéraux ont passé, en trois jours, quasiment 2 500 coups de fil à nos parlementaires, nos mandataires locaux, des membres du personnel du parti, jusqu'au sein même de mon staff, ici, rue des Deux-Églises, et j'ai les preuves. J'ai gardé des traces. Tout ça avec des offres de financement communaux, des places dans les cabinets... Du jamais vu dans notre histoire politique (...). Ils ont considéré que le seul obstacle sur le chemin du leadership par rapport au PS, c'était nous. Il fallait nous éliminer²⁴⁵. » Le MR dément²⁴⁶, mais il ne convainc guère les autres formations politiques.

Comment la direction du CDH affronte-t-elle la tempête ? Tout d'abord, elle veille à ce que les états d'âme ne s'éternisent pas : dès le 28 janvier, elle invite « ceux qui ont des doutes » – les personnes tentées par l'appel du pied réformateur – à trancher aussitôt²⁴⁷. Ensuite, elle récusé l'argument de R. Fournaux, selon lequel elle aurait négligé la problématique socio-économique : n'était-ce pas, précisément, le Dinantais qui était en charge de ce dossier et si immobilisme il y a eu, n'en serait-il pas le principal responsable²⁴⁸ ? Enfin, la rue des Deux-Églises contre-attaque en se plaçant sur le terrain de l'éthique. Elle fait valoir que R. Fournaux a signé, en mai 2003, le code de déontologie prévu par les statuts du parti. Il s'est engagé à renoncer à son mandat parlementaire, au cas où il passerait à la concurrence. Cette promesse n'est pas tenue²⁴⁹. La direction du CDH rappelle aussi les déclarations antérieures du dissident, dans lesquelles il récusait catégoriquement toute perspective de fédération avec le MR²⁵⁰. En coulisses – « puisqu'on est entre amis », glisse la presse²⁵¹ – d'aucuns lancent des insinuations sur « les ennuis financiers de Richard Fournaux » et sur « son ardoise de douze millions de francs envers le fisc ». Lorsque l'intéressé se présente au Résidence Palace pour une conférence de presse, le 29 janvier, il est accueilli par Benoît Lutgen, secrétaire général du CDH. Il se voit remettre une missive du bureau restreint de ce parti, aussitôt com-

²⁴³ P. BOUILLON et W. BOURTON, *Le Soir*, 29 janvier 2004.

²⁴⁴ *La Libre Belgique*, 31 janvier - 1^{er} février 2004.

²⁴⁵ *Le Soir*, 17-18 juillet 2004.

²⁴⁶ *Le Soir*, 19 juillet 2004.

²⁴⁷ *Le Soir*, 29 janvier 2004.

²⁴⁸ *Ibidem*.

²⁴⁹ *Ibidem*.

²⁵⁰ *La Libre Belgique*, 30 janvier 2004.

²⁵¹ *La Libre Belgique*, 29 janvier 2004.

muniquée aux journalistes²⁵². Il y est accusé, entre autres, de trahison, de mensonge, de participation à « une mascarade politique » et de ralliement à « une formation d'opportunistes » (*sic*).

L'« épisode Fournaux » fait l'objet de commentaires sévères de la part de certains éditorialistes : il donnerait une piètre image des mœurs politiques²⁵³. Quoi qu'il en soit, peut-on en identifier les conséquences, pour les principaux protagonistes ? Avec prudence, nous avancerons quelques hypothèses à cet égard.

À première vue, les péripéties du début 2004 semblent avoir deux effets négatifs pour le CDH. D'une part, ce dernier voit sa représentation parlementaire, déjà amoindrie lors de différents scrutins, amputée de quelques unités. D'autre part, les défections qu'il subit paraissent conforter l'image d'un « parti que l'on quitte », notamment parce qu'il « tirerait à gauche²⁵⁴ ». En sens inverse, on ne peut exclure que certains segments de l'opinion se solidarisent avec « un petit que l'on écrase », lorsqu'il dénonce une agression infligée par plus puissant que lui. En bout de course, la formation de J. Milquet pourrait aussi gagner en cohérence : n'est-elle pas débarrassée d'une opposition interne qu'elle ne pouvait, jusqu'alors, guère neutraliser ? Quel que soit le côté vers lequel penche la balance, la stratégie de résistance adoptée par les démocrates humanistes – l'opération chirurgicale d'amputation, suivie d'une contre-offensive – paraît, somme toute, assez logique.

De leur côté, R. Fournaux et ses amis espèrent pouvoir se créer un espace politique au sein du MR. À tout le moins, ce résultat tarde à se concrétiser. Les déboires fiscaux et judiciaires du Dinantais²⁵⁵ l'empêchent de s'aligner, comme candidat du MR, aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004. Le dialogue avec le MCC, qui semble démarrer sur des chapeaux de roue²⁵⁶, s'avère plus laborieux que prévu. Certaines déclarations de Gérard Deprez²⁵⁷ ne paraissent pas l'avoir facilité. L'intéressé ne considère-t-il pas que « l'opération Fournaux a été gérée de manière détestable » ? N'y voit-il pas « une erreur stratégique », dans la mesure où elle ferait obstacle à « une relation privilégiée avec le CDH », seul vecteur permettant l'émergence d'un contrepoids face à

²⁵² *Le Soir*, 30 janvier 2004, en publie des extraits et place l'intégralité de cette lettre sur son site internet, consultable « en ligne ».

²⁵³ Dans *Le Soir*, 31 janvier - 1^{er} février 2004, la rédactrice en chef, Béatrice Delvaux, critique vertement « un transfert politique façon *reality-show* ». Dans un éditorial intitulé « Armes, bagages et mandats », Francis Van de Woestyne (*La Libre Belgique*, 30 janvier 2004) ne ménage pas certains mandataires du CDH qui, « jusqu'à la semaine dernière, ont accepté de négocier leur passage au MR contre promesses et nouveaux mandats avant de décliner ». Il ajoute : « Alors, il est certains cris d'orfraie qui font mal aux oreilles. »

²⁵⁴ P. BOUILLON, *Le Soir*, 28 janvier 2004.

²⁵⁵ *Le Soir* des 21-22 février 2004 met en évidence « la phrase qui tue », prononcée par l'intéressé à propos des impôts sur les antennes de la RTBF, le 20 février 2004 : « Je n'aime pas payer. » Cette phrase a valu à son auteur une volée de bois vert, dans la presse, et des accusations d'incivisme. Il y a répondu par une lettre, adressée personnellement à ses détracteurs.

²⁵⁶ *La Libre Belgique* des 21-22 février 2004 annonce la rencontre de délégations à Gembloux, l'élaboration prochaine d'une « charte » commune et la prompte conclusion d'un accord politique entre les deux mouvances. *Le Soir* du 16 février 2004 révèle les grandes lignes de cet accord, qui déboucherait sur la création d'une « nouvelle structure de centre-droit » (R. Fournaux), « sans référence chrétienne » (G. Deprez). Parmi les ralliements à la tendance Fournaux, la presse signale ceux de Daniel Van de Waele (Charleroi), Raphaël Paré (Nivelles) et Chantal Cartier (Rixensart). Elle signale aussi l'adhésion directe au MR de Catherine Guisset, présidente du CDH de Tournai-Ath-Mouscron.

²⁵⁷ *La Libre Belgique*, 27 août 2004.

la puissance du PS ? Le 20 octobre 2005, cependant, il annonce une relance de son Mouvement, jusqu'alors assez discret, avec élaboration d'un nouveau manifeste, à soumettre à une assemblée générale convoquée à Dinant, le 4 décembre. À cette occasion, il fait part du ralliement au MCC du député fédéral Richard Fournaux et du sénateur Luc Paque, ce qui porte la représentation de sa composante à huit parlementaires²⁵⁸. Au plan stratégique, il préconise à nouveau une alliance du MR avec le CDH, pour « casser la domination du PS ». Son ambition est, dit-il, de transformer « la petite chapelle MCC en grande nef latérale du Mouvement réformateur »²⁵⁹.

En fin de compte, le MR, loin de tirer parti de son offensive, en paie apparemment le prix²⁶⁰. D'une part, en effet, les ponts sont rompus avec le CDH, qui n'oubliera pas de sitôt « l'agression massive et indécente »²⁶¹ dont il a fait l'objet. D'autre part, la rhétorique employée par A. Duquesne pour justifier son appel – la création d'une alternative au socialisme – alerte le boulevard de l'Empereur²⁶². Bien plus, les communications téléphoniques adressées à des mandataires du CDH, invités à rejoindre la constellation libérale, apparaissent aux socialistes francophones comme « un acte de déloyauté »²⁶³. Avec quelques autres, l'argument est brandi pour légitimer un renversement des alliances, qui repousse le MR dans l'opposition en Communauté française, en Région wallonne et à Bruxelles-Capitale²⁶⁴.

²⁵⁸ Outre Richard Fournaux et Luc Paque, il s'agit de Gérard Deprez (Parlement européen), Pierrette Cahay, Alain Courtois, Philippe Collard et Marie-Christine Marghem (Chambre) et Nathalie de T'Serclaes (Sénat). Après avoir adhéré directement au MR, A. Courtois a rejoint le MCC le 9 février 2005. Cf. *Le Soir*, 10 février 2005.

²⁵⁹ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 21 octobre 2005.

²⁶⁰ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone avant l'ère Reynders », *La Revue nouvelle*, t. 120, 2005, n° 10, pp. 66-67.

²⁶¹ Selon les termes de J. MILQUET, *Le Soir*, 17-18 juillet 2004. Évoquant une hypothétique coalition au sein de laquelle CDH et MR se retrouveraient côte à côte, avec J. Milquet, G. Deprez et R. Fournaux parmi les protagonistes, Pierre Bouillon note (*Le Soir*, 7-8 février 2004) que « le port de gilet pare-balles ne serait pas une coquetterie ».

²⁶² David Coppi le laisse entendre dans *Le Soir*, dès le 28 janvier 2004.

²⁶³ L'expression est utilisée par Jean-Claude Van Cauwenberghe, *Le Soir* des 3-4 juillet 2004.

²⁶⁴ Dans *Victor* (supplément au *Soir*), des 17-30 avril 2005, Élio Di Rupo déclare : « Certains libéraux ont trompé notre alliance. Ils ont installé un call-center pour appeler chaque élu CDH et l'inviter à les rejoindre. Ils voulaient devenir le parti numéro un. Cela a irrité beaucoup de mes amis. Du coup, au lendemain des élections, lorsque j'ai demandé aux miens 'Que fait-on avec le MR ?', la réponse a fusé 'c'est non'. »

4. LE REBOND

Le jeu politique francophone s'ouvre à l'automne 2003. Aux élections européennes et régionales de juin 2004, le CDH donne des signes de redressement. Après cinq années d'opposition, il renoue avec l'exercice du pouvoir à Bruxelles-Capitale, en Région wallonne et en Communauté française.

4.1. LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DU 13 JUIN 2004

Le PS se pose en maître du jeu politique francophone. Certes, il poursuit sa participation aux coalitions « violettes », en assurant son partenaire libéral de sa volonté d'exécuter loyalement les accords gouvernementaux. Dès le 12 octobre 2003, cependant, la vice-Première ministre Onkelinx qualifie de tels attelages de « contre nature ». À Bruxelles, les socialistes francophones, conduits par Philippe Moureaux, ne cachent pas leur appétence pour une coalition alternative, qui inclurait le CDH et Écolo, afin de rejeter le MR dans l'opposition. Des rumeurs relatives à un éventuel renversement des alliances, à l'issue des scrutins de juin 2004, circulent également en Wallonie²⁶⁵. Pour les démocrates humanistes, la porte de l'accès au pouvoir n'est plus hermétiquement close.

Dans les mois qui précèdent les élections, le CDH déploie une activité intense sur le terrain de l'éducation, qui constitue sa priorité²⁶⁶. Systématiquement, il monte au créneau sur les dossiers de ce type : formation à la neutralité des professeurs des établissements officiels, application des accords de la Saint-Boniface en matière de bâtiments scolaires, revendications qualitatives des directeurs d'école et barémiques du personnel enseignant²⁶⁷... Lors de la campagne électorale, la conclusion d'un pacte éducatif en cinq ans est son principal cheval de bataille. Les grands axes en seraient l'organisation de l'offre par bassin scolaire, la revalorisation des fonctions éducatives, l'amélioration qualitative de la formation, l'établissement de partenariats entre l'école et les différents acteurs de la société²⁶⁸. Les autres problématiques, en particulier la politique familiale et la culture, ne sont pas oubliées pour autant.

En vue du scrutin européen, le CDH élabore un programme dans lequel il met l'accent sur l'éducation, l'innovation, l'emploi, la solidarité, la sécurité et le développement durable. Favorable à une union à caractère fédéral, il se prononce en faveur du traité constitutionnel établi par la Convention européenne²⁶⁹.

²⁶⁵ *Le Soir*, 13 octobre 2003.

²⁶⁶ « L'école, c'est l'affaire de tous. Discours de J. Milquet à l'Université d'été à Coe, 31 août 2003 », <<http://www.lecdh.be/presse/pa365.htm>>.

²⁶⁷ Cf. les communiqués publiés sur le même site, pa410, 420, 438, 445, 475, 499 et 537.htm.

²⁶⁸ « Donnez-nous cinq ans pour l'éducation. Discours de clôture du congrès du 27 mars 2004 », sur le même site, pa540.htm. Cf. aussi J. MILQUET, *Et si on commençait par l'école ?*, Bruxelles, 2004.

²⁶⁹ « Le CDH a déposé officiellement sa liste pour les élections européennes », <<http://www.lecdh.be/presse/pa533.htm>>.

Intitulé *Votez... pour vous!*, le programme régional du parti entend «imposer les thématiques humaines de la vie quotidienne dans le champ politique». Le pacte éducatif y occupe une place centrale. D'autres propositions sont avancées : un plan Marshall pour le logement, une thérapie de redressement socio-économique, une promotion des «métiers du cœur» dans le secteur des services aux personnes, un réinvestissement dans la culture. S'y ajoute un souci d'améliorer la gouvernance, avec l'intention de constituer un exécutif commun à la Communauté française et la Région wallonne²⁷⁰.

Le CDH souhaite pousser plus avant le renouvellement de son personnel politique. Voyons ce qu'il en est sur le terrain, quitte à anticiper quelque peu l'analyse des résultats électoraux.

Si l'on examine les listes de candidats²⁷¹, l'effort de rajeunissement est indiscutable. En Communauté française, le Centre démocrate humaniste est la formation dont la moyenne d'âge (42,8 ans) est, à cet égard, la plus basse. Il est aussi le parti où la proportion de candidats de moins de 35 ans est la plus élevée. Toutefois, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, la sélectivité continue à jouer au détriment de la nouvelle génération, à mesure que l'on avance dans le processus électoral.

Partis	Candidats %	En ordre utile %	Élus %	Parlementaires %
PS	18,3	10,9	10,9	15,6
CDH	25,6	8,4	0,0	12,0
Écolo	16,3	11,1	9,1	9,1
MR	16,7	9,8	6,3	6,3

En ce qui concerne la féminisation de la représentation parlementaire, le CDH demeure, des quatre partis démocratiques, celui où «l'effet d'entonnoir» est le plus perceptible : il présente, en effet, un sérieux différentiel entre la proportion de candidates et le pourcentage de députées qui siègent effectivement. Dans la confection des listes régionales²⁷², l'influence des fédérations est manifeste. Or c'est là un niveau auquel les fonctions dirigeantes sont rarement assurées par des femmes. Notons aussi que la renonciation de J. Milquet à deux mandats, européen et bruxellois, afin de conserver la force de frappe de sa formation à la Chambre, affecte le résultat final.

Partis	Candidates %	En ordre utile %	Élues %	Parlementaires %
MR	50,2	45,1	43,7	43,7
PS	49,4	40,5	28,1	29,7
Écolo	48,6	44,4	36,4	27,3
CDH	50,6	30,6	24,0	16,0

²⁷⁰ *Votez pour moi. Programme électoral. Résumé/Wallonie 2004*. Cf. aussi *La Libre Belgique*, 21 mai 2004, et «Le 13 juin, votez... pour vous! Ce sera tout de suite différent», <<http://www.lecdh.be/presse/pa559.htm>>.

²⁷¹ Cf. É. ARCQ, P. BLAISE et C. SÄGESSER, «La préparation des élections du 13 juin 2004. II. Les listes en présence», *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1835-1836, 2004 ; P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, «Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004», *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1880-1881, 2005.

²⁷² Le phénomène ne s'observe pas sur la liste déposée pour le Parlement européen : quatre femmes y figurent parmi les cinq premiers candidats effectifs.

L'accès de personnalités issues de l'immigration aux listes du CDH semble plus aisé qu'en 1999 et en 2003, en tout cas à Bruxelles-Capitale. Dans cette Région, Fatima Moussaoui, d'origine arabe (3^e candidate effective), et Bertin Mampaka, d'origine congolaise (8^e candidat effectif), sont classés en ordre utile. Le président des Jeunes CDH, Hamza Fassi-Fihri, d'origine maghrébine, figure en cinquième place sur la liste européenne.

La présence de candidats d'ouverture sur les listes démocrates humanistes se confirme. Pour le Parlement européen, Marcel Crochet, recteur sortant de l'UCL, est placé en deuxième position, juste derrière J. Milquet. Parmi les autres candidats, on pointe Fabienne Manandise, présidente de l'asbl Jour après jour, Marie-Paule Leboutte, vice-présidente de la Fédération wallonne de l'agriculture, et Antoine Tanzilli, issu des mouvements de jeunesse. Des représentants de la société civile, déjà alignés en 2003, devraient être élus au plan régional : ainsi Carlo Di Antonio, tête de liste dans l'arrondissement de Mons, Louis Smal, deuxième effectif à Liège²⁷³, et Francis Delpérée, deuxième effectif à Bruxelles-capitale²⁷⁴. Nouveau venu, Jean-Paul Procureur, tête de liste à Soignies, est sans doute le plus « médiatisé » : journaliste à la RTBF, l'intéressé s'est fait connaître en animant l'émission « Cartes sur table ».

Un renouvellement partiel du personnel politique pourrait intervenir par d'autres voies : le désistement d'élus au profit de leurs suppléants²⁷⁵ ou encore l'accession de parlementaires à des fonctions ministérielles.

Qu'en est-il de la concurrence exercée par les CDF ? Elle pourrait faire sentir ses effets à la marge, en cas de dévolution serrée de sièges. Le CDH s'efforce d'en minimiser l'impact potentiel. Il présente un des fondateurs des Chrétiens démocrates francophones, Marc-Antoine Mathijsen, à la cinquième suppléance sur sa liste européenne.

4.2. LES RÉSULTATS DES SCRUTINS

Les résultats enregistrés le 13 juin 2004²⁷⁶ réconfortent la direction du CDH. Sauf au Conseil de la Communauté germanophone, un coup d'arrêt est donné au déclin électoral du parti. Ce dernier connaît même un redressement partiel à différents niveaux de pouvoir.

²⁷³ En cas d'élection à la Région wallonne, il serait remplacé à la Chambre par Benoît Drèze.

²⁷⁴ Par le système de la « triple casquette » (député régional bruxellois, député au Parlement de la Communauté française, sénateur communautaire), le constitutionnaliste de l'UCL ferait ainsi son entrée à la Haute assemblée.

²⁷⁵ Tête de liste à Neufchâteau-Virton, Josy Arens annonce d'emblée qu'il poursuivra son mandat à la Chambre, ce qui permettra à Dimitri Fourny d'accéder au Parlement wallon. Septième candidate effective à Bruxelles, Clotilde Nyssens demeurera, elle aussi, sénatrice et sera donc suppléée. Le retrait ultérieur de Jean-Pierre Detremmerie (Tournai-Ath-Mouscron) permettra son remplacement par Damien Yserbyt (à ce propos, cf. *Le Soir*, 14 mars 2005).

²⁷⁶ É. ARCQ, P. BLAISE, et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 13 juin 2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1853-1854, 2004 ; TH. COOSEMANS, « L'élection du Parlement européen de juin 2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1843-1844, 2004 ; W. FRAEYS, « Les élections régionales et européennes du 13 juin 2004. Analyse des résultats », *Res Publica*, t. 46, 2004, pp. 357-376.

Voyons d'abord ce qu'il en est au Parlement européen. Dans le collège électoral français, neuf sièges (-1) sont à pourvoir. Le CDH se classe en troisième position, avec 368 753 suffrages et 15,15 % des votes valables. Il fait mieux que le PSC en 1999 (307 912 suffrages, 13,31 %). Il regagne 60 841 voix (+ 1,84 %), mais il reste à 3,6 % de son résultat de 1994. Il conserve un siège, occupé par Raymond Langendries, premier suppléant²⁷⁷. En voix de préférence, J. Milquet (191 900) vient au troisième rang, derrière E. Di Rupo (483 644) et L. Michel (327 374). Pour leur part, les CDF recueillent 19 718 suffrages (0,81 %). Dans le collège électoral germanophone, le CSP conforte son leadership, avec 15 722 voix (42,49 %), contre 13 456 (36,47 %) en 1999. Mathieu Grosch, parlementaire sortant, est reconduit haut la main.

Aux élections régionales, le CDH réunit 402 426 suffrages, contre 359.660 aux législatives de 2003. Par rapport à ce scrutin, il annonce une remontée de 2,1 % en Wallonie et de 3 % à Bruxelles²⁷⁸.

En Région wallonne, les démocrates humanistes obtiennent 347 348 voix (17,62 %), contre 325 229 (17,07 %) en 1999. Le rebond est de 22 119 suffrages (+ 0,55 %). Il y a progression dans neuf circonscriptions sur treize. Toutefois, le statut de premier parti n'est conservé que dans cinq cantons, contre quinze cinq ans plus tôt, et le CDH demeure de 4 % en dessous du score de son prédécesseur en 1995. Il garde ses quatorze sièges : le gain d'un député à Tournai-Ath-Mouscron compense la perte d'un élu à Charleroi. Alors que le MR et le PS étoffent leur représentation féminine, celle du CDH se limite à la seule Anne-Marie Corbisier. Présents dans dix circonscriptions, les CDF captent 12 881 voix, soit 0,65 % des votes valables.

À Bruxelles-Capitale, le Centre démocrate humaniste réalise sa meilleure performance depuis la création de la Région, en 1989. Il y recueille 55 078 voix (12,14 %), contre 33 815 (7,92 %) en 1999. Le gain net est de 21 263 suffrages (+ 4,22 %). La progression est sensible dans chacun des huit cantons. Fort de ce succès, le parti accroît sa représentation de quatre sièges (10, au lieu de 6). Il envoie trois femmes à l'assemblée bruxelloise : Julie de Groote, députée sortante, et deux nouvelles venues, Céline Fremault et Fatima Moussaoui. Bertin Mampaka – qui succédera à Georges Dallemagne, démissionnaire, comme échevin à la Ville de Bruxelles²⁷⁹ – est, lui aussi, élu. La représentation des communautés d'origine étrangère est ainsi portée à 20 % du total, mais elle reste nettement inférieure à celle du PS²⁸⁰. Avec leurs 3 886 voix (0,86 %), les CDF n'ont pas de quoi pavoiser.

²⁷⁷ À la Chambre, l'intéressé est remplacé par Brigitte Wiaux.

²⁷⁸ *La cyber-lettre du CDH*, 14 juillet 2004.

²⁷⁹ Il aura en charge la propreté publique, les propriétés communales et le sport. Dans le choix de l'intéressé, le CDH verra l'expression de sa volonté de « représenter tous les habitants de Bruxelles, dans leur diversité et leur interculturalité ». Cf. le communiqué publié sur <<http://www.lecdh.be/presse/pa593.htm>>.

²⁸⁰ Sur 26 élus, les socialistes en comptent 14 d'origine extra-européenne, souvent bien implantés dans le tissu associatif. Ce serait là « une des raisons majeures » du succès remporté par le PS dans la région centrale. Cf. *La Libre Belgique*, 16 juin 2004.

Au Parlement de la Communauté française, le CDH passe de 16 à 17 sièges²⁸¹, grâce à l'arrivée d'un Bruxellois supplémentaire. Anne-Marie Corbisier et Julie de Groote y font entendre la voix des femmes.

Le CSP demeure la première force politique au Conseil de la Communauté germanophone. Concurrencé notamment par la liste Vivant, il cède du terrain, réalisant sa plus mauvaise performance depuis la première élection de l'assemblée, en 1986 : 11 905 voix (32,8 %), contre 12 822 (34,8 %) en 1999. Il perd un siège. Parmi ses huit représentants, on compte finalement trois femmes : Gabriele Thiemann, Patricia Creutz et Éliane Dujardin.

En Belgique francophone, le PS apparaît comme le principal vainqueur du scrutin, alors que le MR recule, surtout à Bruxelles. En ce qui concerne le CDH, les analystes du CRISP²⁸² font preuve de prudence : « La tendance longue [NDLR : à la baisse] qui s'observe depuis 1981 est interrompue ou inversée. Il faudra attendre de nouveaux scrutins pour savoir si l'inflexion observée en 2004 la dément avec constance. »

De son côté, la presse privilégie, à chaud, les considérations de court terme. Bien qu'il ne soit pas revenu à son niveau de 1995, estime-t-elle, le CDH, « consciencieux et travailleur, a fini par creuser un sillon centriste indélébile dans le paysage politique wallon²⁸³ ». Il a marqué des points précieux à Bruxelles. Il a retrouvé le punch qui lui faisait encore défaut en 2003. Dès lors, le score qu'il réalise lui offre, potentiellement, un ticket d'entrée dans les futures coalitions régionales.

Quant à J. Milquet, poursuivent les quotidiens, elle a mis en jeu son destin personnel, le 13 juin : « Cela passait ou cela cassait », rapporte un des ses proches collaborateurs. La présidente est largement créditée de la « maternité de l'embellie électorale » : elle a relevé le défi qu'elle s'était lancé en 1999 en modernisant son parti, dont elle a partiellement renouvelé les équipes. La presse s'accorde, toutefois, sur la difficulté de la tâche qui attend l'intéressée, mandatée par le bureau du CDH pour négocier avec les formateurs des coalitions : elle trouvera en face d'elle un PS sûr de lui, fort de ses progressions en Région wallonne, à Bruxelles-Capitale et en Communauté française²⁸⁴.

4.3. LA FORMATION DES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES

Maîtres du jeu, les socialistes ont deux options possibles : soit ils poursuivent les coalitions avec les libéraux, en mettant le MR sous pression ; soit ils provoquent un renversement des alliances en s'associant avec le CDH, voire aussi avec les écologistes, mais à des conditions qu'ils déterminent largement. La base et les cadres du PS semblent pré-

²⁸¹ Signalons que Herbert Grommes, député wallon de l'arrondissement de Verviers, préfère siéger au Conseil de la Communauté germanophone. Son siège échoit à un nouveau venu, Marc Elsen.

²⁸² É. ARCQ, P. BLAISE, et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 13 juin 2004 », *op. cit.*, p. 16.

²⁸³ *Le Soir*, 16 juin 2004. Cf. aussi *La Libre Belgique*, 16 juin 2004.

²⁸⁴ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 15 juin 2004.

férer la seconde hypothèse, mais ce sont les négociations au sommet entre les partis qui feront pencher la balance.

Elio Di Rupo exerce le rôle de formateur en Région wallonne et en Communauté française. Charles Picqué remplit le même office en Région bruxelloise. Le tour de table avec les alliés potentiels commence le 15 juin. Les noms des nouveaux ministres sont annoncés le 18 juillet. En fait, la donne politique se décante dès le 26 juin, lors d'une réunion du bureau du Parti socialiste²⁸⁵. En Wallonie et en Communauté française, le PS gouvernera avec le CDH. À Bruxelles-Capitale, «l'Olivier» PS-CDH-Écolo s'associera aux trois cartels flamands VLD-Vivant, SP.A-Spirit et CD&V – N-VA. Par contre, en Communauté germanophone, socialistes et libéraux formeront une coalition avec le PJU-PDB (parti des Belges de langue allemande)²⁸⁶.

Pourquoi le PS privilégie-t-il des alliances avec le CDH ? Les convergences programmatiques sont réelles. Alors que l'allergie des socialistes à l'égard de certains libéraux ne cesse de croître, les relations personnelles avec les démocrates humanistes sont bien meilleures²⁸⁷. Les rapports de forces sont également favorables à la formation d'E. Di Rupo : « En termes de portefeuilles, le CDH ne peut avoir qu'un appétit à la mesure de son gabarit : ce sera deux tiers - un tiers », écrit Pierre Bouillon²⁸⁸. Le même journaliste met en évidence une autre considération, de nature plus stratégique. Le maintien du CDH dans l'opposition exposerait cette formation à des raids du MR, désireux de promouvoir «une alternative au socialisme». En assurant un avenir et une influence relative au parti de J. Milquet, le PS priverait les réformateurs d'un «espace d'expansion» sur le flanc droit du corps électoral. Toutefois, le PS devra s'accommoder d'une asymétrie dans les coalitions, mais il est en bonne posture pour y faire face : de tous les partis francophones, il est le seul présent aux différents niveaux de pouvoir²⁸⁹ ; dans les deux régions et les deux communautés où il gouverne, il a conforté son leadership²⁹⁰.

C'est à J. Milquet qu'il revient de choisir les ministres CDH. La présidente s'efforce manifestement de concilier deux critères : d'une part, la nouveauté, pour accréditer la thèse d'une véritable mue du parti et d'un rajeunissement de son personnel politique ; d'autre part, l'expérience dans l'exercice de hautes responsabilités, nécessaire pour cohabiter avec un PS rompu à la pratique du pouvoir.

²⁸⁵ *La Libre Belgique*, 28 juin 2004.

²⁸⁶ É. ARCQ, P. BLAISE, et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 13 juin 2004 », *op. cit.*, pp. 57-58.

²⁸⁷ *La Libre Belgique*, 28 juin 2004.

²⁸⁸ *Le Soir*, 28 juin 2004.

²⁸⁹ X. MABILLE, « Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1867-1868, 2005, p. 55. Au plan fédéral, Laurette Onkelinx est (première) vice-Première ministre ; à la suite des remaniements consécutifs au départ de L. Michel pour la Commission européenne, la présidence du Sénat échoit à Anne-Marie Lizin.

²⁹⁰ Il y détient nombre de postes-clés : ceux de ministres-président(e)s en Région wallonne (Jean-Claude Van Cauwenberghe), en Région bruxelloise (Charles Picqué), en Communauté française (Marie Arena) et en Communauté germanophone (Karl-Heinz Lambertz) ; s'y ajoutent les présidences du Parlement wallon (José Happart), du Parlement bruxellois et de la Commission communautaire commune (Éric Tomas), du Parlement de la Communauté française (Isabelle Simonis, puis Jean-François Istasse) et du Parlement de la Communauté germanophone (Ludwig Siquet).

Le gouvernement wallon comprend neuf ministères, dont trois échoient au CDH. Sans surprise, c'est André Antoine (44 ans) qui en devient le vice-président, avec le logement, les transports et le développement territorial dans son escarcelle. Bras droit de J. Milquet, il a fait la preuve de sa maîtrise des dossiers et de sa pugnacité, comme chef de groupe à la Communauté française et à la Région wallonne²⁹¹. Juriste de formation, Marie-Dominique Simonet (45 ans) est directrice du port autonome de Liège. Soutenue par Jean-Pierre Grafé et Louis Smal, dit-on, elle est investie de la recherche, des technologies nouvelles et des relations extérieures²⁹². Elle exerce la majeure partie de ses compétences à la Communauté française où, on le verra, elle est bien entourée. Secrétaire général du CDH depuis 2002, Benoît Lutgen (35 ans) reprend un département dirigé précédemment par son père et dans lequel il a été attaché de cabinet : l'agriculture, la ruralité, l'environnement et le tourisme²⁹³. Il est épaulé par un collaborateur expérimenté : André-Marie Poncelet, ancien responsable du CEPES²⁹⁴.

À Bruxelles, l'exécutif est constitué de cinq ministres et de trois secrétaires d'État. Benoît Cerexhe (43 ans) y est l'unique représentant du CDH. Proche de la présidente, qu'il a côtoyée à Woluwe-Saint-Pierre, ce député bruxellois, élu en 1999, a conquis ses galons comme chef de groupe et vice-président de la commission des Finances au Parlement régional, mais aussi comme vice-président du parti²⁹⁵. Occupant le troisième rang derrière Charles Picqué (PS) et Guy Vanhengel (VLD-Vivant), il est chargé de l'emploi, de l'économie, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente. Par ailleurs, il préside l'exécutif de la Commission communautaire française, au sein de laquelle il gère la fonction publique et la santé. Comme membre de l'exécutif de la Commission communautaire commune, il partage ces mêmes compétences avec Pascal Smet (SP.A -Spirit) et Guy Vanhengel (VLD - Vivant)²⁹⁶.

Le gouvernement de la Communauté française compte six ministres – quatre PS et deux CDH – dont trois détiennent un portefeuille à la Région wallonne. M.-D. Simonet en exerce la vice-présidence. Elle est investie de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des relations internationales. Elle est notamment secondée par Philippe Charlier, ancien parlementaire carolorégien, et par Jean Séquaris, un expert en matière d'enseignement supérieur²⁹⁷. Éluée députée fédérale en 2003, Catherine Fonck (35 ans), médecin néphrologue, fait partie de la nouvelle génération soutenue par J. Milquet²⁹⁸. Comme attributions, elle reçoit l'enfance, l'aide à la jeunesse et la santé.

²⁹¹ *Le Soir*, 19 juillet 2004. Au Parlement wallon, André Antoine est remplacé par Benoît Langendries.

²⁹² *Ibidem*.

²⁹³ *Ibidem*.

²⁹⁴ Cf. « Les ministres CDH », <<http://www.lecdh.be/ministres/index.htm>>.

²⁹⁵ *Le Soir*, 19 juillet 2004. Au Parlement bruxellois, Benoît Cerexhe est remplacé par Hervé Doyen, bourgmestre de Jette.

²⁹⁶ É. ARCQ, P. BLAISE, et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 13 juin 2004 », *op. cit.*, pp. 37-38.

²⁹⁷ Cf. « Les ministres CDH », <<http://www.lecdh.be/ministres/index.htm>>.

²⁹⁸ *Le Soir*, 19 juillet 2004. À la Chambre, Catherine Fonck est remplacée par un nouveau venu : David Lavaux, bourgmestre d'Erquennes.

Les choix opérés par la présidente appellent quelques commentaires. La moyenne d'âge des nouveaux ministres – 40 ans – et la proportion de femmes en leur sein – deux sur cinq – sont inhabituelles dans les rangs du PSC-CDH. Aucun des titulaires de portefeuille n'a exercé précédemment de telles responsabilités, alors que des « anciens » – on pense à Jean-Jacques Viseur ou à Michel Lebrun – sont disponibles²⁹⁹. Dans certains cas, le déficit d'expérience politique semble compensé par la qualité de l'entourage, manifestement choisi avec soin. De son côté, J. Milquet suit l'activité des gouvernements de très près³⁰⁰ : deux fois par semaine, elle réunit les différents ministres de son parti³⁰¹.

Qu'en est-il du programme des majorités auxquelles le CDH prend part ? Il devrait permettre, déclare la présidente³⁰², de « répondre aux problèmes des Wallons et des Bruxellois en lançant une dynamique positive pour chacun ». Il s'articule autour de trois priorités. La première est la création d'activités, à promouvoir par un Contrat d'avenir renouvelé, en Wallonie, et par un Contrat pour l'économie et l'emploi, à Bruxelles. La deuxième est la valorisation du capital humain, à réaliser par un Contrat stratégique pour l'éducation et des États généraux pour la culture. La troisième est l'épanouissement humain par l'insertion sociale et l'amélioration des services aux personnes, que la conclusion de pactes associatifs devrait favoriser. Afin de rendre la gouvernance plus cohérente, des synergies devraient être développées entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de Bruxelles.

Le congrès de participation se tient à Louvain-la-Neuve, le 14 juillet 2004, dans deux auditoriums bondés. J. Milquet y fait rapport des péripéties des derniers mois et trace des perspectives d'avenir³⁰³. Les trois accords de gouvernement sont approuvés à l'unanimité³⁰⁴.

4.4. LA RÉORGANISATION DES INSTANCES

La nomination de ministres et la constitution de cabinets ministériels entraînent des changements d'affectation au sein du CDH. Le 30 août 2004, la direction du parti pré-

²⁹⁹ J.-J. Viseur (lettre, 27 octobre 2005) confirme qu'il s'agit bien là d'une orientation délibérée, arrêtée par la direction du CDH : « La volonté de renouvellement des cadres, imparfaitement réalisée sur les listes de candidats aux élections de 2003 et 2004, trouvait une occasion de se traduire dans les faits lors de la formation des nouveaux gouvernements. Consultés, les plus anciens 'ministrables', Michel Lebrun et moi-même, avons conseillé à la présidente de consacrer la rupture avec le passé en désignant des ministres jeunes et nouveaux et de féminiser la représentation ministérielle du CDH. »

³⁰⁰ *Le Soir*, 9 mars 2005.

³⁰¹ *Le Soir*, 10 mars 2005.

³⁰² « Wallonie-Bruxelles 2004-2009 : une dynamique positive pour chacun », <<http://www.lecdh.be/presse/pa595.htm>>.

³⁰³ « Discours de Joëlle Milquet, présidente du CDH, au congrès de participation », sur le même site, [pa596.htm](http://www.lecdh.be/pa596.htm).

³⁰⁴ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 15 juillet 2004.

sente un nouvel organigramme, avec pour mot d'ordre «collégialité, efficacité, cohérence et participation»³⁰⁵.

Dans l'exercice de ses missions, la présidente est assistée d'un cabinet, dirigé par François-Xavier Blanpain, conseiller politique. Elle est secondée par deux vice-présidents : André Antoine et Melchior Wathélet J^r. Au secrétariat général, Éric Poncin succède à Benoît Lutgen. Jean-Jacques Viseur conserve le secrétariat politique. Il préside aussi le CEPESS, dirigé par Philippe Donnay, conseiller politique. Avec Marcel Crochet, il anime une cellule de prospective.

Au sommet du parti se trouve le comité restreint. Ce dernier réunit la présidente, les vice-présidents, les ministres, les chefs de groupe, le secrétaire politique et le secrétaire général. Le directeur politique et le directeur de la communication, dont il sera question ci-dessous, peuvent y être invités.

Qualifié de «lieu dynamique de discussions politiques, de lancement d'initiatives et de décision», le bureau politique doit «assumer la cohérence entre toutes les composantes du parti». Y siègent : la présidente, les vice-présidents, les ministres, les parlementaires, les présidents d'arrondissement, les représentants des associations³⁰⁶, le secrétaire général, l'administrateur délégué³⁰⁷, dix membres désignés par le congrès, les membres du bureau de l'Association des mandataires locaux³⁰⁸ et des membres cooptés. Le directeur politique, le directeur de la communication ainsi que, le cas échéant, les secrétaires nationaux³⁰⁹ et les chefs de département y sont invités. Le bureau politique se réunit le lundi, juste après le comité restreint, qui semble tracer les grandes orientations.

Le staff du CDH comprend le secrétaire politique, le secrétaire général et son prédécesseur, l'administrateur délégué et les directeurs des quatre départements. Le département politique est coordonné par Maxime Prévot³¹⁰. Il est composé des conseillers politiques des groupes parlementaires et du parti. Il collabore étroitement avec les chefs de cabinets ministériels. Il gère les dossiers politiques au quotidien, élabore la stratégie, prépare des documents pour les groupes, le bureau ou la présidence. S'y côtoient Philippe Donnay, macro-économiste, Hamza Fassi-Fihri (Région Bruxelloise), Gérard Gobert (Communauté française)³¹¹, ainsi que des collaborateurs chargés des dossiers de la Région wallonne, de la police, de la justice et des pouvoirs locaux, des relations internationales, des questions éthiques et familiales. Le département Communication est dirigé par Alain Raviart, porte-parole du parti. Le département Animation, formation et structures internes est confié à Jean-Paul Bastin. Enfin, le département

³⁰⁵ «CDH 2004-2005 : nouvelles équipes, nouvelle organisation, nouveaux projets», <<http://www.lecdh.be/presse/pa599.htm>>.

³⁰⁶ Actuellement, il s'agit de Hamza Fassi-Fihri (Jeunes), Céline Fremault (Femmes) et Arlette Crapez (Aînés).

³⁰⁷ Clément Crohain demeure en charge de la gestion financière du CDH.

³⁰⁸ Soit dix personnes. La présidence est exercée par David Lavaux, bourgmestre d'Erquennes, en 2004, par Vanessa Matz, échevine à Aywaille, en 2005.

³⁰⁹ Ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de sept : Gérard Gobert (non-marchand), Fatima Moussaoui (intégration), Philippe Mathis (mobilité), Étienne Vanderroost (PME-classes moyennes), Gilbert Laurent (personnes handicapées), Alain Kestemont (police et services de sécurité) et Dominique Weerts (mondialisation et développement).

³¹⁰ L'intéressé porte le titre de directeur politique.

³¹¹ Le passage de cet ancien parlementaire écologiste du Hainaut au CDH a suscité une vive réaction d'Isabelle Durant (*Le Soir*, 11 août 2004).

Logistique, finances et personnel est placé sous la responsabilité de Vincent Jacques, directeur des Services généraux.

Pour l'année 2005, le CDH annonce le lancement d'assises de la jeunesse, ainsi que la tenue de carrefours de l'humanisme sur trois thèmes : le vieillissement de la population, l'interculturalité, le développement durable. Telles sont effectivement les questions qu'il met à l'ordre du jour au cours des mois suivants.

Les intentions de vote recueillies lors de sondages d'opinion sont favorables aux démocrates humanistes, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Wallonie %	Bruxelles %
Élections fédérales de 2003	15,4	9,6
Élections régionales de 2004	17,6	12,1
Sondage Dedicated Research octobre 2004	18,9	12,9
Baromètre politique de <i>La Libre Belgique</i> décembre 2004	18,5	11,8
Sondage Dedicated Research février 2005	19,3	13,4
Baromètre politique de <i>La Libre Belgique</i> mars 2005	19,3	11,8
Sondage Dedicated Research juin 2005	19,4	13,6 ¹
Baromètre politique de <i>La Libre Belgique</i> juin 2005	19,6	11,6
Baromètre politique de <i>La Libre Belgique</i> septembre 2005	19,3	11,3

¹ Collège francophone exclusivement.

Selon Vincent de Coorebyter, « le CDH, renouvelé, peut paraître à nouveau convaincant et bénéficie d'un regain de visibilité grâce à ses ministres régionaux et communautaires ». Sa progression dans les sondages pourrait s'opérer en partie au détriment du MR, les deux formations ayant « une surface électorale et des thématiques communes », en dépit d'accents différents. Elle pourrait aussi s'effectuer pour partie au préjudice d'Écolo, notamment dans les milieux associatifs et scolaires, grâce à une étiquette de centre-gauche et à un statut de parti de gouvernement ³¹². On verra ce qu'il en sera lors des prochains scrutins, programmés en octobre 2006 au plan communal et en juin 2007 à l'échelon fédéral.

³¹² *La Libre Belgique*, 22 mars 2005.

CONCLUSION

On l'a vu dans une livraison précédente du *Courrier hebdomadaire* : l'indispensable rénovation du PSC s'est enlisée pendant quatre ans, à la suite de soubresauts internes. Il incombe à la nouvelle présidente Joëlle Milquet de relancer l'entreprise, particulièrement délicate. Celle-ci est menée à bien, non sans mal.

La première année de présidence de J. Milquet est, en effet, difficile et parfois mouvementée. Les relations personnelles avec le vice-président Jean-Pol Poncelet, démissionnaire le 13 octobre 2000, ne sont pas des meilleures. Le moral des militants est au plus bas. L'apprentissage du travail d'opposition semble assez laborieux. Les sociaux-chrétiens francophones, dont les liens avec le CVP flamand se distendent, se retrouvent isolés sur l'échiquier politique. Les tensions internes se ravivent. Investi par Ph. Maystadt d'une mission de prospective, en vue d'une mue idéologique du parti, Jean-Jacques Viseur explore les voies d'une déconfectionnalisation accrue, d'un cap post-matérialiste et d'un ancrage progressiste. Il mécontente l'aile droite du PSC, dont un représentant bruxellois – l'ancien ministre Dominique Harmel – claque la porte. Sa tâche est reprise par la présidente en personne, qui tâtonne à son tour. Des scénarios de recomposition du paysage politique francophone circulent dans le sérail : la Fédération PRL FDF MCC et les écologistes ne dissimulent guère leur propension à capter une partie des cadres et des électeurs sociaux-chrétiens, en cas d'implosion du parti. Les élections provinciales du 8 octobre 2000 et, dans une mesure moindre, le scrutin communal du même jour confirment la tendance au repli décelée en 1999. À l'automne de la même année, la formation dirigée par J. Milquet semble au creux de la vague.

C'est alors, précisément, qu'elle se met en mouvement. En novembre, elle arrête la méthodologie et l'échéancier du renouveau. En mai-juin 2001, elle est remise en selle par la majorité arc-en-ciel, qui a besoin de son abstention pour faire passer la cinquième réforme de l'État. De la sorte, le PSC permet au refinancement de la Communauté française de se concrétiser. Par les accords de la Saint-Boniface il obtient, en faveur de l'enseignement subventionné, des avancées significatives en matière de frais de fonctionnement et, pour tous les réseaux, une amélioration du financement des bâtiments scolaires. Il sort de son isolement politique. Le 9 juin, au congrès de Liège, il adopte sa nouvelle charte, le Manifeste de l'humanisme démocratique. Cinq grandes orientations s'en dégagent : ouverture aux non-chrétiens, renforcement des liens avec la société civile, positionnement au centre, volonté de « tempérer les excès de la liberté et compléter la notion d'égalité par la fraternité », prise en compte des dimensions non matérialistes de l'existence. Durant les mois suivants, dans le cadre de l'opération AIR (Alternatives, Idées, Réformes), les sociaux-chrétiens se mettent à l'écoute des citoyens et des milieux associatifs, avant d'élaborer un nouveau programme. Le renouvellement des cadres est mis en chantier. Les statuts du parti sont révisés, afin d'y accroître l'efficacité et la participation. Le 18 mai 2002, à l'issue de débats à forte charge émotionnelle, le PSC change de nom et de sigle : il se mue en Centre démocrate humaniste (CDH).

De mai 2002 à février 2004, cependant, la formation de J. Milquet traverse de nouvelles vicissitudes. L'abandon de l'étiquette confessionnelle choque des militants du centre-droit, qui rejoignent Dominique Harmel en provoquant une dissidence. Les Chrétiens démocrates francophones (CDF) ne recueillent pas de représentation parlementaire, mais ils font perdre plusieurs milliers de voix au CDH, surtout dans les franges conservatrices de son électorat. Malgré les efforts déployés pour rajeunir et féminiser les listes, en dépit d'une remontée à Bruxelles-Hal-Vilvorde, les démocrates humanistes obtiennent, aux élections fédérales du 18 mai 2003, les résultats les plus défavorables de leur histoire en Wallonie. En septembre, J. Milquet est élue présidente du parti par 63,8 % des votes valables, mais certains de ses compétiteurs ne se privent pas de critiquer une gestion centralisée ou un cap socio-économique jugé « peu clair ». À la fin janvier 2004, le CDH est la proie d'une offensive menée par le Mouvement réformateur : sous le couvert d'un appel à la création d'un « pôle des libertés », il s'agit d'organiser le transfert du député Richard Fournaux et de quelques amis vers la mouvance libérale, mais aussi de tenter d'y attirer, dans la foulée, nombre de mandataires démocrates humanistes. En fin de compte, la manœuvre se retourne contre ses concepteurs : le Parti socialiste provoque – sauf au plan fédéral et en Communauté germanophone – un renversement des alliances au détriment des réformateurs.

Les élections européennes, communautaires et régionales du 13 juin 2004 sont réconfortantes pour le CDH : non seulement ce dernier enraie son déclin, mais il connaît un certain redressement, plus marqué à Bruxelles qu'en Wallonie. Après cinq ans d'opposition, la formation de J. Milquet revient au pouvoir. En Wallonie et en Communauté française, elle gouverne avec les socialistes. À Bruxelles-Capitale, elle s'associe au PS, à Écolo et aux trois cartels flamands. Le choix des ministres par la présidente manifeste une volonté de renouvellement du personnel politique, phénomène qu'intensifie l'accession de nouveaux venus à des responsabilités parlementaires, parfois via une suppléance.

Au terme de ce parcours, on ne peut éluder la question que tout lecteur se pose : la mue du PSC en CDH a-t-elle changé ce parti en profondeur ? Y répondre n'est pas chose aisée : on pourrait dissenter à perte de vue des critères à prendre en compte et de leur poids respectif.

À la différence du PSC, le CDH ne porte pas une étiquette confessionnelle. Dans sa doctrine, qui assume le pluralisme, il n'est pas « un parti pour les catholiques ». A-t-il cessé d'être pour autant « un parti de catholiques » ? Trancher affirmativement serait imprudent à ce jour. Sans doute le CDH a-t-il gagné de nouveaux électeurs, notamment chez les jeunes et dans certains milieux musulmans. Il n'en conserve pas moins l'essentiel du socle électoral de son prédécesseur. De surcroît, il n'a pu rallier, jusqu'ici, des figures de proue de la laïcité, du judaïsme ou de l'islam. Rien n'exclut cependant qu'il y parvienne un jour : dans certains domaines – l'enseignement, par exemple – ses positions ont évolué dans le sens d'une réelle ouverture.

Le flou qui entourait le centrisme du PSC est-il dissipé ? Il faut, à tout le moins, distinguer les discours – au pluriel – des pratiques. Certaines personnalités du CDH – on pense à J.-J. Viseur ou à H. Doyen – considèrent toujours la position centrale sur l'échiquier politique comme le produit d'une synthèse réalisée entre plusieurs courants,

qui assument leurs différences sans les masquer. À leurs yeux, le parti devrait être un point de rencontre pour des sensibilités au départ divergentes, de gauche comme de droite. D'autres dirigeants – c'est le cas de J. Milquet ou d'A. Antoine – ont plutôt tendance à nier la pertinence du clivage socio-économique ou à en minimiser l'importance. Ils ne semblent pas avoir rompu avec certaines composantes de « l'idéologie patricienne » – selon l'expression de P. Magnette – de l'ancien PSC : selon eux, la ligne de fracture entre la gauche et la droite demeure une menace potentielle pour l'unité de leur formation. Dans les propos, serait-on tenté d'écrire, rien de bien nouveau sous le soleil. Dans les faits, à présent, quelques constats s'imposent. Tout d'abord, l'aile droite du parti se trouve affaiblie par les dissidences qui se sont produites en son sein. Ensuite, la détérioration des relations avec les dirigeants du MR rend improbable, à court terme, la formation d'éventuelles coalitions avec les réformateurs. Enfin, la ligne de centre-gauche que le CDH a adoptée, dans la pratique, depuis son retour au pouvoir en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française, semble lui réussir, si l'on s'en tient aux intentions de vote recueillies lors des sondages. C'est pourquoi, à brève échéance, un changement de cap paraît difficilement concevable.

Au plan communautaire, le PSC-CDH a-t-il clarifié sa relation, parfois problématique, à son alter ego flamand ? On peut soutenir cette thèse, compte tenu de trois considérations. Primo, depuis 1999 au plan fédéral, le PSC-CDH fait entendre sa propre voix sur les bancs de l'opposition, au point parfois d'adopter des positions opposées à celles du CVP-CD&V. Secundo, la formation de J. Milquet a, en 2001, tranché le nœud gordien : elle a accordé la priorité aux intérêts de la Communauté française, au risque de détériorer ses liens avec les sociaux-chrétiens flamands. Tertio, le « cordon ombilical » qui unissait encore, dans une certaine mesure, le PSC et le CVP, a été rompu au cours des dernières années : leurs successeurs n'ont plus de siège commun ; ils ont aussi scindé le centre d'études qu'ils ont longtemps partagé.

Le concept d'humanisme, auquel le CDH se réfère explicitement, devrait être précisé pour devenir vraiment distinctif. Tel qu'il est défini à ce jour, il pourrait être endossé, sans difficulté, par la plupart des formations politiques attachées à l'héritage intellectuel et spirituel de l'Europe démocratique. Dans l'action sur le terrain, par contre, il semble avoir permis aux démocrates humanistes de trouver un créneau : l'attention à porter aux besoins – matériels et immatériels – des gens, dans leur vie quotidienne, à travers une politique d'écoute et de proximité³¹³.

Les efforts déployés pour rajeunir, féminiser et diversifier le personnel politique du CDH sont indéniables. Cependant, ils ne sortent pas encore pleinement leurs effets. Y aurait-il lieu d'attribuer plus de places en ordre utile, sur les listes, aux jeunes, aux femmes et à des personnalités d'origine étrangère ? On pourrait le penser. Telle semble

³¹³ J.-J. Viseur (lettre, 27 octobre 2005) conteste que cette politique soit un « legs » de Ph. Maystadt à celle qui lui a succédé. Il y voit le produit d'une intuition de J. Milquet, selon laquelle « deux des trois clivages hérités du dix-neuvième siècle ne correspondent pas totalement aux aspirations des citoyens du vingt et unième siècle ». Selon lui, le cap adopté par la Bruxelloise permettrait d'affronter « le problème majeur d'une société comme la nôtre : la montée de l'individualisme, dont les dérives mènent à la disparition de valeurs collectives indispensables à la société ». Et c'est ce cap, estime-t-il, qui a rendu possible « la transformation d'un parti vieillissant, en voie de disparition, en une force politique moderne, reposant sur des valeurs exigeantes ».

d'ailleurs être l'intention de la direction actuelle du parti, du moins, si l'on en juge par le choix des ministres wallons, bruxellois et francophones effectué en 2004.

Old or new ? Posée en ces termes, l'interrogation est réductrice. Revendiquant une certaine continuité à l'égard du PSC et des ses valeurs, le CDH ne peut être – aujourd'hui, en tout cas – une formation radicalement différente de celle qui l'a précédée. Il n'en est pas non plus un clone, puisqu'il s'en démarque aussi à plusieurs égards, davantage au sommet qu'à la base, il est vrai. Ira-t-il plus loin encore sur la voie de sa rénovation ? L'avenir nous l'apprendra.

Derniers Courriers hebdomadaires parus

- 1882 La fin de carrière. Des politiques en débat
Par Thibauld Moulaert
- 1883 La jurisprudence de la Cour de justice européenne sur l'accès aux soins de santé et son impact
Par Tania Zgajewski
- 1884-1885 Le conflit social chez AGC Automotive à Fleurus. Décembre 2004 - mars 2005
Par Michel Capron
- 1886 La défense européenne contre le terrorisme
Par Raphaël Mathieu
- 1887-1888 La loi anti-discrimination
Par Caroline Sägers
- 1889 Du PSC au CDH. I. 1981-1999
Par Paul Wynants
- 1890-1891 La proposition de directive Bolkestein
Par Raoul Marc Jennar
- 1892 L'usage de la forêt wallonne
Par Olivier Filot
- 1893 Les mutations de l'égalité des chances à l'école
Par Dominique Grootaers
- 1894 Le nouveau statut des volontaires
Par Daniel Dumont et Pauline Claes

Depuis 1959, le Courrier hebdomadaire du CRISP est une source d'information privilégiée pour les milieux politiques, économiques, sociaux et associatifs. Il paraît au rythme de 40 numéros par an et est disponible par abonnement au prix de 235 € par année civile.

**Bulletin de souscription à renvoyer au CRISP – place Quetelet 1A – 1210 Bruxelles,
ou à faxer au 02 219 79 34**

nom : prénom :

ou dénomination de l'institution :

tva :

rue :

code postal :

localité :

numéro :

souscrit un abonnement au *Courrier hebdomadaire* pour l'année 2005 au prix de 235 €, frais de port inclus.

date : signature :

(Veuillez indiquer également l'adresse de livraison de l'abonnement si elle est différente de l'adresse de facturation.)